UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Analyse des phénomènes sosioculturel et politique au sein de la commune cosmopolite de Buyenzi : de 1960 à 2012

Kadoyi, Claver; Sous la direction de : professeur Emile Mworoha

2012-12
UB, FLSH
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/2092

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

OPTION : SCIENCE POLITIQUE

ANALYSE DES PHENOMENES SOCIOCULTUREL ET POLITIQUE AU SEIN DE LA COMMUNE COSMOPOLITE DE BUYENZI : DE 1960 A 2012

Par

Claver KADOYI

Sous la direction de :

Professeur Emile MWOROHA

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de licencié en HISTOIRE

Bujumbura, décembre 2012

DEDICACE

A nos chers parents qui nous ont ouvert les horizons pour la science et qui nous ont toujours motivé pour l'excellence ;

A notre cher frère ;

A nos cousins et cousines ainsi qu'à leurs parents ;

A toute personne pour qui la diversité culturelle est synonyme d'un vrai trésor.

REMERCIEMENTS

Nous ne saurions nous prendre pour un chercheur honnête si nous ne reconnaissions pas la part d'autres personnes pour l'aboutissement de ce travail. A ces dernières nous devons une grande reconnaissance.

Pour ses conseils scientifiques rigoureux, sa parfaite compréhension et surtout ses encouragements sans les quels ce travail ne pouvait être réalisé, le Directeur de notre mémoire, le professeur Emile MWOROHA suscite pour nous une profonde gratitude que nous ne saurions valablement lui exprimer.

Nous adressons de vifs remerciements à tous nos enseignants depuis l'école primaire jusqu'au supérieur et plus particulièrement ceux du Département d'Histoire qui n'ont ménagé aucun effort pour nous donner une formation morale et scientifique digne de ce nom.

En acceptant inconditionnellement de répondre à nos questions d'enquête, nos informateurs nous ont été d'une grande utilité. Sur ce, nous nous devons de reconnaître ici leur bonne foi. Nous pensons plus particulièrement à HAMISSI Dunia Ibrahim. Son accueil et surtout son ouverture pour l'information sur notre travail nous ont marqué.

A Abdul MTOKA, pour nous avoir témoigné sa solidarité, nous disons également merci.

Que nos parents trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude pour nous avoir inlassablement soutenu tant moralement que matériellement.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES

ASMARU : Association scolaire Musulmane du Ruanda-Urundi.

AV. : Avenue

C.E.C : Centre extra-coutumier

CECI : Commission Electorale Communale Indépendante

CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante

CEPI : Commission Electorale Provinciale Indépendante

CNDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie

Et alii : et les autres

FDD : Force de Défense de la Démocratie

FLSH : Faculté des Lettres et Sciences Humaines

FNL : Front National de Libération

FRODEBU : Front pour la Démocratie au Burundi

GEDEBU : Génération Démocratique au Burundi

HCR : Haut Commissariat pour les réfugiés

ISTEEBU : Institut de Statistique et d'Etudes Economiques du Burundi

MRC : Mouvement de rassemblement des citoyens

Op.cit : Opere Citato

P. : Page

PALIPEHUTU: Parti pour la Libération du Peuple Hutu

PARENA : Parti pour le redressement National

P.P : Parti du Peuple

PRP : Parti pour la Réconciliation du Peuple

RADDES : Rassemblement pour la Démocratie et le Développement Economique et social

R.A.T : Représentant de l'autorité tutélaire

RDC : République Démocratique du Congo

TANU : Tanganyika National Union

U.B : Université du Burundi

UNARU : Union Nationale Africaine du Ruanda – Urundi

UPD : Union pour la Paix et la Démocratie

UPRONA : Union pour le Progrès National

LISTE DES TABLEAUX, CARTES ET GRAPHIQUES

Tableau 1 : Répartition de la population européenne au Ruanda-Urundi selon les fonctions 11

Tableau 2 : Evolution de la population de Bujumbura pendant la période coloniale 13

Tableau n° 3 : Evolution numérique de la population de Bujumbura de 1965 à 2008 15

Carte n°1 : Localisation de la commune urbaine de Buyenzi 17

Tableau n°4: Evolution de la population de C.E.C de 1947 à 1960 24

Tableau n°5 : Evolution de la population de la commune Buyenzi (1964-2008) 26

Graphique 1 : Courbe représentative de l'évolution de la population de la commune Buyenzi (1964-2008) 26

Tableau n°6: Les autorités administratives indigènes au CEC Buyenzi(1957) . 30

Tableau n°7: Résultats des élections communales du 15 novembre 1960 81

Tableau n°8 : Les résultats des élections présidentielles du premier juin 1993 en Mairie de Bujumbura: 93

Tableau n°9 : Présidium du conseil communal de Buyenzi après les élections du 3 juin 2005. 106

Tableau n°10 : Résultats des élections législatives de 2005 en mairie de Bujumbura. 108

Tableau n°11 : composition du conseil communal de Buyenzi après les élections communales du 24 Mai 2010. 112

Tableau n°12 : Liste des députés en Mairie de Bujumbura après les élections législatives de 2010 114

Résumé

La commune urbaine de Buyenzi renferme certaines particularités par rapport aux autres entités du pays. Créée en tant que Centre extra-coutumier par le pouvoir colonial belge, elle est et a toujours été habitée par des personnes aux origines et aux aspirations culturelles variées. Buyenzi a toujours été considérée comme le haut-lieu de l'Islam au Burundi. Ce sont ces éléments et bien d'autres non évoqués ici qui ont été le moteur de ce travail.

Après avoir montré en long et en large les débuts de cette Commune dans le premier chapitre, nous sommes passés à l'analyse des phénomènes socio-culturel et politique dans les deux autres chapitres qui nous a amené à faire des constats suivants :

Sur le plan socioculturel; la culture swahilie et l'Islam qui ont toujours caractérisé notre commune d'étude ont aujourd'hui encore une grande importance à Buyenzi. Cependant, la culture burundaise jadis déconsidérée est entrain de faire une évolution. Le rapport entre chrétiens et musulmans est assez satisfaisant.

Sur le plan politique; grâce à son cosmopolitisme et à l'Islam, Buyenzi a pu se démarquer des autres entités du pays devenant notamment le lieu sûr pour des populations fuyant les autres localités et surtout lors de la purification ethnique dans la capitale du pays. La motivation pour la gestion des affaires du pays manifestée par la population de Buyenzi lors de la lutte pour l'indépendance s'est confirmée avec la réinstauration de la démocratie lorsque certains ressortissants de la commune ont pu accéder à des postes politiques importants après les élections de 2005 et celles de 2010.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE i
REMERCIEMENTS ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES iii
LISTE DES TABLEAUX, CARTES ET GRAPHIQUES v
RESUME vi
TABLE DES MATIERES vii
INTRODUCTION GENERALE 1
CHAPITRE I. DE LA NAISSANCE DE LA VILLE DE BUJUMBURA A LA CREATION DE LA COMMUNE URBAINE DE BUYENZI 6
A. HISTORIQUE DE LA CREATION ET DU PEUPLEMENT DE LA VILLE DE BUJUMBURA 6
1. Naissance de la ville de Bujumbura 6
a. Exploration de la région de l'Imbo par les premiers voyageurs étrangers 6
b. Etablissement militaire allemand et début d'urbanisation de Bujumbura 7
2. Peuplement de la ville de Bujumbura 8
a. Une présence humaine précoloniale 8
b. De la colonisation et du peuplement de Bujumbura 9
1°. La population d'origine Européenne 10
2°. La population asiatique et de couleur 11
c.La population de Bujumbura après l'indépendance 14
B.CREATION ET PEUPLEMENT DE LA « COMMUNE » BUYENZI 16
1.Présentation géographique 16
2.Naissance et évolution du centre extra-coutumier de Buyenzi 18
a.Des villages africains aux centres extra-coutumiers d'Usumbura 18
1°. Création des villages africains 18
- Création du village de Kabondo pour les Swahilis 18
- Création de la cité indigène d'Usumbura 20
2°. Vers la création des centres extra-coutumiers d'Usumbura 21

b. Création et peuplement du centre extra-coutumier de Buyenzi 22
1°. Création du C.E.C de Buyenzi par ordonnance 22
2°. Peuplement du C.E.C de Buyenzi 23
3°. La population actuelle en commune Buyenzi 24
C.ORGANISATION DU CENTRE EXTRA-COUTUMIER DE BUYENZI ET SES RAPPORTS AVEC LE POUVOIR COLONIAL 28
1. De l'organisation du C.E.C. de Buyenzi 28
a.Organisation administrative et politique 28
1°. Le représentant de l'autorité tutélaire (R.A.T) 28
2°. Du chef du centre et du chef adjoint 28
3°. Des chefs de quartier 29
4°. Le conseil de centre (ou conseil consultatif) 30
5°. La police du centre 30
b.Organisation juridique 31
1°. Le tribunal de centre 31
2°. Le tribunal de révision 31
2. Des rapports ambigus entre le C.E.C de Buyenzi et l'autorité coloniale 32
CHAPITRE II : DYNAMIQUES SOCIALES ET CULTURELLES EN COMMUNE BUYENZI 34
A .L'ISLA M : UNE RELIGION DOMINANTE A BUYENZI 35
1.Implantation de l'Islam au Burundi 35
2.Des rapports ambigus avec l'autorité coloniale au regroupement des musulmans 37
3. L'Islam à Buyenzi: Une religion aussi vieille que sa cité 39
4. Organisation de la religion musulmane à Buyenzi 40
a. La typologie de l'Islam rencontré à Buyenzi 40
b. L'organisation éducative des musulmans à Buyenzi 41
c. Les associations musulmanes 43

B. L'«AURA» ET L'ORIGINALITE DE LA CIVILISATION SWAHILIE... 44
1. Un mode de vie à la « swahilienne.» 45
2. Importance de la langue Swahilie en Commune Buyenzi 47
C.ECHANGES ET DYNAMIQUES CULTURELS EN COMMUNE BUYENZI 50
1 .Les Swahilis et la culture burundaise : la nécessité d'une intégration 50
2. Les Burundais vivant à Buyenzi face à la culture swahilie..... 52
D. DES EGLISES CHRETIENNES EN « TERRE D'ISLAM » 53
1. L'Eglise catholique 53
a. Une implantation missionnaire quelque peu particulière..... 53
b. Aperçu socioculturel des fidèles de la paroisse Saint-Augustin 55
c. L'œuvre socio- culturelle des missionnaires d'Afrique à Buyenzi. 56
1°. L'œuvre éducative..... 56
2°. La prise en charge des malades du VIH/SIDA 57
3°. L'encadrement des jeunes à travers les jeux et loisirs..... 58
2. Les Eglises chrétiennes réformées 59
E. DES VALEURS FONDATRICES DE LA COHABITATION ENTRE LES MUSULMANS ET LES CHRETIENS 60
1. Des occasions de rencontre et de renfort relationnel 60
2. Le phénomène de conversion 61
a. La conversion et la place des convertis à l'Islam 61
1°.La conversion à l'Islam 61
2°. La place et la considération des convertis à l'Islam 62
b. La conversion au christianisme..... 64
3. Relations Islamo-chrétiennes à Buyenzi : Quel bilan ? 65
F. L'UNIVERS DE « L'INFORMEL » ET DE « L'INVENTIVITE » ECONOMIQUE 67
1. Un dynamisme économique évident. 68

2. Une débrouillardise qui renforce l'informel 69
CHAPITRE III. DES STRATEGIES INDEPENDANTISTES DES ANNEES 60 AU NOUVEAU REVEIL POLITIQUE EN COMMUNE BUYENZI 71
A.UN MILIEU GAGNE A L'EMANCIPATION POLITIQUE A LA FIN 73
DES ANNEES 50 73
1. La préparation du terrain politique par les Swahilis au sein des associations « apolitiques » 73
a. La fondation et le rôle de l'ASMARU 74
b.D'autres types de cercles d'échanges d'idées des swahilis 75
2. L'ouverture des swahilis de Buyenzi à l'univers politique 77
a.La fondation et la participation au sein de l'UNARU 78
b. Le soutien des swahilis à l'UPRONA dans la lutte pour l'indépendance 82
B. UN DESINTERET APPARENT A LA « CHOSE POLITIQUE » A L'EPOQUE DU PARTI UNIQUE 85
C.BUYENZI FACE AU NOUVEAU MULTIPARTISME ET A LA CRISE POLITICO-ETHNIQUE DE 1993 88
1. Processus de démocratisation des années 1990 au Burundi 88
a. De la charte de l'unité nationale 89
b. La Constitution 90
c. Les campagnes électorales 91
1° La campagne pour les élections présidentielles. 91
2°. Des élections législatives 94
2. Buyenzi face à la crise de 1993 95
a. Aperçu général sur la crise de 1993 95
b.Les retentissements du putsch d'octobre 1993 dans la ville de Bujumbura ... 97
1°. Des effets relativement lents sur la capitale 97
2°. La purification ethnique et la balkanisation de la capitale 98
3°. Buyenzi : « une oasis dans le désert » 100

c. La participation de la commune Buyenzi dans les élections de 2005 et de 2010. 104
1. Les élections de la période post-transitionnelle 104
a.Le référendum constitutionnel 104
b.Elections communales 105
c.Elections législatives 106
d.Les élections sénatoriales 108
e. Des élections collinaires 109
2. La participation des habitants de Buyenzi dans les élections de 2010. 111
a.Elections des conseillers communaux 111
b.Election du président de la république. 113
c.Election des Députés 114
d. Election des sénateurs 115
e.Election des conseillers des collines ou de quartier et des chefs de collines ou de quartiers. 115
CONCLUSION GENERALE 116
BIBLIOGRAPHIE 119
ANNEXES 126

INTRODUCTION GENERALE

1. Présentation du sujet

Le sujet de notre travail est intitulé : « **Analyse des phénomènes socio-culturel et Politique au sein de la Commune cosmopolite de Buyenzi: de 1960 à 2012.**»

Sous ce titre, nous avons l'ambition modeste d'étudier le phénomène social et culturel dans ses différents aspects ainsi que celui de l'intégration politique au sein d'une entité à la population culturellement et confessionnelle ment métissée qu'est Buyenzi.

En effet, la commune Buyenzi est constituée par des habitants aux origines diverses et aux origines diverses. Toutefois, « *Dans ce quartier, il est difficile de distinguer un tel (nationalité) d'un tel autre.* »[1]

Avant de devenir une commune en 2005, Buyenzi était l'une des zones les plus anciennes de la capitale Bujumbura. Pour des raisons diverses, cette commune s'est retrouvée comme étant un centre d'attraction des populations venant des pays étrangers et surtout des pays limitrophes du Burundi.

Ainsi se retrouvent métissés dans cette commune la culture burundaise et les cultures étrangères.

Par sa religion dominante qu'est l'Islam ainsi que par la culture swahilie, cette commune a pendant longtemps affiché une certaine particularité dans la

[1] NIYONDIKO, (D.), Mécanismes de Régulation des conflits dans une zone multi-ethnique et multiculturelle, le cas de la zone de Buyenzi, Bujumbura, U.B, 2003. P14

capitale de Bujumbura de telle façon que, « *l'identité religieuse dominante dans cette zone a créée une nouvelle nationalité, celle de Wa Islam.* »[2]

En effet, la religion musulmane a permis à ses adeptes de surmonter leurs différentes origines sociales et régionales pour se fondre dans une même communauté de croyance.

Alors que plusieurs communes de la capitale sont majoritairement habitées par des personnes instruites et surtout des fonctionnaires, les habitants de la commune Buyenzi s'occupent toujours surtout des activités artisanales telles que la réparation mécanique, la fabrication mobilière ainsi que du commerce. De cette façon, la commune Buyenzi affiche-t-elle un mode de vie un peu particulier par rapport à celui des autres communes de la capitale.

Face aux moments particuliers de la vie politique du Burundi, les habitants de la commune Buyenzi adoptèrent un comportement hors du commun.

En effet, les musulmans de Buyenzi se retrouvèrent activement impliqués dans la lutte de l'indépendance au côté du Prince Louis RWAGASORE. Lors de la crise politico-ethnique d'octobre 1993, la population de cette commune resta unie. Ainsi « on a pu constater qu'en général les musulmans n'on pas été impliqués dans cette crise. »[3]

2. Choix et Intérêt du Sujet

La recherche sur les phénomènes sociaux, culturels et politiques en commune Buyenzi a été motivée par diverses raisons entre autres le caractère attractif de la commune Buyenzi à l'égard des populations d'origine étrangère, l'originalité de la commune Buyenzi par rapport aux autres communes de la capitale par sa diversité religieuse avec l'Islam comme religion dominante et

[2] Ibidem

[3] BUTOYI, (C.), Islam et Politique au Burundi en Mairie de Bujumbura (1993-1998). Bujumbura, U.B, 2001. P.73

par l'importance de la culture swahilie développée dans cette cité. Enfin, cette commune afficha une position spécifique pendant les moments forts de la vie politique du Burundi tels que la période de lutte pour l'indépendance ainsi que la période de la crise politico-ethnique de 1993.

Les raisons ci-haut évoquées sont liées à un certain questionnement pour un observateur avisé.

En effet, pourquoi et comment cette commune est devenue un centre d'attraction des populations d'origine étrangère et un foyer important de l'Islam au Burundi? Quels sont les rapports entre les habitants de cette commune aux orientations culturelles et confessionnelles différentes ? Enfin, pourquoi la population de cette commune est-elle restée soudée au moment de la crise d'octobre 1993 alors que les habitants d'autres communes de la capitale rangés par groupes ethniques étaient entrain de s'entre-déchirer ?

Toutes ces questions méritent d'avoir des réponses et notre travail se propose justement d'apporter une contribution si modeste soit-elle.

3. Articulation du sujet

Notre travail est subdivisé en trois chapitres. Le premier chapitre se concentre sur la présentation générale de la commune Buyenzi. Au premier point de ce chapitre, il s'agit de montrer l'historique de la création de la capitale du Burundi. Le deuxième point traite de la création et du peuplement de cette commune Buyenzi qui est née à l'époque coloniale. Nous avons essayé de monter les raisons qui ont poussé les colonisateurs Belges à créer cette entité essentiellement destinée à la communauté swahilie.

Le second chapitre est axé sur les structures socio-culturelles en commune Buyenzi. Il s'agit de montrer la prédominance de la religion musulmane et de la culture swahilie ainsi que le mode de vie lié à cette culture. L'analyse porte également sur les relations qui existent entre différentes croyances et différentes cultures dans cette commune.

Le troisième chapitre s'intitule ; « Des stratégies indépendantistes des années 60 au nouveau réveil politique en commune Buyenzi ». Dans ce chapitre, il est essentiellement question du rôle joué par les musulmans de Buyenzi au coté du prince Louis RWAGASORE dans la lutte pour l'indépendance, le comportement particulier des habitants de Buyenzi pendant la crise de 1993 ainsi que l'importance politico-administrative prise par cette collectivité après la crise.

4. Méthodologie de travail

Pour mener à bien notre travail, nous nous sommes rendu compte que nous étions dans l'obligation de combiner deux principales catégories de sources. Il s'agit de sources écrites et des sources orales.

Pour les premières, nous avons eu recours aux mémoires et thèses que nous avons trouvé utiles pour notre travail. Des ouvrages, différents rapports,

des revues ainsi que d'autres types de documents nous ont également été d'une grande utilité.

Pour la seconde catégorie de sources, un questionnaire d'enquête a été établi pour pouvoir faciliter nos interviews (non enregistrées) avec des personnes que nous avons jugé mieux renseignées sur le sujet de notre travail. Il convient cependant de signaler les problèmes liés à cette dernière catégorie de sources qui se sont manifestés au cours de ce travail. Ce sont surtout les oublis, la non concordance des récits de différentes personnes, les hésitations liées aux peurs,....

CHAPITRE I : DE LA NAISSANCE DE LA VILLE DE BUJUMBURA A LA CREATION DE LA « COMMUNE URBAINE » DE BUYENZI

A. HISTORIQUE DE LA CREATION ET DU PEUPLEMENT DE LA VILLE DE BUJUMBURA

1. Naissance de la ville de Bujumbura

Bujumbura la capitale du Burundi fut la première ville à être créée dans le pays. Sa création date de 1897 par les colonisateurs allemands. Cependant, du fait de sa situation géographique (sur la rive du lac Tanganyika), cette région avait été bien longtemps avant cette date visitée par des explorateurs.

a. Exploration de la région de l'Imbo par les premiers voyageurs étrangers

A partir de la première moitié du XIX^{ème} siècle, la région de l'Imbo dans laquelle se trouve la ville de Bujumbura va être l'objet de convoitises des étrangers surtout arabes. En effet, le lac Tanganyika fut connu par ces derniers grâce à un MUNYAMWEZI de Zanzibar islamisé nommé Lieben Saïd qui avait fait deux voyages dont la seconde date de 1831. Ce voyage fut rapporté par le géographe James Macqueen dans le journal Royal Geographical Society en 1845[4]. Par la suite, plusieurs autres voyages en direction du lac Tanganyika seront organisés. Cherchant à contrôler l'ensemble de la plaine du lac Tanganyika et de son hinterland vers 1870 pour enfin étendre leur domination à l'intérieur du Burundi ; les zanzibarites se heurtèrent à de vaillants guerriers du roi MWEZI GISABO. De toutes les façons, les zanzibarites s'étaient assurés entre 1884 et 1892 les contrôles de la côte Ouest de la plaine de la RUSIZI et les rives du lac Tanganyika. La domination arabe dans la plaine de l'Imbo prendra fin en 1895 suite à une croisade anti esclavagiste de Bruxelles et l'Association anti-esclavagiste allemande[5].

A part les zanzibarites, la région connut également l'arrivée de deux autres catégories d'étrangers à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} Siècle. La

[4] NDAYIRUKIYE, (S.), Bujumbura Centenaire : 1897-1997, croissance et défis. Paris, Ed. l'Harmattan 2002. P. 19

[5] MARISSAL, (J.), le Burundi, dernier Royaume Indépendant de l'Afrique des Grands Lacs in Revue de l'université du Burundi, 1er Numéro, 1978. P. 16,

première catégorie est celle d'explorateurs : voulant explorer le lac Tanganyika pour la plupart d'entre eux, les noms les plus connus de ces derniers sont ceux de Burton et de Speke en 1858, de Stanley et de Livingstone en 1871 et de 1876 ainsi que celui d'Oscar Bauman en 1892 qui, en plus de la visite de la région de l'Imbo traversa le Burundi d'Est en Ouest.

La deuxième catégorie est celle des missionnaires : en 1878, dans la partie méridionale de la région, les membres de la British London Missionary Society s'y installèrent. Les missionnaires du Cardinal Lavigerie d'Alger s'établirent quant à eux dans la partie septentrionale dès 1879. Cependant, « *les conflits nés des intérêts divergents entre les missionnaires et les zanzibarites firent échouer l'établissement des missionnaires à Rumonge : l'échec de la mission de Rumonge en 1880 se solda par les massacres des pères blancs par les indigènes ; de même, la mission de Kibanga ouverte en 1883 dût fermer ses portes suivi de l'échec, en 1884 de la mission de Saint Antoine de l'Uzige (l'actuel Saint Michel) dans le Buzige.*»[6]

b. Etablissement militaire allemand et début d'urbanisation de Bujumbura

Dans le but de réguler les conflits qui étaient entre les puissances européennes en Afrique et de fixer les règles du jeu et les conditions de partage de ce continent, une conférence fut convoquée et organisée par le Chancelier Allemand Bismarck. C'est la conférence de Berlin. D'après le premier point de l'acte général du traité de Berlin du 23 Février 1885, toute puissance éropéenne installée sur la côte pouvait étendre sa domination vers l'intérieur jusqu'à rencontrer une « sphère d'influence » voisine. A l'issue de cette conférence qui débuta le 15 Novembre 1884 pour prendre fin le 26 Février 1885 et qui marqua un tournant fondamental dans l'histoire de l'Afrique, le royaume du Rwanda et celui du Burundi tombèrent dans la zone d'influence allemande.

Pour mettre en application les clauses de cette conférence, les Allemands ne tardèrent à s'installer au Burundi. Ainsi avec l'établissement de la première station militaire allemande à Kajaga en 1896, près du delta de la Rusizi sur les bords du lac Tanganyika, la période coloniale commence[7].

[6] NDAYIRUKIYE, (S.), Op. cit ; P. 20
[7] NDAYIRUKIYE,(S.), Op. cit ; P. 21

L'année suivante, pour des raisons stratégiques et de salubrité la station de Kajaga fut transférée près de la mission de Saint Antoine ainsi que l'explique MANIRAKIZA (R) :

« Situé près du lac et entouré de marais insalubres, le poste de Kajaga pourrait être facilement inondable ; positionné sur un terrain plat, il était difficile à défendre contre les attaques menées par les rebelles Batétéla en 1899.»[8]

Par la suite, les activités économiques, politiques, religieuses,... sont venues se concentrer autour de ce poste, attirant ainsi des populations venues de divers horizons.

2. Peuplement de la ville de Bujumbura

a. Une présence humaine précoloniale

Officiellement la ville de Bujumbura date de 1897, année de sa création par des colons Allemands. Cependant, cette région était bien habitée avant la colonisation comme le précise Carol DICKERMAN :

> *« To identify Bujumbura as a legacy of the colonial area is inadequate...*
>
> *Africans had lived there before the Europeans arrival and their presence and activities continued to be important in shaping the growing settlement. »*[9]

En effet, du fait de la localisation de Bujumbura dans la plaine et de la présence du lac Tanganyika dans cette région, il est évident que des populations venues des régions diverses aient voulu s'installer dans cet endroit pour profiter des produits qu'offre la région. Ainsi, entre 1800 et 1850, cette région va connaitre un commerce élémentaire amorcé sur les rives du lac. Ce commerce portait surtout sur l'huile de palme, le sel, le manioc, le poisson, etc....[10]. Les

[8] MANIRAKIZA, (R.), Expansion territoriale, démographique et développement économique de Bujumbura ; de 1979 à nos jours.Mémoire, Bujumbura,U.B, 1995, P. 7

[9] DICKERMAN, (C.W.), Economic and social change in an African city : Bujumbura, Burundi 1900-1962 cité par NIMUBONA Julien in le peuplement séparé de la ville d'Usumbura et ses implication socio-économiques (1940-1960), mémoire, Bujumbura, U.B., 1990, P. 8

[10] NIMUBONA, (J.), Idem

activités commerciales se développeront surtout après 1850 quand le centre d'Ujiji sera transformé en un important établissement commercial d'esclaves.

Dès lors, l'on se rend compte que de telles activités ne pouvaient que favoriser un peuplement continu de cette région que décrivit Henri Morton STANLEY en 1887 de la façon suivante :

> *« Dans tous les endroits non marécageux, le sol est couvert de riches pâturages où s'élèvent de nombreux troupeaux, surtout de chèvres et de moutons, qui sont les beaux et les meilleurs que j'aie vus en Afrique, bien qu'ils ne soient pas comparables aux fins moutons de Grande-Bretagne ou des Etats-Unis. De tous côtés, l'on aperçoit des villages »*[11]

Plus que des populations venues de l'intérieur du Burundi, cette région était surtout occupée par des personnes venues de l'Est du lac Tanganyika pour la plupart parlant la langue kiswahili connues sous le nom des « swahili » ainsi que des Congolais. Mais la région va connaître une série de crises vers la fin du XIX^{ème} siècle notamment l'épidémie de la malaria, la disparition massive des animaux domestiques sans oublier l'irruption des premiers européens. Ce qui provoqua une certaine déstabilisation de l'ensemble de la région.

b. De la colonisation et du peuplement de Bujumbura

Le titre « la colonisation et le peuplement de Bujumbura » pourrait être l'objet d'un travail à part entière. Dans ce travail, nous allons évoquer de façon brève les débuts du peuplement de Bujumbura.

En effet, avec la colonisation, Bujumbura (Usumbura à l'époque) devint un centre attractif pour les populations venues des horizons variés. Burundais et étrangers, blancs et noirs vont se rencontrer pour des raisons diverses dans cette région du Burundi qui deviendra la capitale coloniale du Ruanda-Urundi. Ainsi, la population d'Usumbura pourrait se répartir en 3 catégories que nous allons directement essayer de décrire une par une.

[11]STANLEY, (H.M.), comment j ai retrouvé LIVINGSTON cité par NIMUBONA, (J), Op. Cit.,P. 9

1°. La population d'origine Européenne

La population d'origine Européenne commence à s'établir à Bujumbura vers la fin du XIX^{ème} siècle avec le début de la colonisation. En nombre moins important au cours de la période coloniale allemande, la population d'origine européenne va connaitre une nette augmentation avec l'attribution par le traité de Versailles en 1919 du Ruanda-Urundi à la Belgique en qualité de mandataire après la Grande guerre. Comme fonctionnaire administratifs, les Belges se retrouvaient en proportion importante parmi cette population par rapport aux ressortissants d'autres pays.

Les Grecs s'occupant essentiellement du commerce occupaient la deuxième position de la population européenne de Bujumbura. A ces deux groupes dominants, il faut ajouter d'autres nationalités telles que des Français, des Italiens, des Allemands, des Suisses, des Anglais,...

Néanmoins, la croissance de la population européenne remarquable au cours des années 1920 va connaître une régression à cause de la crise économique de 1929 et surtout à la suite de la seconde guerre mondiale.

En effet, cette grande crise va entrainer la mobilisation et le séjour forcé des européens sur le vieux continent. Ainsi, *« le nombre de médecins au service du gouvernement comptait en 1939, 19 médecins. Par suite de la mobilisation et du séjour forcé en Europe de médecins en congé, l'effectif subit certaines fluctuations au cours des années 1940 à 1944. A la fin de 1944, le nombre était de 15.»*[12] Il faut noter que cette mesure toucha non seulement les médecins, mais aussi d'autres agents.

Avec la fin de la seconde guerre mondiale et l'initiation du plan décennal de développement économique et social (1951-1961), la présence de la population originaire d'Europe va encore accroître. A propos de ce plan décennal, *« son programme d'investissement de base nécessitait l'appel d'un encadrement administratif et technique plus étoffé.* »[13]

[12] Rapport sur l'Administration Belge du Ruanda-Urundi 1939-1940. P. 43 cité par KALISA, (C.) in Evolution démographique d'une zone urbaine d'après les registres paroissiaux : cas de Bwiza (1940-1990), Bujumbura, U.B., 1994, P. 18.

[13] TANGISHAKA, (O.), Op. Cit, P. 12

Comparant la présence dans les deux pays qui composaient le territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi, une nette différence se fait remarquer.

Tableau 1 : Répartition de la population européenne au Ruanda-Urundi selon les fonctions

Fonctions	Urundi	Ruanda
1. Fonctionnaires et agents du gouvernement	104	72
2. Missionnaires de toutes confessions	68	118
3. Agents agricoles	20	9
4. Agents	22	8

Source : TANGISHAKA Olivier, Rencontre et échanges socio-culturels entre étrangers et Burundais dans la zone de Bwiza, en mairie de Bujumbura : de 1930 à nos jours, mémoire, U.B., Bujumbura, 2003,P. 13

L'importance des fonctionnaires ainsi que des agents autres que les missionnaires religieux au Burundi par rapport au Ruanda s'expliquerait par la simple raison qu'Usumbura était la capitale coloniale du Ruanda-Urundi et que de ce fait, les fonctions politiques, administratives et économiques exigeaient nécessairement plus de ressortissants européens au Burundi.

2°. La population asiatique et de couleur

Composée essentiellement de commerçants arabes et indiens, l'installation de cette catégorie de population s'inscrit dans le cadre de la mise en valeur du territoire qu'initia le pouvoir colonial et qui, pour sa mise en exécution nécessitait de bras, de cadres, mais aussi de différentes sociétés commerciales et industrielles.

La population asiatique et de couleur vivait donc essentiellement du commerce mais elle exerçait également d'autres métiers.

Après la seconde guerre mondiale, on assista à une croissance lente de cette population car *« la législation en matière d'émigration et d'immigration*

était restrictive pour les ressortissants des pays n'appartenant pas aux nations-unies.»[14]

3°. La population africaine

La population africaine était majoritairement d'origine congolaise et plus particulièrement dans les provinces proches d'Usumbura telle que le Kivu et le Katanga excepté son district de Lualaba riche en mines et qui connaissait un début d'industrialisation.

Mieux appréciés que les Burundais pour leur aptitude à l'exercice des métiers manuels et plus acclimatés à la vie en agglomération, les congolais étaient favorisés par les autorités coloniales en matière d'immigration. En outre les Burundais n'avaient pas encore commencé à affluer vers Usumbura. A ce sujet, L. BAECK écrivait : *« la topographie ainsi que le climat d'Usumbura est peu accueillant pour les Rwanda et Rundi habitants des hautes altitudes. Le fait que seulement la minorité des migrants se dirige vers la ville, a comme effet un peuplement de la ville par des populations étrangères au pays : les congolais.»*[15]

A cette population d'origine congolaise s'ajoutaient les Tanzaniens, de Rwandais, des Ougandais, des Kenyans, quelques ressortissants de l'Afrique de l'Ouest et bien sûr des Burundais.

Ainsi par exemple, ce sont les congolais qui se trouvaient majoritaires au camp Belge. Même par rapport aux Rwandais, les Burundais demeuraient minoritaires. A ce propos, Olivier TANGISHAKA affirme que « les Burundais étaient doublement ou triplement colonisés »[16].

C'est dans cette même catégorie de population qu'on pouvait classer d'autres composantes telles que « *les Bétouches,les Malgaches,Afgans,les Somaliens,les Sénégalais,les Sierra-Léonais,les Abyssins et une autre catégorie issue des liens matrimoniaux entre les Asiatiques et les femmes autochtones ou swahili. »*[17]

[14] TANGISHAKA, (O.), Op. Cit., P. 13
[15] BAECK, (L.) ; Etude socio-économique du centre extra-coutumier d'Usumbura, Bruxelles, 1957, P. 18
[16] TANGISHAKA, (O.), Op. Cit. P. 16
[17] MURARA,(J.),Lapopulation étrangère au Burundi;un fait social et économique,Buja,mémoire,U.B.,P.33

A l'époque coloniale, la ville de Bujumbura devint un centre d'attraction des populations d'origines diverses qui se retrouvèrent tous impliquées dans le développement de la capitale du Ruanda-Urundi. L'afflux de migrants fut notamment enregistré entre 1948 et les années 1960 avec l'ouverture des chantiers et la recherche d'emplois dont le marché était devenu vaste.

Tableau 2. Evolution de la population de Bujumbura pendant la période coloniale

Années / Population	1914	1926	1938	1949	1959	1960
Africains		2820	6617	14993	40478	41505
Asiatiques		130	274	891	1013	1290
Européens		115	389	1304	4093	4241
Total	2500(*)	3065	7280	17188	45584	47036

Source : Rapports annuels de l'Administration Belge cités par SIRVEN Pierre in La sous-urbanisation et les villes du Rwanda et du Burundi, Bordeaux II, 1984, P. 564

(*) Estimation de l'auteur.

En observant ce tableau, on remarque nettement une évolution croissante de toutes les catégories de la population de Bujumbura en particulier au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Avec l'ère des indépendances de la plupart des pays africains, la situation démographique de Bujumbura va subir des modifications. D'une part, beaucoup de Belges vont quitter la ville et retourner dans leur pays d'origine. Ce qui entraîne une modification quantitative de la population d'origine européenne. D'autre part, les ressortissants des pays africains notamment cadres, attirés par les postes vacants laissés par les ex-colonisateurs vont retourner dans leurs pays d'origine après que ces derniers aient recouvré leurs indépendances. C'est surtout le cas des congolais qui constituaient la majorité de la population africaine.

c.La population de Bujumbura après l'indépendance

Après l'accession du Burundi à son indépendance, Bujumbura va accueillir un grand nombre des burundais venus de l'intérieur du pays *:« Le départ des blancs qui a procuré du travail aux nationaux évolués et l'absence du caractère militaire de l'administration coloniale ont permis aux populations rurales de pouvoir s'installer dans la ville de Bujumbura pour y vaquer à certaines activités.»*[18]

En plus des nationaux, Bujumbura continuera à attirer des étrangers, surtout ceux des pays limitrophes du Burundi. Néanmoins, après l'indépendance, les ressortissants de ces derniers qui viennent à Bujumbura sont surtout des réfugiés. En effet, le mouvement de la reconquête de la souveraineté des années 1960 s'est suivi d'une situation socio-politique et économique troublée dans beaucoup des pays africains. Le Rwanda et le Zaïre (R.D.C actuelle) voisins du Burundi n'ont pas été épargnés. Les refugiés de ces pays à la recherche d'asile se sont installés entre autre au Burundi et particulièrement à Bujumbura avec un impact au niveau de la ville : « *ces refugiés ont accru le nombre de la population burundaise en général et celle de Bujumbura en particulier.»*[19]

Un autre type d'immigration, celle de compétence formée de cadres, d'experts, envoyés dans le contexte de la coopération sera enregistrée : *« Le Burundi a spécialement accueilli en grand nombre de Belges et des Français en raison des relations privilégiées avec l'ancienne métropole mais aussi avec des affinités linguistiques avec la France »*[20].

Un mouvement semblable occasionné par les entreprises commerciales, industrielles ou de constructions recrutant une main d'œuvre spécialisée en Europe sera également observé.

En outre, un mouvement de missionnaires venus pour l'évangélisation ou la continuation des œuvres sociales est à noter à Bujumbura.

[18] NTAROHA, (J.), Développement et dynamiques culturelles dans la ville de Bujumbura : De l'époque coloniale à nos jours. Mémoire, Bujumbura, U.B. 2008. P. 13

[19] TANGISHAKA, (O), Op. Cit. P. 17

[20] MANIRAKIZA, (R.), Expansion spatiale, démographique et développement économique de la ville de Bujumbura (de 1979 à nos jours), mémoire, Bujumbura, U.B., 1995, P. 58

Tableau n° 3 : Evolution numérique de la population de Bujumbura de 1965 à 2008

Année	Population
« 1965	71.000
1970	101.000
1975 » (1)	140.000
« 1980	161.000
1985	195.000
1990	235.440
1995	278.750
2000	330.065
2002 » (2)	353.236
2008 (3)	478.155

Source : (1) : GATALI, (J.B.), Bujumbura des origines à nos jours, essor spatial et démographique in « Culture et société » cité par TANGISHA, Op. Cit. P. 15

(2) : Enquête effectuée par l'ISTEBU : Renouveau n° 3124 cité par TANGISHAKA, (O.), Idem.

(3) Recensement Générale de la population et de l'habitat 2008.

La population de la ville de Bujumbura resta en constante augmentation depuis l'indépendance.

Le départ de nombreux ressortissants des pays occidentaux avec la crise de 1993, le retour des rwandais dans leur patrie après la prise du pouvoir au Rwanda par le F.P.R en 1994 n'ont pas eu un grand impact sur la population de Bujumbura. En effet, beaucoup des rescapés de la crise de 1993 vont se refugier

dans la ville de Bujumbura. Par ailleurs, une autre vague de réfugiés congolais s'observe à Bujumbura à partir de 1997. Même si l'installation de ces derniers vers les camps des refugiés dans certaines provinces du Burundi sera organisée par le H.C.R en partenariat avec la République du Burundi par après, certains refugiés resteront dans la capitale et vont louer des maisons dans différents quartiers.

L'évolution générale de la population de Bujumbura dépend donc de plusieurs facteurs dont les principaux sont de deux types. Le premier résulte du mouvement extérieur de la ville, c'est-à-dire l'immigration tandis que le second résulte du dynamisme interne à savoir l'accroissement naturel de la population.

B.CREATION ET PEUPLEMENT DE LA « COMMUNE » BUYENZI

1.Présentation géographique

La commune Buyenzi qui fait objet de notre étude est l'une de treize communes urbaines qui composent la ville de Bujumbura.

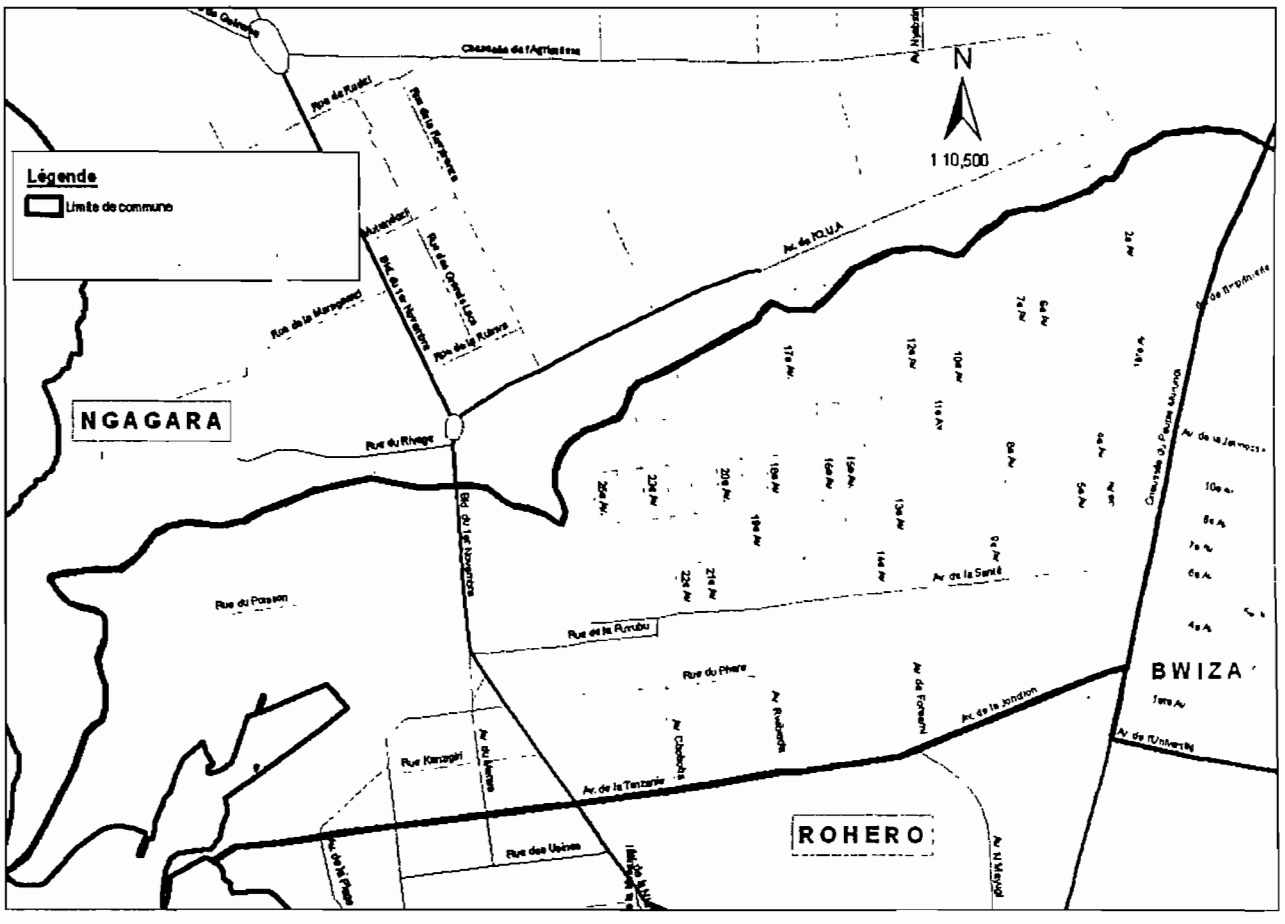
Fondée en 1938 et reconnu d'abord comme centre extra-coutumier depuis 1941 jusqu'à la fin de la colonisation, la commune Buyenzi est délimitée au Nord par la rivière NTAHANGWA. A son extension Est, la commune Buyenzi est séparée par la commune urbaine de Bwiza par la chaussée du peuple MURUNDI.

Au Sud, l'avenue de la jonction prolongée par l'avenue de la Tanzanie délimite la commune Buyenzi constituant ainsi une frontière de celle-ci avec la commune urbaine de Rohero.

A l'Ouest, la commune Buyenzi fait frontière avec la lac Tanganyika.

Jusqu'à présent, la délimitation des communes urbaines de Bujumbura n'est fixée par aucune loi. Néanmoins, les délimitations des communes sont reconnaissables par les habitants.

CARTE DE LOCALISATION DE LA COMMUNE URBAINE DE BUYENZI .



Source : Plan Communal de développement Communautaire (PCDC)

Notre commune d'étude est parmi les communes centrales de la capitale.Depuis 2005,cette Commune est devenue plus vaste qu'avant.En effet,jusqu'à cette date,la Commune n'arrivait pas au lac Tanganyika mais se limitait à l'Ouest par le boulevard du 28 novembre.

2.Naissance et évolution du centre extra-coutumier de Buyenzi

a.Des villages africains aux centres extra-coutumiers d'Usumbura

1°. Création des villages africains

Peu après le début de la colonisation, les populations noires constituées des congolais, de rwandais et des burundais avaient commencé à implanter leur cases un peu partout aux portes des quartiers européens et asiatiques. « *Les swahilis s'étaient installés le long du lac Tanganyika près de l'ancien port allemand, côte à côte avec les commerçants hindous, arabes et pakistanais, ou du moins à proximité de ceux-ci.*»[21]

Or dans l'esprit qui a guidé les plans d'urbanisation des villes africaines de création coloniale, une politique ségrégationniste se faisait remarquer car les quartiers indigènes devaient être distincts des quartiers européens et asiatiques. Ainsi, la « prolifération » des indigènes aux portes des quartiers européens et asiatiques d'Usumbura contrariait cette orientation car « *dans les ex-colonies belges et françaises, la politique d'assimilation pratiquée par le colonisateur tempérait cette ségrégation raciale et la discrimination paraissait plus sociale que raciale.* »[22]

- **Création du village de Kabondo pour les Swahilis**

Conformément à l'esprit ségrégationniste déjà évoqué, les swahilis furent obligés dès 1927 de quitter le village « Makangira » qu'ils occupaient jusqu'alors et qui engloberait les actuels quartiers asiatique et industriel pour celui de « Kabondo » plus vaste que l'actuel quartier Kabondo et qui se situerait au Sud du quartier asiatique entre la rivière Muha et le dit quartier.

[21] Extrait du rapport de sortie de charges de l'administrateur du territoire de Bujumbura. Mr. Simons, P.L cité par SAHINGUVU,(G.) in Les droits fonciers dans les ex. centres extra-coutumiers de Bujumbura sous leurs double aspect historique et juridique ; Mémoire, Bujumbura, U.B., faculté de Droit, 1972, P. 8

[22] SAHINGUVU, (G.), Idem

Une décision du Gouverneur du Ruanda-Urundi par sa lettre du 30 Juin 1927 fut transmise au Résident du Burundi pour lui signifier l'évacuation de Makangira :

> *« J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé que la cité Swahili (Village Makangira à Usumbura) ne peut continuer à s'étendre à l'emplacement occupé actuellement, d'une part, les artères réservés anciennement aux commerçants asiatiques sont progressivement envahis par divers éléments Swahili ou non et en général ne pratiquent aucun commerce.*
>
> *D'autre part, la partie sise à proximités des établissements industriels (ESTAF, INTER-FINA, COMPAGNIE DU KIVU) et qui avaient été réservée pour l'extension dudit quartier industriel est également en partie occupée par les noirs de toutes catégories dont beaucoup on édifié des simples huttes et sans tenir compte de la voirie et d'un alignement quelconque. En conséquence, il faut que graduellement ces occupations disparaissent.*
>
> *Dès à présent, il ne sera plus autorisé aucune réédification ou construction nouvelle. La population indigène flottante devra habiter la nouvelle cité indigène où des parcelles lui seront réservées gratuitement si elle n'y pratique aucun commerce. Il faut arriver progressivement dans un délai de 3 à 5 ans à ce que la cité asiatique ne soit plus occupée que par des commerçants arabes, hindous ou gens de couleur ou même des Noirs d'un certain niveau social. Les indigènes appartenant à la chefferie Makangira devront dorénavant s'établir au Sud du village Kabondo.»*[23]

La lettre des représentants de la communauté hindoue et arabe au Gouverneur du Ruanda-Urundi attira l'attention de celui-ci sur les dangers de propagation des maladies et sur les risques d'incendie auxquels étaient exposés leurs familles d'une part, leurs magasins et leurs marchandises de l'autre. Toute fois « *ce déplacement ne se fit ni sans difficultés ni sans lenteur car, au lieu de déménager, les Swahili continuaient à construire et à réparer les maisons*

[23] Correspondance du département des Affaires Foncières citée par SAHINGUVU, (G.), Op.cit ; P. 10

tombées en ruine dans le village de Makangira, et peu d'entre eux allaient s'installer à Kabondo.»[24]

A partir de 1931 cependant, l'évacuation se fit rapidement grâce à l'ultimatum lancé par le Gouverneur via le Résident de l'Urundi dans sa lettre n° 50/L.B. / du 10/07/1931 fixant la date de l'expiration du délai accordé aux occupants de Makangira de quitter les lieux au 31 décembre 1932.

Finalement, les Swahili chassés du village Makangira s'installèrent au nouveau village de « Kabondo ».

A côté de l'esprit ségrégationniste, il est permis de se demander s'il n'y aurait pas d'autres raisons qui seraient à l'origine de la dispute du village de Makangira entre Blancs et Noirs. En effet, les colonisateurs avaient un projet qui leur tenait tant à cœur. Il s'agissait d'une construction d'un port à Usumbura. Celui-ci fut construit en 1937. Or, les indigènes et surtout les Swahilis à tradition commerciale escomptaient entretenir un trafic important sur le lac Tanganyika. « *Il y avait des possibilités de faire du commerce de poissons et de créer des contacts avec le Zaïre par voie maritime.»*[25]

Ainsi, la situation stratégique de Makangira semble avoir été l'une de la cause de la dispute entre les deux parties.

-Création de la cité indigène d'Usumbura

Parallèlement à l'évacuation du village Makangira par les Swahilis, une cité indigène fut lotie sur la terrasse lacustre afin de loger les travailleurs congolais, qui étaient venus à la suite des Belges et des Burundais qui avaient été expropriés.

Par sa lettre n° 1217/T.F. du 16/06/1928, le Résident de l'Urundi renvoya au Gouverneur le plan complété de la cité indigène dont l'établissement à Usumbura avait été décidé par ce dernier dans sa lettre n° 846/C3/1/D/1/ du 20/03/1928.

[24] Lettre du Gouverneur du R.U., du 12/11/1928 et du 17/06/1931 cité par SAHINGUVU, (G.), Op. Cit. P. 10

[25] KAVUMBAGU,(J. C.), Evolution démographique d'une zone urbaine d'après les registres paroissiaux : cas de Ngagara (1956-1990), Mémoire, Bujumbura, U.B., 1993, P. 16

La décision n° 56 rendant exécutoire ce plan dans son article premier disposait comme ceci :

> « *Il est établi à Usumbura un cité indigène situé le long de l'avenue circulaire, à l'extrémité de l'avenue du port prolongée.*
>
> *ses limites sont celles indiqués au plan affiché au bureau du délégué à Usumbura et au bureau de la résidence à Kitegaapprouvé par le Gouverneur du Ruanda-Urundi.* »[26]

La même année, suite à une tracée de la première piste d'aviation, le plan de la cité d'Usumbura fut modifié et aux termes de la décision n° 77 annulant celle du 16 Juin 1928 la cité indigène d'Usumbura s'étendait entre l'avenue circulaire au Sud (actuel Chaussé Prince Louis Rwagasore), l'avenue Malfeuyt au Nord (l'actuelle avenue de l'UPRONA), l'avenue de l'Yeser (l'actuelle avenue Kirundo) à l'Ouest et à l'Est la plaine de l'aviation qui passait par l'actuel stade Prince Louis Rwagasore dans la direction Sud-Nord. La cité indigène d'Usumbura sera à l'origine du centre extra-coutumier « Belge ».

2°. Vers la création des centres extra-coutumiers d'Usumbura

Le village de « Kabondo » et la « cité indigène d'Usumbura » n'auront que tous les deux qu'une existence éphémère. En effet, au bout de 10 ans d'existence leurs habitants furent obligés de se déplacer encore une fois.

L'administration ordonna aux habitants de Kabondo de déménager afin de lancer un projet d'extraction du sable à l'endroit qui leur avait été octroyé comme le précise la lettre n° 4522/T.P. du 27/12/1938 du Gouverneur du Ruanda-Urundi à l'Administrateur territorial d'Usumbura.

> « *En vue de permettre au service des travaux publics d'élaborer la prévision budgétaire pour le comblement rapide des marais en 1940, j'ai l'honneur de vous prier de me faire parvenir vos propositions en ce qui concerne les expropriations à faire au village Swahili dit Kabondo à Usumbura* »[27].

[26] Archives du service des affaires foncières à Bujumbura cités par SIRVEN Pierre, Op.cit, P. 507
[27] Correspondance du département des affaires foncières cité par SAHINGU, (G.), Op.cit. P. 13

Vers 1938, les villageois de Kabondo apprirent qu'un nouveau lotissement, le Buyenzi actuel était mis à leur disposition. Le déménagement s'effectua avec des lenteurs avant que l'autorité coloniale belge ne procède à l'accélération de l'évacuation du village.

Les habitants de la cité indigène d'Usumbura ne furent pas épargnés par ce « nomadisme forcé » car en 1941, une décision de leur déplacement vers le Nord de la concession des pères blancs (l'actuelle paroisse Saint Michel) fut prise. Une incendie qui dévora une cinquantaine de maisons et qui détruisit les eucalyptus de la concession de Cavadias un certain après midi alors que les habitants de la cité étaient encore au travail aurait été un alibi pour faire admettre l'exécution de cette décision. Les habitants de la cité indigène furent installés sur la colline du nom de Mukaza couverte de champ de manioc.

b. Création et peuplement du centre extra-coutumier de Buyenzi

1°. Création du C.E.C de Buyenzi par ordonnance

Après l'évacuation du village « Kabondo » par les Swahilis et leur établissement à Buyenzi, cette dernière entité fut reconnue comme centre extra-coutumier le 22/12/1941 par l'ordonnance n° 69/SEC du Gouverneur Général du Ruanda-Urundi.

L'article premier de cette ordonnance stipulait que :

« Un centre indigène extra-coutumier dénommé « village des Swahilis » est créé à Usumbura »[28].

Le centre extra-coutumier de Buyenzi était délimité :

« Par le torrent de NTAHANGWA au Nord et la route Cyangugu à l'Est. Il n'avait pas de limites précises à l'Ouest et au Sud et était donc destiné aux Swahili »[29].

A la même date, le centre indigène extra-coutumier dénommé « Belge » était créé par l'article premier de l'ordonnance n° 68/SEC.

[28] SAHINGUVU, (G.), Op. Cit. P. 15
[29] SIRVEN, (P.), Op. Cit. P. 508

Il semble que deux raisons auraient poussé à la création des centres extra-coutumiers à proximité des quartiers européens tout en gardant un espace vide entre les deux. Tout d'abord, il devenait facile aux employés et ouvriers travaillant dans les quartiers européens d'atteindre facilement leurs lieux de travail. Ensuite, le contrôle et le maintien d'ordre dans les centres extra-coutumiers devenaient faciles.

2°. Peuplement du C.E.C de Buyenzi

Le centre extra-coutumier de Buyenzi était peuplé par les Swahilis d'origine essentiellement congolaise qui s'étaient installés au Burundi avant l'arrivée des blancs ainsi que le décrit Baeck :

> *« Ce quartier est couramment appelé « village des Swahilis ». Il est habité en majorité « ... de noirs originaires de la côte orientale ou descendants de ces derniers. »*[30]

Les Swahilis étaient venus à la suite des arabes esclavagistes dont ils constituaient les bandes armées, puis s'étaient livrés au trafic. Aux congolais qui habitaient Buyenzi s'ajoutaient des ressortissants du Tanganyika venus sous la colonisation allemande comme manœuvres et ouvriers.

A la population que comptait Buyenzi depuis le village Kabondo s'ajoutaient des immigrants qui arrivaient sans cesse depuis le Congo à Usumbura et qui s'installaient notamment à Buyenzi et dans la cité indigène. En effet, les centres extra-coutumiers avaient eu une certaine réputation qui s'était étendue au Congo. Ainsi, *« les congolais étaient avides de venir s'y installer car dans leur conception, Usumbura est une sorte de paradis terrestre où l'indigène est libre de travailler ou de ne pas travailler sans toute fois se priver des plaisirs que la ville procure. »*[31]

Le lancement du plan décennal attira des populations dans les C.E.C à la recherche du travail.

[30] BAECK, (L.), Op. Cit., P. 25

[31] Rapport du Conseil de centre, In R.A.C.E.C, 1954, cité par NIMUBONA. (J.), Op.cit, P. 34

Tableau n° 4: Evolution de la population de C.E.C de 1947 à 1960

Année	Belge	Buyenzi	Total	Indice
1947	5570	6375	12146	100
1948	7262	6989	14251	118
1949	7637	7903	15640	121
1950	10758	6880	17638	146
1951	12487	7390	19832	163
1952	16131	9324	25455	209
1953	19002	10935	29957	243
1954	21311	12703	34014	280
1956	28379	13779	42155	347
1957	30379	14450	44685	367
1958	-	-	-	-
1959	25190	11771	36961	300
1960	21312	10590	31908	206

Source : GATAL. (J.B.), « BUJUMBURA, des origines à nos jours : essor spatial et démographique » in culture et société, Bujumbura, Ministère de la jeunesse des sports et de la culture, 1979, P. 42.

A l'aide de ce tableau, on remarque une nette augmentation de la population des C.E.C. entre 1952 et 1957 sans doute due au lancement du plan décennal précité dont la réalisation exigea un appel d'une main d'œuvre abondante.

Pour le C.E.C. qui nous intéresse, l'on relève qu'à partir de 1959 les effectifs de sa population diminuent. Les départs massifs des congolais vers leur pays devenu indépendant le 30 Juin 1960 en est sans doute la cause majeure.

3°. La population actuelle en commune Buyenzi

Depuis sa création en tant que centre extra-coutumier, Buyenzi n'a jamais cessé d'être une entité urbaine densément peuplée. Aujourd'hui encore, avec une densité moyenne de 29014 habitants par Km², la commune Buyenzi compte parmi les communes les plus peuplées de la ville. En effet, suite aux diverses périodes de troubles que connurent le Zaïre et le Rwanda voisins, le Burundi a

dû accueillir de nombreux refugiés provenant de ces deux pays comme cela a déjà été signalé.

En raison de son cosmopolitisme et par son passé en matière de peuplement sans doute, Buyenzi était l'un des endroits les plus préférés par les refugiés surtout congolais.

En plus des Swahilis installés depuis la période coloniale et d'autres populations venues par après de l'étranger, les nationaux provenant de l'intérieur du pays s'installèrent également petit à petit à Buyenzi quand « la burundisation des cadres » commença.

A cause de ses rues toujours bondées de gens, surtout le soir, tout observateur qualifierait toujours la commune Buyenzi comme étant démographiquement saturée.

En effet, « *sa proximité avec la zone industrielle, l'accessibilité du loyer à des personnes de faibles revenus sont les principaux facteurs qui expliquent la forte densité de la population du quartier Buyenzi* »[32]. L'autre caractéristique de Buyenzi ayant favorisé la croissance démographique concerne la majorité de cette cité professant l'Islam et pratiquant généralement la polygamie.



[32] SEBUTAMA, (C.), Contribution à l'étude du comportement des populations des zones NGAGARA et BUYENZI à l'égard de la langue KISWAHILI. Mémoire, U.B. FLSH, 2004, p23

Tableau n°5 : Evolution de la population de la commune Buyenzi (1964-2008)

Année	Population	
1964	14130	(1)
1971	21224	(1)
1979	29958	(2)
1990	27133	(2)
1997	58250	(2)
2003	74256	(2)
2008	40620	(3)

Source : (1) : SEBUTAMA, (C.), Idem

(2) : NDUWAYO, (R.), Crises urbaines et développement local, exemple de la Mairie de Bujumbura et du quartier Buyenzi, Mémoire, Bujumbura, U.B., FLSH, 2005, P. 48

(3) Recensement général de population et de l'habitat 2008

De ce tableau, nous pouvons déduire la figure suivante

Graphique 1 : Courbe représentative de l'évolution de la population de la commune Buyenzi

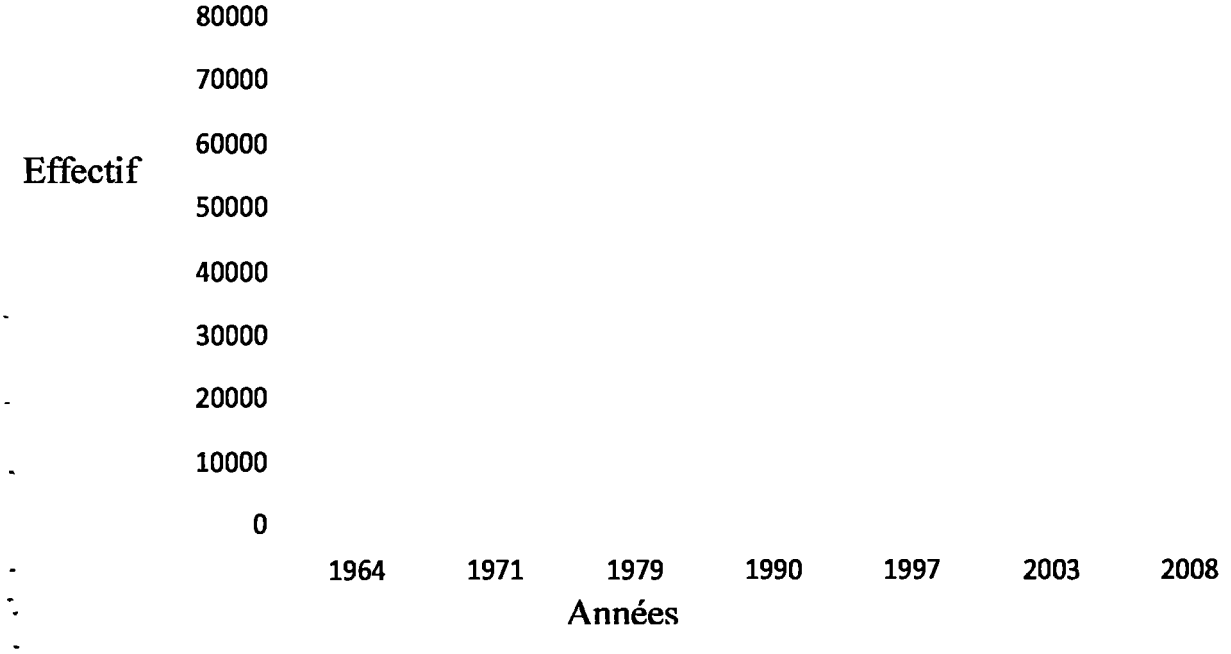


Figure réalisée par nous même à partir du tableau précédent.

D'après cette figure, on observe une période de croissance modérée entre 1964 et 1979 suivie d'un autre période de recul entre 1979 et 1990. Cette décroissance peut être en grande partie attribuée au démantèlement d'un quartier spontané appelé KINOGONO à partir de 1979. La démolition de ce quartier qui s'était implanté au Nord-est de la commune Buyenzi le long de la rivière Ntahangwa a été décidée, non seulement à cause de l'occupation irrégulière des terrains mais aussi de l'insalubrité des lieux. Les habitants de ce quartier ont dû déménager à l'extérieur de Buyenzi : « leurs propriétaires ont obtenu de la part de l'Etat d'autres parcelles à Kinama et à Gikungu .»[33]Aujourd'hui ce quartier renait de ses cendres à cause « de la guerre et du manque de contrôle qui en est son corollaire.»[34]

A une période de croissance négative va suivre une période d'un « boom » démographique avec un doublement de la population dans moins de 10 ans entre 1990 et 1997 et un quasi triplement dans 13 ans, donc en 2003. Les effectifs très élevés enregistrés pendant cette période seraient dus à l'exode rural mais surtout à un mouvement des réfugiés qui ont quitté leurs zones pour Buyenzi pendant la crise qui a suivi l'assassinat du président Melchior NDADAYE en 1993. En effet, cette zone restait presque la seule à ne pas être « balkanisée ».

La période de 2003 à 2008 se caractérise par une autre croissance négative qu'on pourrait attribuer au retour des refugiés dans leurs zones d'origine après la cessation des hostilités et le retour au calme sur la capitale mais aussi à un mouvement de déménagement qui s'est fait remarquer dans la population de Buyenzi vers d'autres localités telles que le quartiers Kibenga, la commune Kanyosha, la commune Buterere, la commune Gatumba…

[33] HAVYARIMANA, (A.), Les problèmes de la population et d'habitat urbain au Burundi, Mémoire, Bujumbura, U.B., 1999, P. 25

[34] Propos recueillis auprès de l'Administrateur de la commune Buyenzi, le 01/09/2011

C.ORGANISATION DU CENTRE EXTRA-COUTUMIER DE BUYENZI ET SES RAPPORTS AVEC LE POUVOIR COLONIAL

1. De l'organisation du C.E.C. de Buyenzi

Parmi les objectifs proclamés lors de la création des centres extra-coutumiers figurait celui de la mise en place d'autorités administratives dotées de personnalité civile, jouissant d'une autonomie financière et indépendantes du pouvoir traditionnel. Ainsi à propos du C.E.C. de Buyenzi et de celui de « Belge », le rapport annuel des C.E.C affirmait ceci en 1951 :

> « *Ils constituent deux entités qui possèdent leur budget propre, avec leurs recettes et dépenses, une administration propre, leur police, etc.* »[35]

Il convient donc ici de s'intéresser à l'organisation politico-administrative et juridique du C.E.C de Buyenzi.

a.Organisation administrative et politique

1°. Le représentant de l'autorité tutélaire (R.A.T)

Chargé de l'administration des C.E.C, le représentant de l'autorité tutélaire est assisté par le chef du C.E.C de Buyenzi, un chef adjoint et un conseil consultatif.

Le service du R.A.T comptait plusieurs secteurs : juridictions européennes et indigènes, main d'œuvre et organisation professionnelle, comptabilité et perception des impôts et taxes des C.E.C (identification, recensement, inscription, permis de séjour, passeports de mutation, changement d'adresse, déclaration de naissances et des décès), itinérance (surveillance des C.E.C et contrôle des travaux) ainsi que le cadastre des C.E.C.

2°. Du chef du centre et du chef adjoint

Leur attribution principale concerne le bon fonctionnement du centre. Dans leur exercice de leurs tâches, ils étaient aidés par les chefs de quartier et les membres du conseil consultatif. Il faut cependant faire remarquer que les

[35] Rapport annuel sur les centres extra-coutumiers, 1951, P. 1

membres du conseil consultatif ont d'autres activités et ne consacrent donc qu'un temps très limité aux questions relatives à la gestion du C.E.C :

> *« Certains parmi ces derniers exercent une profession qui les retient toute la journée en dehors du centre, de telle sorte que l'aide que les chefs sont en droit d'attendre d'eux, si elle n'est pas nulle en est du moins considérablement réduite »*[36].

Le chef du centre n'avait cependant pas le dernier mot sur les décisions à prendre. En effet, la R.A.T jugeait seul de l'entrée à l'ordre du jour des séances du conseil de centre des questions lui soumises par le chef indigène.

Jusqu'en 1947, MAKANGIRA Bin Kasongo fut le chef du centre de Buyenzi avant d'être remplacé par son fils Ramazani Bin MAKANGIRA.

3°. Des chefs de quartier

Les chefs de quartier étaient responsables vis-à-vis du chef de centre, de son quartier au point de vue population, recensement, ordre, travail et chômage, entretien et hygiène. Il est exigé à chaque chef de quartier de « *connaître sur le bout des doigts, son quartier et ses habitants* »[37].

Relativement bien rémunéré (1800 Fr, déjà en 1951), les chefs de quartier pouvaient donc se consacrer entièrement à leurs tâches. Les C.E.C Buyenzi comptaient 8 quartiers jusqu'en 1957, année à laquelle leur nombre fut réduit à 4.

[36] Rapport annuel sur les centres extra-coutumiers, 1951, P. 2
[37] Ibidem

Tableau 6 : Les autorités administratives indigènes au C.E.C Buyenzi(1957)

Chef de centre	RAMAZANI MAKANGIRA
Chef adjoint	SELEMANI KARATA
Chef de quartiers	- ABDALLAH MUFAKWENDA 1er quartier (1ère à 8ème av.)
	- HAMISSI MAKOWE 2ème quartier (9ème à 14ème av.)
	- ABDALLAH ANZURUNI 3ème quartier (15ème à 19ème av.)
	- RAMAZANI ANZURUNI 4ème quartier (20ème à 25ème av.)

Source : Rapport annuel des C.E.C d'Usumbura, 1957 cité par KABAYIZA (ADIEL) in, L'administration belge face à l'évolution démographique dans les centres extra-coutumiers d'Usumbura (1949-1960), Mémoire, Bujumbura, U.B., 1987, P. 18

4°. Le conseil de centre (ou conseil consultatif)

Présidé par le R.A.T, il donnait son avis sur des questions d'intérêt local notamment sur les règlements à prendre, les taxes à créer, le budget, et toute autre mesure que le R.A.T jugeait utile de lui soumettre.

Individuellement, les membres du conseil avaient pour devoir d'assister le chef de centre dans l'accomplissement de sa tâche. Fixé au nombre de 8 par centre jusqu'en 1948, le gouverneur général modifia la composition du conseil de centre par sa lettre du 29 Octobre de la même année. Par cette dernière, il fallait réduire le nombre de conseillers en le fixant à 6 par centre, y compris le chef, le chef adjoint et les juges du tribunal de centre. Suite à l'une des directives contenues dans la même lettre, des élections des membres du conseil furent organisées tous les deux ans et la population du C.E.C y participait.

5°. La police du centre

Il existait un corps de police du centre dont les policiers dépendaient directement de l'autorité indigène. Ils étaient chargés, dans les limites du centre extra-coutumier non seulement de faire respecter l'ordre mais également d'exécuter les travaux et les ordres donnés par le chef du centre.

Cependant, ces policiers étaient au départ sans formation et sans matériel et donc sans grande considération :

« N'ayant reçu aucune formation adéquate, ne possédant que des notions rudimentaires de leur métier, leur rendement est fatalement médiocre, leur prestige est nul »[38].

A partir de 1951 cependant, il fut envisagé une formation de policiers sélectionnés sachant lire et écrire qui seraient réservés aux C.E.C d'Usumbura.

a.Organisation juridique

A côté du tribunal juridique de la police, le centre disposait de deux tribunaux coutumiers à savoir le tribunal du centre et le tribunal de révision.

1°. Le tribunal de centre

Cette juridiction indigène connaissait les litiges d'ordre civil entre indigènes et les faits infractionnels contre la loi écrite et le droit coutumier. Sa compétence s'étendait également à un nombre limité d'infractions contre le droit écrit. Il était composé d'un Juge-président et d'un Juge-président suppléant, de deux Juges et de 3 juges suppléants.

2°. Le tribunal de révision

Ce tribunal était une juridiction indigène constituant un degré d'appel vis-à-vis du tribunal de centre. Il connaissait, en premier degré, les litiges auxquels un chef, un chef-adjoint ou un juge indigène serait demandeur ou défenseur. Il comprend un Juge-président et 3 juges. Ceux-ci tout comme les juges du tribunal du centre sont nommés par le Résident de l'Urundi.

[38] Rapport annuel sur les C.E.C, 1951, P. 4

2. Des rapports ambigus entre le C.E.C de Buyenzi et l'autorité coloniale

Quant le mouvement de la colonisation commença, l'une des raisons avancées par les puissances occidentales était la civilisation. Elles s'estimaient investies d'une mission de civiliser les populations des territoires coloniaux.

Cependant, les colonisateurs allaient trouver des régions habitées par des peuples ayant leurs propres civilisations à eux. Ce phénomène rendait les choses un peu dures. En effet, il devenait souvent difficile de s'adapter aux coutumes du colonisateur au détriment de siennes. Cette situation était observable à Buyenzi. La population du centre étant majoritairement musulmane, certaines pratiques tolérées par sa religion ne l'étaient pas par le colonisateur et notamment la polygamie. Celle-ci ne rencontra aucune sympathie de la part du colonisateur et fut taxée d'un impôt spécial.

En plus de l'impôt dit « supplémentaire » fixé par le décret du 17 Juillet 1931 relatif à l'impôt du Ruanda-Urundi et dû par les polygames ; ces derniers ne pouvaient pas occuper un poste de responsabilité. Dans sa lettre n° 7062/40 du 29/10/1940, le Gouverneur du Ruanda-Urundi donna des directives visant le remaniement de l'organisation interne des C.E.C dont l'une des directives consistait à éliminer la présence des polygames dans le conseil consultatif. D'après cette directive, il fallait : « *procéder à un essai d'élection pour choisir les autres membres du conseil en introduisant le principe essentiel de monogamie des candidats parmi les conditions d'éligibilité* »[39].

C'est dans ces conditions qu'aux élections de 1948, MAKANGIRA Bin Kasongo, pourtant très populaire à l'époque à Buyenzi vit sa candidature rejetée parce que justement il était polygame : « *Il est à remarquer que, malgré la longue carrière du chef Makangira bin Kasongo, sa candidature n'a pas été retenue ; il est polygame* »[40].

En plus de la non participation aux affaires du C.E.C, les polygames ne pouvaient bénéficier des aides consenties par deux fondations destinées à aider les habitants des C.E.C à savoir le Fonds d'Avance et le Fonds du Roi.

[39] Rapport annuel de C.E.C 31-12. 1949 cité par GAKUMBA, (C.), in L'Islam au Burundi, de 1896 à 1986, Mémoire, Bujumbura, U.B., 1987, P. 24

[40] SURWUMWE, (C.), Histoire du camp Belge de Bujumbura cité par GAKUMBA, (C.), Idem

Face à toutes ces mesures, les habitants de Buyenzi adoptaient leurs propres stratégies : alors qu'ils restaient polygames dans les faits, ils se déclaraient pourtant monogames au bureau d'Etat civil d'où des confusions juridiques. En effet, celui qui se déclarait monogame ne pouvait pas reconnaitre les enfants nés hors de l'union déclarée alors que du point de vue islamique, ceux-ci étaient des enfants légitimes au même titre que ceux issus de l'union reconnue à l'Etat civil. En conséquence, ces enfants nés hors de cette union n'avaient pas droit à l'héritage de leur père, non plus leurs mères, pourtant considérées comme légitimes par l'Islam.

L'autorité coloniale entendait combattre la polygamie en se basant sur le code civil belge. Cependant, la transposition de ce dernier sur une société aussi islamisée qu'analphabète ne pouvait que se traduire par des ambigüités.

CHAPITRE II : DYNAMIQUES SOCIALES ET CULTURELLES EN COMMUNE BUYENZI

Si l'on devait classer les différentes localités burundaises par le degré de leur brassage culturel, la commune de Buyenzi occuperait sans doute une place de choix. Son cosmopolitisme ne date pas d'hier et il tiendrait à l'esprit même qui a guidé sa création.

En effet, comme nous avons eu l'occasion de le montrer au cours du précédent chapitre, cette localité en tant que centre extra-coutumier était au départ destinée à accueillir des populations à la culture et à la religion qui n'étaient pas connues dans plusieurs autres régions du pays à savoir la culture swahili et l'Islam. Rappelons que ces dernières venaient majoritairement des régions frontalières du Burundi notamment le Tanganyika (la Tanzanie actuelle) et le Congo (la RDC actuelle) ; ce qui en faisait déjà à sa création, un endroit de rencontre culturelle.

Si volonté d'isolement de la population de Buyenzi, il y en a eu de la part des autorités coloniales, les fruits ne semblent pas avoir reflété les promesses de fleurs quant aux mesures prises à cette fin. Des personnes de culture burundaise se retrouvèrent « infiltrées » dans la localité. Elles seront comme on l'a vu en nombre important avec l'accès du Burundi à son indépendance.

A l'Islam qui était, à l'origine la seule religion connue vinrent s'imbriquer les religions chrétiennes à savoir l'Église catholique et l'Église pentecôtiste.

Nonobstant les changements qu'on vient d'évoquer, la culture swahilie reste aujourd'hui prédominante à Buyenzi à travers sa langue (le kiswahili) et d'autres coutumes. Il faut noter que ladite culture est fortement influencée par l'Islam qui reste également la religion la plus importante dans la commune.

Au cours du présent chapitre, il sera notamment question de rapport existant entre la culture originelle de notre commune d'étude et celle burundaise toujours enquête de sa notoriété mais également les relations existantes entres les différentes confessions religieuses à savoir l'Islam et les églises chrétiennes implantées à Buyenzi.

Le dernier point de ce chapitre semblerait à certains égards un peu particulier par rapport à notre sujet d'étude. Cependant, la motivation pour son traitement provient du fait que le mode de vie économique de la commune

Buyenzi est à lier directement avec son passé mais également son présent social et culturel.

A .L'ISLAM : UNE RELIGION DOMINANTE A BUYENZI

Nul n'ignore que le Burundi est l'un des pays africains les plus chrétiens. En effet, beaucoup de chercheurs estiment à quatre-vingt dix pourcent le nombre de Burundais appartenant à la religion chrétienne. Certaines localités des pays tranchent néanmoins avec cette réalité nationale. C'est le cas notamment de notre terrain d'étude qui est la commune Buyenzi où la religion musulmane est visiblement très présente.

D'aucuns peuvent trouver paradoxal la minorité de l'Islam au Burundi par rapport à la religion chrétienne surtout que l'Islam était la première à pénétrer dans le pays. Cependant, les conditions de pénétration et le contexte global dans le quel les deux religions ont évolué surtout pendant la période coloniale peuvent servir des pistes pour expliquer ce phénomène.

Quant à la prédominance de la religion musulmane à Buyenzi, elle est à lier avec les conditions mêmes dans lesquelles cette localité a été créée que nous avons eu à élucider dans le chapitre précédent.

Avant de parler en long et en large de l'Islam de Buyenzi, nous allons tout d'abord passer en revue les circonstances de sa pénétration au Burundi et nous allons un peu revisiter sa situation pendant la période coloniale.

1.Implantation de l'Islam au Burundi

D'après bon nombre de chercheurs ayant mené des études sur l'Islam, l'expansion de cette religion a été pendant longtemps inséparable de l'idée de « guerre sainte » (DJIHAD). Il s'agissait de propager la foi et d'assurer la sécurité du monde musulman[41].

Pour le cas qui nous concerne (le Burundi), la pénétration de l'Islam se fera dans toutes autres circonstances. En effet, l'Islam va arriver au Burundi par le biais des commerçants arabisés évoqués dans le chapitre précédent communément appelés « zanzibarites », pour être venues de l'île de zanzibar sur la côte orientale de l'Afrique. Rappelons qu'en plus de la traite des esclaves, ces

[41] SENGERA,(A.), Les bases psychosociologiques des conversions à l'Islam, Enquête à Rumonge, Bujumbura, U.B, 1984, p55

derniers étaient également impliqués dans le commerce de l'Ivoire, du bétail ainsi que de l'huile de palme qu'on retrouvait dans la plaine de l'Imbo.

La pénétration des zanzibarites se traduisait rarement par un affrontement ou par une occupation militaire. Toutefois, ils eurent une volonté de pénétrer à l'intérieur du pays vers les années 1870 comme on l'a vu mais ils en furent empêchés par les troupes du Roi Mwezi Gisabo. Ainsi, leur impact ne se fera sentir que surtout dans la plaine de l'Imbo. Même dans l'Imbo, la conversion à l'Islam des populations rencontrées dans la région ne semble pas avoir été une grande préoccupation des zanzibarites :

« L'influence des zanzibarites sur les bords du lac Tanganyika était une influence politique qu'une influence religieuse. Ils ne songeaient pas à faire des conversions. Ils disaient : vous priez d'une façon et nous d'une autre, c'est bien Dieu arrangera cela. »[42]

L'attitude désintéressée des zanzibarites quant à la conversion des autochtones à l'Islam sera d'ailleurs confirmée par une conversation qu'un missionnaire catholique, le père Guillet eut avec MWENYEHERI, le chef des expéditions zanzibarites, qui affirmait :

« Nous tenons, nous ici, à trois choses ; la domination sur le pays, le commerce de l'Ivoire et la liberté d'avoir des esclaves. Instruire les indigènes n'est pas notre affaire : nous vous laisserons libres, pourvu que vous ne nous gêniez pas dans les autres. »[43]

Loin de l'imposition, l'islam s'est progressivement implanté au Burundi par d'autres moyens moins explicites comme le confirment les propos de cet auteur parlant de l'impact des zanzibarites au Burundi :

« Le simple contact quotidien entre les zanzibarites et la population locale aura suffi à installer des habitudes nouvelles, particulièrement à Bujumbura, Rumonge et Nyanza-lac »[44]

[42] MARISSAL, (J.), l'Islam et les royaumes inter lacustres de l'Afrique de l'Est au 19è S, T2. Thèse, Paris, université de Paris, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 1976. p 40

[43] ACHIKBACHE, (C.) NYAMOYA, (P.) SROUJ, (F.) La population musulmane de Bujumbura, ses caractéristiques démographiques et socio-économiques, U.B, Bujumbura, 1981. p9

Si, après tout l'Islam a pu s'installer dans certaines régions de la plaine de l'Imbo grâce aux zanzibarites, la pénétration ou l'extension de cette religion à l'intérieur du pays a été l'œuvre des islamisés non zanzibarites.

Cependant, l'évolution de cette religion au Burundi ne sera pas sans certaines ambiguïtés surtout avec l'autorité coloniale comme nous allons essayer de le montrer.

2.Des rapports ambigus avec l'autorité coloniale au regroupement des musulmans

Les Européens qui débarquèrent au Burundi vers la fin du 19è Siècle aussi bien pour des raisons religieuses qu'hégémoniques rencontrèrent d'autres étrangers de religion musulmane installés au Burundi avant eux.

Ces derniers cependant, ne semblent pas avoir été trop gênés comme on l'a déjà vu par la pénétration des Blancs dans le pays qu'ils conquéraient:

« *Les esclavagistes ont d'ailleurs permis l'entrée et l'installation des premiers missionnaires chrétiens dans le pays. Mais en contrepartie, ils ont exigé de nombreux cadeaux* »[45]

Ce feu vert accordé par les musulmans aux Blancs de religion chrétienne ne justifiera pas de bons rapports entre les deux communautés dans les périodes qui vont suivre. En effet, certaines mesures prises par l'autorité coloniale aussi bien allemande que belge ne pouvaient qu'être mal senties par la communauté musulmane du Burundi.

En introduisant une réglementation visant à limiter la circulation des musulmans, les autorités coloniales allemandes espéraient, semble-t-il restreindre, si non empêcher la propagation de l'Islam au Burundi.

La taxation élevée des maisons des swahilis qui appartenaient quasiment toutes à l'Islam n'était pas non plus de nature à faciliter la tâche :

« *Tous les swahilis du lac à Usumbura émigrent à cause de l'impôt formidable qu'on taxe sur leurs maisons.* »[46]

[44] SENGERA, (A.), op.cit.p58

[45] GAKUMBA, (C.), Op.cit p6

[46] Diaire de Buhonga (1905-1906), Novembre 1905 cité par GAKUMBA Claude, op.cit.,p 10

En outre, une taxation élevée dans le commerce sera également remarquée pour les musulmans.

Quand l'administration coloniale belge prit la place de celle allemande, le statu quo quant à la considération et le traitement de la communauté musulmane du Burundi fut observé. Avec l'ordonnance relative à l'immigration promulguée en 1922 par le commissaire belge MARZORATI, les plus touchés ont été les arabes. En effet, cette dernière renfermait des mesures un peu dures. Entre autres, il fallait avoir un diplôme de fin d'études primaires, connaître parfaitement la langue européenne, la comptabilité et verser une caution de 3000F. Or, beaucoup d'entre eux n'avaient fréquenté que l'école coranique et ne parlaient que l'arabe et le kiswahili.

Si cette dernière mesure n'était pas plus explicite quant à la barrière aux musulmans même si ceux qui en subirent beaucoup étaient de cette communauté, certaines autres mesures se montrèrent très claires à ce sujet. Le refus d'agrément de l'Indien Association par le Gouverneur Voisin en est un bon exemple. Dans sa lettre de justification de ce refus, du 10 décembre 1930, cette autorité coloniale disait ceci:

« Il n'ya pas lieu d'encourager la constitution de telles associations car il est à craindre que celles-ci ne fassent œuvres de propagande islamique et de pénétration asiatique.»[47]

Si l'administration allemande s'était seulement limitée à des mesures d'élévation de taxe et suivie des mouvements à l'endroit des musulmans, les belges franchiront le Rubicon avec leur idée de regrouper les musulmans. L'exécution de cette idée fut ordonnée par le ministre des colonies. Dans sa recommandation en 1922, celui-ci n'y allait pas par quatre chemins:

«Les musulmans doivent être groupés auprès des autorités européennes sous leur domination. Ils ne doivent pas propager leur religion et on doit les mettre quelque part dans les provinces où ils sentiront que la vie est dure. Il faut donc tout faire pour rendre très difficile leur vie au Burundi.»[48]

[47] Archives nationales: dossier AA 198, liasse1.

[48]. Communication du Professeur Joseph GAHAMA lors du Séminaire des prédicateurs Islamique d'Afrique Centrale et orientale en 1989 cité par MISIGARO, (I.), in , Que représentent les écoles coraniques pour les parents musulmans du Burundi, Mémoire, UB, FPSE, 1990, p.21

Ainsi, en 1924 les musulmans de la partie sud de la plaine de l'Imbo furent regroupés dans le centre de Rumonge.

Quand leur tour vint, ceux de l'Imbo Nord Ouest (Kanyosha, Nyabagere, Rutunguru, Itenga, Mahete et Buyenzi) furent obligés de ne cultiver que dans le quadrilatère comprise entre les rivières Mutimbuzi, Muzazi et Murago, les routes d'Uvira et de Chyangugu pour semble-t-il les isoler du reste de la population :

« *Cette solution présentait l'avantage de « parquer » les Swahilis dans des terres possédant des limites naturelles et d'en rayer leur dispersion dans les chefferies barundi.»* [49]

D'autres mesures pour éviter le contact entre les musulmans Swahilis et d'autres personnes pour probablement empêcher qu'il y ait les conversions à l'Islam furent prises. C'est notamment l'instauration du permis de séjour pour le passage dans les centres extra-coutumiers.

3. L'Islam à Buyenzi: Une religion aussi vieille que sa cité

La considération de Buyenzi comme étant le haut lieu de l'Islam au Burundi est partagée par beaucoup de personnes.

En regardant le nombre de mosquées se trouvant sur l'étendue de cette commune et l'organisation de la vie quotidienne au rythme de cette religion, on est amené à croire que cette considération qui ne date pas d'aujourd'hui a eu et a toujours lieu avec raison:

« *C'est l'Islam qui rythme la vie religieuse et sociale à Buyenzi et qui influe sur les modes de vie, les mœurs, les traditions vestimentaires, culinaires, etc.»*[50]

Quant à l'introduction de cette religion dans cette localité de la capitale, elle date de la création même de cette dernière en tant que centre extra-coutumier. En effet, les habitants de Kabondo qui devaient être déplacés vers le centre extra-coutumier de Buyenzi étaient déjà entrés en contact avec des Zanzibarites et des asiatiques de croyance musulmane. Quand le moment fut

[49] NYAMBARIZA, (D.), « L'occupation des terres de la plaine de Bujumbura par les Swahilis, 1933-1935 » in Cahiers d'Histoire, no.3, Avril 1985, p. 76

[50] NGORWANUBUSA, (J.), « Buyenzi: une culture plurielle» in NDAYIRUKIYE, S et al. La commune urbaine de Buyenzi d'hier à aujourd'hui; Regards croisés. Bujumbura, UB. 2010, p138

venu de quitter Kabondo, ils se déplacèrent non seulement avec leurs possessions matérielles mais également avec leurs valeurs culturelles notamment la langue (le kiswahili) et la religion (l'Islam) :

«Baadhi ya watu wenye walitoka Kabondo, wengi walikua wameisha ingia dini yakislamu. Ndio mana dini hiyo imeendelea sana Buyenzi. »[51]

Traduction:

« Parmi les personnes qui sont venues de Kabondo, beaucoup d'entre eux s'étaient déjà converties à la religion musulmane. C'est pourquoi cette religion a beaucoup évolué à Buyenzi »

Ne pouvant plus vivre de l'agriculture vu l'exigüité des terres cultivables qui restaient à leur disposition, les musulmans en général et ceux de Buyenzi en particulier se sont adonnés au commerce pour suivre. Cette activité fit des milieux musulmans comme Buyenzi, l'objet d'attirance des populations non musulmanes:

«Les centres extra-coutumiers sont devenus de véritables centres commerciaux qui attiraient les populations rurales à la recherche de l'argent.»[52]

Ainsi, un certain nombre de personnes réussirent à passer à travers les mailles du filet de l'autorité belge pour s'infiltrer dans les milieux musulmans dont Buyenzi était le plus illustre. Ce qui avait été douté par les autorités coloniales ne pouvait alors ne pas arriver parce que certains de ceux qui s'installaient chez les musulmans se retrouvaient attirés par les coutumes de la religion musulmane et finissaient par se convertir. C'est dans ce contexte qu'en plus de la population d'origine l'Islam de Buyenzi arriva à s'attirer d'autres adeptes.

4. Organisation de la religion musulmane à Buyenzi

a. La typologie de l'Islam rencontré à Buyenzi

L'Islam a deux principales branches à savoir le Sunnisme (majorité) et le Chiisme. Le principal point de discorde entre les deux est la non reconnaissance par le Chiisme ni d'Abou Bakr au Califat, ni la doctrine de sa fille Aïsha, veuve du prophète Mahomet, fondateur de l'Islam[53]. En plus de la croyance en un seul

[51] Propos recueillis au près de Cheik MAKAME KITETE le 5/5/2012 à Buyenzi, 6ème av. n°56

[52] NIYONDIKO, (D.), Mécanismes de régulation des conflits dans une zone multiethnique et multiculturelle : le cas de la zone Buyenzi, Mémoire, Bujumbura, UB, 2003, p20

[53] Dictionnaire Universel, Paris, Hachette, 2008.p234

Dieu (Allah) et en son prophète Mahomet, les deux branches ont en commun l'usage du coran, source de la foi musulmane.

A Buyenzi, les deux branches se trouvent toutes représentées. Néanmoins, les chiites se trouvent en position très minoritaire par rapport aux sunnites. Sur une dizaine de mosquées que compte la commune, une seule est chiite. Le manque de prosélytisme ainsi que les difficultés à comprendre les enseignements chiites par rapport à ceux du sunnisme seraient, au vu de certains à la base de cette minorité chiite comme le précise un informateur:

«Hawakuweza kufundisha dini yao kwa watu wengi na mafunzo yao ni magumu kuelewa kuliko ya kisuni.»[54]

Traduction :

« Ils n'ont pas pu enseigner la religion mais aussi leurs enseignements sont difficiles à comprendre par rapport à ceux du sunnisme.»

La considération mutuelle des deux communautés comme appartenant toutes à l'Islam malgré leurs différences spirituelles leur permettent de vivre en harmonie à Buyenzi. Pour un observateur non avisé, il lui sera très difficile de distinguer les membres de l'une et de l'autre communauté.

b. L'organisation éducative des musulmans à Buyenzi

Les enfants musulmans de Buyenzi se trouvent positionnés entre deux cultures qu'ils essayent de concilier. D'un côté, il ya celle provenant de la religion (l'Islam) et de l'autre celle liée à l'école publique.

Pour l'éducation religieuse des enfants musulmans, deux écoles coraniques ont été créées à Buyenzi. Ayant constaté que ces dernières ne suffisaient pas, les responsables religieux ont doté de chaque mosquée une école coranique pour recevoir les petits garçons et les petites filles. Là, ils apprennent par cœur l'arabe et les versets coraniques. Après une formation de six années, ils peuvent continuer dans une école secondaire située à Bwiza. Pour les

[54] Propos recueillis auprès de Cheik MALIM Jaffar à Buyenzi 12eme Avenue, no.56, le 15/5/2012

musulmans de Buyenzi, ces écoles sont très importantes pour une bonne connaissance et une bonne transmission des valeurs de l'Islam.

Certains parents musulmans cependant n'accordent pas de valeur à ces écoles comme il faut selon cet informateur:

« *Wazazi wengine wanawatuma watoto kwenye masomo ya kizungu tu na wakiona mtoto wao mwenye kukosa adabu ndio wanamtishia kumtuma kwenye masomo ya korani».*[55]

Traduction:

« Certains parents n'envoient leurs enfants qu'à l'école publique seulement et s'il ya l'un des enfants qui se conduit mal, c'est celui-là qu'ils menacent d'envoyer à l'école coranique.»

En plus des écoles coraniques, deux autres écoles publiques ont été créées avec l'initiative des musulmans de Buyenzi. Il s'agit de l'école primaire de la 8ème Avenue communément appelée JUMUHIYA et le Lycée de la COMIBU de Buyenzi.

Malgré la présence de ces écoles en plus d'autres qui n'ont pas d'emblème musulmane, il est à constater que bon nombre de jeunes de la commune n'arrivent pas à terminer leurs études. Ceux qui arrivent à faire l'école secondaire se retrouvent beaucoup plus dans les écoles privées que dans celles publiques. Le Lycée du Lac Tanganyika par exemple se trouvant dans la commune ne compte que très peu de ressortissants de Buyenzi.

En témoignent de nombreux bus qui viennent prendre les élèves après les cours et des colonnes d'autres rentrant à pied vers des directions autres que celle de Buyenzi.

Les causes de la discontinuité de l'école par les jeunes de Buyenzi peuvent être complexes comme le précise cet auteur à ce sujet :

«Les difficultés d'apprentissage de plusieurs langues à la fois, les moyens financiers des parents souvent en charge de beaucoup de bouches à nourrir,... mais aussi la préférence des métiers par rapport à l'école sont souvent les raisons évoquées pour expliquer le décrochage scolaire.»[56]

[55]Entretien avec JUMA SEFU à Buyenzi, 8eme Av., no.42, le 6/5/2012

[56] NGORWANUBUSA, (J.),Op. cit., p143.

Sans toutefois minimiser les autres causes, le nombre élevé des enfants à charge des parents liées à la recherche précoce de l'argent sont pour nous importants comme facteurs. En effet, les enfants sont élevés dans le milieu à l'économie informelle par excellence où l'argent se procure par beaucoup de moyens. Leurs besoins ne pouvant pas être entièrement satisfaits par leurs parents vus souvent leur nombre important à cause notamment de la polygamie, beaucoup de jeunes préfèrent souvent abandonner l'école pour s'occuper de petits jobs.

c. Les associations musulmanes

Des associations ont été créées par les musulmans de Buyenzi pour soutenir le développement socio-économique de la communauté musulmane toute entière ou pour permettre l'entraide mutuelle des membres. La motivation de la création des associations proviendrait de la tradition même de l'Islam:

«*La culture musulmane incite les membres de la communauté à s'entraider, à se porter secours.* »[57]

Ces associations sont beaucoup soutenues financièrement par la Banque Islamique de Développement (BID) basée en Tunisie via la Communauté Islamique du Burundi (COMIBU). Certaines associations arrivent à étendre leurs champs d'intervention à des personnes non musulmanes. C'est le cas par exemple de l'AASIB (Association pour l'Action Sociale Islamique au Burundi)

Signalons que malheureusement certains grands projets initiés par les musulmans de Buyenzi n'ont pas pu tenir debout pendant longtemps.

Le cas du Fonds d'Entraide et de Solidarité Islamique du Burundi (FESIBU en sigle) en est l'exemple éloquent.

En effet, ce dernier avait suscité beaucoup d'espoirs pour les musulmans de Buyenzi. Ses membres se voyaient accorder des microcrédits sans beaucoup de conditions. Son effondrement a occasionné des problèmes pour certaines associations qu'il soutenait à l'instar de l'Association pour l'Assistance des orphelins «Brotherhood».

[57] MUKURI ,(M.), et NIYONIZIGIYE,(P.)," La religion et sa zone d'intervention: cas de la commune de Buyenzi." *in* NDAYIRUKIYE, et ali ,Op.cit. P.117

B. L'«AURA» ET L'ORIGINALITE DE LA CIVILISATION SWAHILIE

Si tous les Burundais se reconnaissent au sein d'une même civilisation qui a pu façonner et imposer une langue unique (le Kirundi) et les mêmes coutumes sur toute l'étendue du territoire national, certaines localités du pays ont pu entrer en contact et s'adapter aux civilisations extérieures.

La commune Buyenzi peut être une représentante par excellence de ces dernières avec sa civilisation swahilie.

De la langue aux pratiques de la vie quotidienne, tout concourt à la justification de cette dernière affirmation.

Le mot « Swahili » vient d'une déformation phonétique du mot sahil signifiant en arabe côte, littoral, rivage, et qui donne sawâhil au pluriel.

De part cette définition l'on est directement amené à songer à une opposition spatiale entre le continent et l'océan ou la mer quant à l'établissement de la civilisation swahilie:

« *C'est dans ce sens que les premiers géographes et voyageurs arabes ont appliqué à la côte Est-Africaine, le mot "swâhil" devenue "swahili" dans l'historiographie contemporaine, pour designer la culture islamo-bantu qui s'y est développée et les hommes qui l'ont adoptée*»[58]

De la côte africaine, la civilisation swahilie va se répandre vers l'intérieur du continent pour couvrir une partie non moins importante de l'Afrique centrale et de l'Est dans la partie où se trouve le Burundi :

«*Originellement confiné à la côte (d'où le nom même du swahili), un ensemble de traits culturels s'est diffusé vers l'intérieur du continent, jusqu'au delà des Grands lacs.*»[59]

C'est dans la première moitié du 19eme Siècle que la civilisation swahilie va fouler le sol burundais avec les zanzibarites déjà évoqués. Si l'on reconnaît à ces derniers d'avoir amené cette civilisation les premiers, signalons également une part importante des colons européens notamment allemands dans l'implantation de cette civilisation au Burundi:

[58] CHRETIEN, J.P. et PRUNIER, G. (sous la dir.), Les ethnies ont une histoire, Paris, Karthala, 1989.P.359.

[59] CHRETIEN, (J.P.) et PRUNIER, (G.), Op.cit, p.340

«Les swahilis pénétrèrent plus facilement dans le pays au moment où existait encore l'Afrique orientale allemande qui était une colonie créée dans les années 1880 s'étendant sur les territoires actuels de la Tanzanie, du Burundi et du Rwanda. Ces pays faisaient, à l'époque une seule communauté, il était bien normal que les peuples se mélangeassent et échangeassent les connaissances, la langue, l'art, la culture.»[60]

Néanmoins, cette civilisation se retrouva essentiellement, confinée dans la plaine de l'Imbo et spécialement dans la région qui allait devenir la capitale Usumbura. C'est plus tard que cette civilisation arriva dans les centres de négoce de l'intérieur du pays notamment dans ce qui était appelé camps Swahili par l'autorité coloniale.

Etant donné que dès sa création, notre commune d'étude a été habitée presque exclusivement par les swahilis, rien d'étonnant que cette civilisation trouve encore aujourd'hui une place de choix à Buyenzi.

Par ailleurs, sa réputation fait de Buyenzi l'objet d'attrait des personnes de civilisation swahilie des pays de la sous région voulant s'établir au Burundi et dans le cadre de l'intégration Est-Africaine, Buyenzi peut être considéré comme une sorte de « noyau » de cette intégration pour le Burundi.

1. Un mode de vie à la « swahilienne.»

De prime abord, l'observation de traits de la vie quotidienne dans la commune Buyenzi révèle une nette distinction de cette localité avec d'autres milieux de la capitale sur plusieurs points de vue. La justification de cette argumentation se base sur des éléments de la vie quotidienne qui s'offrent à l'observateur sans qu'aucun effort soit fourni pour qu'ils soient décelés. Parmi ces éléments, la langue « kiswahili » est parmi les plus importants.

Cette dernière n'étant cependant pas une condition suffisante pour qualifier une localité ou un individu qui en est locuteur d'être de civilisation swahilie, elle est associée à un ensemble de comportements et des coutumes de la dite civilisation.

[60] MUKURI, (M.) et NIYONIZIGIYE, (P.), Op.cit. p116

Comme pour l'ensemble des communautés swahilies de l'Afrique orientale, la religion musulmane est la pierre angulaire et influe beaucoup sur la civilisation qui nous intéresse :

« La culture swahili se manifeste par certaines traditions et cérémonies relevant essentiellement de la religion islamique... »[61]

Ainsi, la mosquée avec ses appels du Muezzin pour les cinq prières quotidiennes ainsi que les prêches audibles presque partout dans la commune surtout le soir grâce aux mégaphones juchés sur les minarets sur chaque mosquée sont quelques uns des témoignages vivants de l'importance de l'Islam dans la commune.

En outre, les domaines de la vie quotidienne tels que l'habillement et l'alimentation sont fortement marqués par la culture islamique. Pour les premiers, les robes de couleurs blanches ou noires (kanzu) pour les hommes et les petits chapeaux qui vont avec (karamchini) s'invitent toujours dans le décor de la cité. Les sandales ou les babouches sont toujours préférés aux autres types de chaussures pour se faciliter la tâche en ce qui concerne les ablutions.

La démarcation des femmes swahilies de Buyenzi de plusieurs autres femmes de la capitale se manifeste par des robes noires couvrant presque entièrement le corps et surtout le voile :

« Les femmes en pantalon sont plutôt rares à Buyenzi alors qu'elles inondent l'ensemble de la ville de Bujumbura. »[62]

Dans le domaine alimentaire, la notoriété de la civilisation swahilie dans l'art culinaire est sans équivoque. En outre, la distinction entre ce qui est halal[63] et ce qui ne l'est pas est d'une importance capitale :

« Pour savoir si l'abattage des bœufs s'est fait dans les normes, on ira au besoin le vérifier aux abattoirs et dans les boucheries.»[64]

Certains produits alimentaires consommés à Buyenzi ne sont pas beaucoup connus du reste de la capitale et renvoient aux habitudes alimentaires

[61] MUKURI, (M.) et NIYONIZIGIYE, (P.), Op.cit. p116
[62] NGORWANUBUSA, (J.), Op. cit., p139.
[63] Se dit de l'alimentation respectant la coutume musulmane et essentiellement de la viande des animaux abattus selon les rites musulmanes
[64] NGORWANUBUSA, (J.), Op. cit., p139

des régions musulmanes. C'est le cas par exemple de « pemba», un aliment réservé aux femmes enceintes dont l'appellation fait référence à l'île musulmane de Pemba en Tanzanie.

A l'occasion de chaque fête (mariage, levée de deuil,...) la séparation des femmes et des hommes recommandée par la religion musulmane ainsi que l'absence des boissons alcoolisées seront toujours respectées.

Le domaine des loisirs n'échappe pas non plus à l'influence arabo-musulmane. Ainsi, letaraab[65]reste l'un des éléments marquant la civilisation swahilie à Buyenzi. Toutefois, malgré sa grande influence, l'appartenance à la civilisation Swahilie n'est pas seulement conditionnée par l'Islam. Certaines personnes se reconnaissent dans une certaine mesure dans cette dernière sans toutefois être musulmans :

« Parmi eux, on trouve un groupe qui ne s'est pas conformé totalement à la civilisation Swahili (Uungwana) mais qui y sont tolérés, connus sous le nom des Wamburumburu (barbares). Ces derniers sont en majorité chrétiens avec des manières donc un peu différentes des premiers : ils ne mangent pas à même le sol comme les musulmans, utilisent indifféremment les deux mains, tandis que pour ces derniers, la main droite est sensé faire des gestes positifs tels que manger, saluer, etc. et la gauche des gestes à caractère négatifs tels que les soins dans les toilettes, etc.»[66]

La confusion sémantique du terme «Mswahili» (personne appartenant a la civilisation Swahilie) avec celui du «Muislamu» (musulman) est cependant toujours vive aussi bien à Buyenzi qu'ailleurs. Le même mot 'Mswahili' est souvent utilise péjorativement pour designer quelqu'un de malhonnête

2. Importance de la langue Swahilie en Commune Buyenzi

Le kiswahili est une langue non officielle au Burundi. Elle est utilisée certes dans le monde des affaires (commerce) et dans les medias mais son importance reste généralement limitée.

[65] Genre de musique populaire des villes Est- africaines dont le style vocal arabe est accompagné par des instruments orientaux, africains et indiens

[66] LA COMMUNAUTE SWAHILI DU BURUNDI , Correspondance adressée à Son Excellence le Président de la République, 2009

La commune Buyenzi a toujours tranché avec cette réalité. Le kiswahili y est la principale langue. L'importance de cette langue dans la commune tiens a deux principales raisons.

La première est liée à l'Histoire même de la création de Buyenzi en tant que centre extra-coutumier destinée à abriter des personnes de culture Swahilie. La seconde raison est à lier avec la religion (Islam). En effet, Comme on l'a déjà évoqué précédemment, la civilisation Swahilie doit beaucoup à la religion musulmane à Buyenzi. Or, cette religion n'utilise dans la commune principalement que deux langues : le Kiswahili et l'Arabe. Très rares sont les prêches se faisant dans d'autres langues.

Ces deux raisons ont permis à Buyenzi de sauvegarder le kiswahili pendant des décennies. Cependant, d'autres facteurs ont permis et permettent encore aujourd'hui à cette langue d'accroître son importance. Le fait de parler le Kiswahili qui est l'un des signes d'appartenir à la communauté Swahilie procure un certain prestige et une certaine acceptabilité :

«Ainsi, le mot Muswahili porte un sens très particulier, à Buyenzi bien entendu, et joue un rôle remarquable pour que l'individu soit accepté parmi et par les autres membres de la société.»[67]

Comme l'a remarqué cet auteur, cette situation daterait de longtemps et les agents coloniaux auraient contribué à son amplification. Ainsi, écrit-il à propos de ces derniers :

«Ils avaient pris l'habitude de parler Kiswahili avec leurs boys, maitresses et employés, ce qui avait même créé un complexe de supériorité chez les habitants de Buyenzi et les avaient rendu hardis d'appeler les Burundais en provenance des collines « Vaches de Mwambutsa » (Ngombe za Mwambutsa) du nom du monarque régnant, des « Kafiri » ou non musulmans, païens, non-circoncis(...), ou même simplement des «We Murundi » (espèce de murundi), considéré comme une injure, car non musulman et ne parlant pas le Kiswahili.»[68]

Ainsi, y a-t-il eu une certaine « marginalisation» des non swahiliphones à Buyenzi. Néanmoins, la situation est entrain de changer progressivement.

[67] LUKOMBA, (D.), Attitudes des Burundais résidant à Bujumbura vis-à-vis de la langue swahili au Burundi. Enquête menée dans les zones de Buyenzi et de Kinama. Mémoire, Bujumbura, U.B, 1984. p47

[68] NGORWANUBUSA, (J.), Op. cit., p135.

En outre, l'adaptation à la vie quotidienne et notamment l'exercice des activités diverses à Buyenzi exigent de parler kiswahili. Ainsi, boutiquiers, commerçants ambulants, convoyeurs des bus, motards, serveurs de restaurants, etc., se retrouvent dans l'obligation d'apprendre cette langue pour pouvoir communiquer avec leurs clients.

Le kiswahili parlé au Burundi en général et à Buyenzi en particulier est quelque peu différent du kiswahili parlé en dehors du pays :

«Spontanément, un habitant de Buyenzi vous abordera en Kiswahili qui n'est pas le swahili sanifu (standard).» [69]

Ceci paraît tout à fait normal étant donné la souplesse de cette langue qui lui a permis de s'adapter dans les différents milieux qu'elle a atteints en se liant avec les langues retrouvées sur place. C'est ce qui confirme même sa vitalité et sa force.

Avec l'entrée du Burundi dans la communauté Est-Africaine, un effort de promotion du kiswahili a commencé à se faire remarquer avec notamment son introduction dans les langues d'enseignement à l'école primaire. Il y a quelques années encore cette décision n'aurait pas pu rencontrer beaucoup de sympathie dans la mesure où cette langue était associée à « une mauvaise connotation » qu'avait un locuteur de cette langue dans le Burundi profond et même dans certaines localités de la capitale surtout celle habitées par des intellectuels. Dans ce processus de la promotion du kiswahili, la commune Buyenzi se retrouve réconfortée et la connaissance d'autres langues telle que le Français et le Kirundi, l'arabe et même l'anglais par certains habitants de la commune se présente comme un avantage particulier :

« Ceci représente d'ailleurs un atout et un avantage par rapport a certaines autres communes de Bujumbura où pendant longtemps on a interdit à leurs enfants de parler kiswahili, langue considérée comme celle de la déchéance sociale...»[70]

[69] Ibidem
[70] NGORWANUBUSA, (J.), ibidem

C.ECHANGES ET DYNAMIQUES CULTURELS EN COMMUNE BUYENZI

1 .Les Swahilis et la culture burundaise : la nécessité d'une intégration

Comme nous l'avons déjà signalé, le contact entre les habitants des localités swahilies et le reste de la population autochtone a été évité autant que faire se peut par l'autorité coloniale. Toutefois les mesures prises par l'autorité coloniale à cette fin n'ont pas été très efficaces comme on l'a montré. Des burundais en provenance de l'intérieur du pays se retrouvèrent installés dans les localités swahilies y compris Buyenzi. C'est cependant après l'indépendance que la population des collines put s'installer dans la capitale sans beaucoup d'obstacles. Buyenzi était parmi les quartiers les mieux disposés à accueillir cette population. En effet, beaucoup de personnes ne pouvaient s'installer que dans les quartiers populaires tels que Buyenzi au niveau de vie bas (loyer à bas prix, facilités dans le domaine alimentaire,...).

Aux personnes installées à Buyenzi pour des raisons professionnelles, il faut ajouter d'autres qui s'y sont installés suite aux événements tragiques qu'a connus le BURUNDI en 1972 et surtout ceux de 1993. Petit à petit,grâce â ces mouvements de burundais à Buyenzi, la communauté swahilie qui a été considérée par certains auteurs à l'instar de José KAGABO comme « une organisation sociale fermée ou isolée, non pas délibérément, mais parce que l'environnement l'y contraint» [71] a pu entrer en contact avec la culture burundaise.

Le contact quotidien des swahilis et des Burundais ne pouvait pas ne pas faire des effets des deux côtés à des degrés certes différents. C'est ainsi que même si le Kirundi n'a pas encore pu prendre le dessus, il commence à avoir de l'importance comme le remarque un de nos informateurs :

« Avant, le kirundi avait une petite place à cause de la mauvaise considération des locuteurs de cette langue (campagnards, petit peuple,...) mais aujourd'hui, les choses ont changé. Celui qui ne le parle pas est considéré comme un burundais douteux. »[72]

Les opérations d'expulsion d'étrangers à Buyenzi comme celle observée récemment (en 2008) ont suscité l'intérêt de connaître le kirundi au sein de la communauté swahilie surtout que le test sur la « burundité » était basé bien sûr

[71] K AGABO, (J.) « La culture swahili est-elle créatrice d'éthnie en Afrique centrale ? » in CHRETIEN J.P et PRUNIER, G. (sous la dir.),Op.cit P.365

[72] Propos recueillis au près de MUPENDA Mohsin, Buyenzi, 7ème Av. no.26, le 20 juillet 2012.

sur la vérification des cartes d'identité mais aussi sur des questions en kirundi (l'appellation par exemple de certaines parties du corps en Kirundi).

Pour d'autres swahilis, la méfiance du kirundi est tout simplement le signe de l'ignorance de l'environnement sociopolitique dans lequel Buyenzi se retrouve incluse :

« Le Kirundi reste avant tout la langue nationale, qu'on utilise pour parler aux autorités et aux autres burundais non swahiliphones »[73]

Si la nécessité d'entrer en contact avec la culture burundaise s'impose indiscutablement aux swahilis, il est cependant à noter que l'influence déjà signalée de l'islam sur les aspects de la vie limite la pénétration totale des coutumes burundaises :

« La tradition burundaise ne trouve à Buyenzi qu'une petite place à cause de la prédominance de la religion et des coutumes musulmanes.»[74]

Toutefois, certains traits de la tradition burundaise sont adoptés par les swahilis. Ainsi, à l'occasion de certaines fêtes, les femmes swahilies peuvent s'habiller à la burundaise. Dans des fêtes telle que le mariage, on danse et on chante des chants folkloriques burundais. Le club des tambourinaires de Buyenzi est parmi les plus connus à Bujumbura.

2. Les Burundais vivant à Buyenzi face à la culture swahili

La présentation de la commune Buyenzi comme étant une terre de rencontre de cultures différentes surtout celle burundaise et la culture swahili n'est pas loin d'être vraie. Toutefois ne perdons pas de face que les swahilis ont occupé ce terrain les premiers et que la civilisation swahilie est par conséquent la plus ancienne. Ainsi, la culture burundaise paraît être comme une greffe faite à une autre culture qui a pu se faire une place de choix pendant des années à Buyenzi. C'est donc normal que les us et coutumes swahilis restent toujours vivants.

Les Burundais qui s'installent à Buyenzi font souvent preuve de succès quant à l'adaptation aux nouvelles coutumes rencontrées sur place. Cette adaptation qui se fait sur plusieurs points de vue est souvent attestée par l'apprentissage de la langue (le kiswahili) :

« Les personnes venues des provinces du pays apprennent rapidement le kiswahili quand ils arrivent à Buyenzi »[75].

[73] Propos recueillis au près de HAMISSI Dunia Ibrahim à Buyenzi, 8è Av .no.14, le 15Juillet 2012.
[74] Idem

Les facteurs facilitant l'apprentissage de cette langue ont été bien traités dans les pages précédentes. Si les pratiques rencontrées dans la civilisation swahilie sont essentiellement liées à la religion musulmane, les non swahilis habitant chez les musulmans s'y conforment même s'ils ne sont pas convertis à l'Islam.

Les règles de toilette par exemple sont scrupuleusement respectées au risque de se voir marginaliser. L'adaptation au niveau de l'habillement est moins explicite chez les hommes non swahilis bien que certaines personnes puissentporter des robes blanches (kanzu) sans toutefois être musulmans.

Les femmes quant à elles, aussitôt arrivées dans la commune, elles abandonnent facilement leurs façons de s'habiller au profit d'un accoutrement dominé surtout par une sorte de pagne appelée « kanga » d'origine est-africaine surtout de la Tanzanie portant des inscriptions en kiswahili pour donner un message à l'entourage de celle qui le porte suivant ses relations avec ce dernier.

Les non swahilis de Buyenzi se retrouvent également influencés par la culture swahilie dans d'autres domaines tels que les habitudes alimentaires :

« Avant de m'installer à Buyenzi, je n'avais jamais consommé certains aliments tels que le «chapati » ou le « pilao ». Maintenant ce sont mes aliments préférés. »[76]

L'esprit d'ouverture caractéristique des swahilis serait de nature à faciliter cette adaptation des non swahilis :

« Cette culture étant basée sur le commerce, elle oblige les swahilis à s'ouvrir aux inconnus pour la bonne marche des affaires. »[77]

L'adaptation poussée à l'extrême se manifeste souvent par la conversion à l'Islam.

Au vu de certains cependant, le contact burundo-swahili est à l'origine de certains comportements, moins tolérés dans la culture burundaise :

« Les burundais qui élisent domicile à Buyenzi adoptent la façon de parler tout haut comme les swahili. »[78]

[75] Propos recueillis auprès de HAMISSI Dunia Ibrahim, ibidem

[76] Propos recueillis au près de GAHUNGU Hassan, le 20 Août 2012 à Buyenzi, 21è Av.,no.28

[77] Propos recueillis au près de MUPENDA Mohsin, Op.cit

[78] Propos recueillis au près de GAHUNGU Hassan, ibidem.

D. DES EGLISES CHRETIENNES EN « TERRE D'ISLAM »

Comme nous venons de le voir dans les pages précédentes, Buyenzi peut être considéré comme une cité pétrie d'Islam par l'influence de cette religion dans les différents aspects de la vie quotidienne.

Reconnaissons cependant une présence, à côté de cette religion principale qu'est l'Islam, des Eglises chrétiennes dont les fidèles viennent aussi bien de la commune que d'autres coins de la capitale.

Néanmoins, alors qu'on observe depuis un certain temps une prolifération de plusieurs Eglises chrétiennes réformées dont certaines sont des sectes au Burundi en général et dans la capitale de Bujumbura en particulier, Buyenzi semble avoir bien résisté à ce mouvement qui s'est amplifié avec la crise qu'a connu le Burundi il y a à peu près vingt ans. Les Eglises chrétiennes les plus vivantes à Buyenzi sont l'Eglise catholique et l'Eglise pentecôtiste.

1. L'Eglise catholique

a. Une implantation missionnaire quelque peu particulière

Dès sa création, le CEC de Buyenzi était habité par une population à majorité musulmane, les swahilis. Quelques chrétiens qui y ont élu domicile dans la période qui a suivi sa création étaient ceux qui ne s'étaient pas conformés aux mesures prises par l'autorité coloniale pour isoler les swahilis. Cette « mise en quarantaine » ne pouvait nous semble-t-il qu'être appréciée par les missionnaires chrétiens qui doutaient de la conversion de leurs fidèles en cas de contact de ces derniers avec les musulmans comme on peut le remarquer ici :

« Ce contact si fréquent avec des islamisés, provenant de la nécessité où sont nos indigènes de se procurer du travail pour trouver de quoi se vêtir et payer l'impôt, ce contact finira à la longue par porter ses fruits et déshabituera nos chrétiens de la mission... »[79]

Dans ces perspectives, la juxtaposition d'une mission chrétienne à côté d'une entité musulmane n'était pas très envisageable d'autant plus que la paroisse Saint-Michel n'était pas très loin de quelques chrétiens qui habitaient Buyenzi.

[79] Rapport annuel du vicariat apostolique du KIVU, 1932, p438 cité par NIYONDIKO, (D.), Op.cit. p31

Les motivations de la fondation de la mission de Buyenzisemblent avoir été différentes de celle d'une paroisse ordinaire comme il apparaît ici :

« L'origine de cette fondation dépasse le cadre d'une simple paroisse et même du diocèse. Elle remonte aux années 50 où Mgr. Durrieu, alors supérieur général des pères blancs, voulut en même temps faire prendre conscience aux évêques missionnaires du fait musulman et leur fournir du personnel à cet effet. »[80]

Le fait musulman qui vient d'être évoqué ici semble donc avoir été à la base de l'implantation des missionnaires à Buyenzi. En effet, la congrégation des pères blancs avait été dotée à l'échelle de l'Afrique des missionnaires formés pour amorcer le contact islamo-chrétien dans des régions qui leur étaient confiées. C'est dans ces conditions que Buyenzi se présenta comme le lieu privilégié de ce projet :

«Cette fondation se justifiait du fait que le quartier de Buyenzi constitue le centre musulman le plus important du Burundi et du Rwanda par le nombre de ses habitants, l'organisation de la cité musulmane et les rapports avec les autres centres musulmans au Burundi, au Rwanda, en Tanzanie, Uganda et Kenya. Il constitue, de ce fait, un terrain d'expériences intéressant pour amorcer le contact entre les communautés musulmane et catholique. Ceci d'autant plus qu'une minorité de chrétiens y a élu domicile. »[81]

Suite à cette implantation « particulière », les moyens d'apostolat seront à leur tour « particulières » :

« *Notre objectif est de créer des contacts entre les différentes communautés. Mais cela ne peut se faire articiellement*[sic]*. Il faut créer des centres d'intérêts communs, répondre à des besoins ressentis par la population, besoins communs aux diverses communautés.* »[82]

Ainsi, l'importance mise sur les activités d'éducation et de loisirs (école, centre sportif et culturel,...) et bien d'autres activités à côté des activités paroissiales classiques peut se présenter comme le moyen de créer les centres d'intérêt communs ayant pour objectif d'amorcer les contacts ci-haut évoqués.

[80] Rapport annuel d'activités de la communauté missionnaire de Buyenzi de 1993, p1
[81] Idem
[82] Idem, p3

b. Aperçu socioculturel des fidèles de la paroisse Saint-Augustin

La réputation cosmopolite qui a toujours caractérisé la commune qui nous intéresse l'a fait un centre d'accueil des populations en provenance des pays limitrophes du Burundi surtout pendant les moments de crise sociopolitique qu'ont connu ces derniers. C'est ainsi que des refugiés en provenance du Rwanda et ceux en provenance du Zaïre (RDC actuelle) se retrouvèrent installés à Buyenzi. Cependant, d'autres ont quitté leurs pays d'origine non pas comme des refugiés mais tout simplement à la recherche de l'embauche dans la capitale du Burundi et se sont installés à Buyenzi.

En outre, comme on l'a évoqué, le statut de Buyenzi en tant que quartier populaire au niveau de vie peu élevé par rapport à certains autres quartiers « chics » de la capitale, attira beaucoup de personnes en provenance du monde rural burundais en quête du travail.

Ceux parmi toutes ces populations évoquées qui étaient de religion catholique se rassemblèrent autour de la paroisse Saint-Augustin. Elles ont en commun d'être considérées, à des degrés différents comme des « déracinés » de leur milieu d'origine. Elles se sont réparties en deux communautés linguistiques à savoir les kirundiphones et les swahiliphones. Les premiers proviennent bien entendu de l'intérieur du pays. Ils se réunissent en une communauté de base appeléeUMUBANO RUKRISTU (voisinage chrétien). Beaucoup d'entre eux sont originaires de la province de GITEGA comme le reconnaît humoristiquement le curé de la paroisse à base du nombre élevé des ressortissants de l'une des paroisses de cette province :

«*Saint Augustin est la treizième succursale de la Paroisse de NTITA.* »[83]

Quant aux swahiliphones, ils proviennent des autres coins de la capitale, en l'occurrence la commune de Bwiza. Ils sont à leur tour réunis dans une communauté nommée SHILIKA (association, entraide). Ceux-ci semblent avoir gardé des relations avec des chrétiens de la RDC. Ceci se manifeste par des visites réciproques qui s'opèrent fréquemment entre les groupes d'action catholique de Buyenzi d'un côté et ceux d'Uvira et de Bukavu de l'autre.

Bien que provenant de milieux culturels différents, les deux communautés kirundiphone et swahiliphone sont toujours en collaboration autour de la vie paroissiale :

« *Ceci est vécu par les uns et les autres comme une valeur et non comme un empêchement ou un frein.* »[84]

[83] Entretien avec le Père Benno Baumeister, le 09 Juin 2012 à la Paroisse Saint Augustin.

[84] Idem

Les fidèles kirundiphones et les swahiliphones se retrouvent culturellement enrichis les uns par les autres, les premiers apprenant la langue kiswahili et certains éléments culturels congolais ou tanzaniens tandis que les swahiliphones apprennent la langue kirundi et les coutumes burundaises.

c. L'œuvre socio- culturelle des missionnaires d'Afrique à Buyenzi.

En plus de la dimension spirituelle caractéristique de toute organisation à vocation religieuse, l'église catholique s'est toujours impliquée dans d'autres domaines de la vie de l'homme en vue de son épanouissement intégral. La paroisse Saint Augustin de Buyenzi n'a pas fait d'exception par rapport à cette logique :

« Notre évangélisation à Buyenzi est accompagnée par les œuvres comme ont fait les apôtres. »[85]

Ainsi, guidés par l'esprit de dialogue ci-haut évoqué, les missionnaires de Buyenzi, ont initié des activités auxquelles bénéficient non seulement les fidèles de leur paroisse, mais également les musulmans et d'autres chrétiens non catholiques. Ils s'impliquent notamment dans l'éducation des enfants, la prise en charge des vulnérables du VIH/SIDA ainsi que l'encadrement des jeunes à travers les jeux et loisirs.

1°. L'œuvre éducative

L'éducation est l'un des domaines dont la responsabilité incombe largement à l'Etat. Celui-ci ne pourrait cependant pas remplir cette tâche sans le concours d'autres partenaires. Au Burundi, les Eglises sont les principaux partenaires de l'Etat dans ce domaine.

Les missionnaires d'Afrique ont fourni des efforts remarquables dans l'enseignement des enfants de Buyenzi. Ainsi, une école maternelle a été créée par ces derniers à l'intérieur même de Buyenzi (17è Av.no.13). La création de cette école semble avoir pris en considération les enfants musulmans de la commune comme le précise sa directrice : « *Les missionnaires ont constaté que*

[85] Entretien avec le Père Patrice Belém à la Paroisse Saint Augustin, le 5 Juin 2012

bon nombre d'enfants de musulmans n'étudient pas et ils ont décidé de créer cette école en 2001. »[86]

Effectivement, le nombre d'enfants musulmans inscrits à cette école a toujours été supérieur à celui des enfants des autres confessions d'après notre informatrice ci-haut citée.

Avant l'établissement de cette école maternelle, les missionnaires avaient créé une école primaire peu après leur implantation à Buyenzi. Comme la première, l'école primaire Foréami compte également plus d'enfants musulmans que chrétiens

2°. La prise en charge des malades du VIH/SIDA

Comme dans le domaine éducatif, l'église catholique fait également une intervention dans le domaine de la santé. Dans cette optique, les missionnaires d'Afrique installés à Buyenzi ont mis un accent particulier sur la prise en charge des malades du VIH/SIDA. Ils accomplissent cette tâche à travers un projet intitulé « La Nouvelle Espérance » dont l'idée de fondation est venue d'un des missionnaires :

« *Aux débuts de la maladie du siècle, un missionnaire du nom de PERSHEN Ludwig a constaté le manque de soutien médical et psychologique de ceux qui en souffraient. Il a voulu leur venir en aide et son idée a trouvé gain de cause au sein de sa congrégation.*» [87]

Créé à Buyenzi en 1992, cet organisme a eu au fur et à mesure une portée aussi lointaine qu'aujourd'hui ses bénéficiaires viennent, en plus de Buyenzi, de tous les coins de la capitale sinon des provinces du pays et de l'étranger (surtout la République Démocratique du Congo)

En plus de la prise en charge médicale et morale, la Nouvelle Espérance organise des activités génératrices de revenus au profit de ses bénéficiaires. Ces derniers reçoivent des formations dans différents métiers tels que la mécanique-auto, la menuiserie, la soudure, la broderie, etc. En outre, ils bénéficient des microcrédits pour pouvoir relever leur niveau de vie.

De création catholique, la Nouvelle Espérance accueille des malades de toutes les confessions religieuses :

[86] Entretien avec Sœur NDIZEYE Alice à Buyenzi 17è Av., no.13, le 15Juin 2012

[87] Entretien avec NIYONIZIGIYE Emmanuel (chef des Ressources Humaines à la NOUVELLE ESPERANCE), le 27Mai 2012

« *Les plus démunis sont prioritaires qu'ils soient catholiques, musulmans ou protestants.* »[88]

Placé sous la responsabilité des Pères Blancs et ayant comme représentant légal l'Archevêque de Bujumbura, la Nouvelle Espérance travaille en collaboration avec d'autres associations ou organismes impliqués dans la lutte contre le VIH/SIDA.

3°. L'encadrement des jeunes à travers les jeux et loisirs

Dans une ville comme celle de Bujumbura où beaucoup de jeunes sont désœuvrés et particulièrement dans une entité populaire comme Buyenzi, l'oisiveté peut facilement être à la source de lourdes conséquences s'il n'y a aucun encadrement des jeunes.

Les missionnaires d'Afrique semblent avoir eu une préoccupation dans ce domaine et l'encadrement semble avoir été choisi comme l'une de leurs priorités.

Dès leur installation à Buyenzi, les missionnaires ont aménagé un terrain de football qui est le plus important de la commune et qui est connu par tous les jeunes de la commune sous le prénom de l'un des missionnaires qui l'ont aménagé, le père Paul GILARDEAU (kwa Polo=chez Paul).

Le football est le sport roi des habitants de Buyenzi comme le dit cet auteur :

« *Il faut, pour mesurer l'ampleur du phénomène, voir les foules qui dévalent des stades de la ville après un match les samedi et les dimanches qui s'engouffrent dans Buyenzi.* »[89]

Partant de ce constat, les missionnaires d'Afrique ont mis une grande importance sur ce jeu en créant des équipes pour les garçons et les filles.

Avec l'encadrement d'un des missionnaires, ce jeu aurait déjà produit de bons fruits :

« *Les choses ont été plus qu'on ne le croyait. Beaucoup de nos joueurs ont déjà adopté un bon comportement grâce au Football.* »[90]

[88] Entretien avec NIYONIZIGIYE Emmanuel, Op.cit.
[89] NGORWANUBUSA, (J.), Op.cit. p145
[90] Entretien avec le Père Patrice Belém, Op.cit.

En plus du terrain de Football, une salle polyvalente a été mise à la disposition des jeunes de Buyenzi pratiquant d'autres jeux tels que le karaté, le Basketball, le Bodybuilding, la Gymnastique,...

Dans la même optique, une bibliothèque a été construite par la paroisse au profit des jeunes de BUYENZI. Egalement, le cours d'anglais est donné aux personnes ayant compris la nécessité de cette langue dans le monde moderne sans oublier l'outil informatique.

2. Les Eglises chrétiennes réformées

Depuis certaines années, la prolifération des églises chrétiennes réformées a fait tâche d'huile au Burundi en général et à Bujumbura en particulier.

Notre commune d'étude semble avoir fait exception dans ce mouvement. En effet, alors que dans d'autres communes on trouve ici et là des églises réformées avec souvent des infrastructures qui ne sont pas dignes de ce nom (maisons d'habitation transformées en églises), à Buyenzi on ne trouve essentiellement que deux églises pentecôtistes.

La première est connue sous le nom d'église pentecôte de Ntahangwa pour être installée tout près de la rivière Ntahangwa à la périphérie de Buyenzi. Elle est d'implantation ancienne. Malgré sa considération comme étant siège national de toutes les églises pentecôtes du Burundi, son influence sur Buyenzi semble avoir été limitée et beaucoup de ses fidèles sont des habitants des autres coins de la capitale.

Une autre église pentecôtiste a été implantée à l'intérieur même de Buyenzi en 2007 au 24ème avenue numéro 22. Comme celle de Ntahangwa, son influence sur les habitants de la commune n'a pas encore été très remarquable :

« Les fidèles viennent des différents coins de la ville de Bujumbura. »[91]

Comme l'Eglise catholique, l'Eglise pentecôtiste s'est impliquée dans le domaine social mais cependant d'une façon limitée par rapport à la première:

« *Nous n'avons pas d'espace suffisant pour initier beaucoup d'œuvres sociales.* » [92]

Entre autres œuvres, l'Eglise a créé à Buyenzi un lycée et un centre socio-éducatif. Ce dernier apprend aux jeunes garçons des métiers tels que la

[91] Entretien avec le Pasteur BARANKENGUJE Venant, le 19 Avril 2012 à Buyenzi, 24è Av., no.22

[92] Idem

maçonnerie, la menuiserie et la soudure, et aux jeunes filles, la couture, la broderie et la tapisserie.

E. DES VALEURS FONDATRICES DE LA COHABITATION ENTRE LES MUSULMANS ET LES CHRETIENS

1. Des occasions de rencontre et de renfort relationnel

Etablis sur le même territoire, chrétiens et musulmans de Buyenzi se trouvent en continuelles relations malgré leurs différences spirituelles. Beaucoup de chrétiens vivant à Buyenzi sont locataires des maisons des musulmans. Ils entrent ainsi en contact quotidien avec ces derniers. A part ce facteur, plusieurs autres occasions permettent le rapprochement entre les deux communautés. Les enfants fréquentent les mêmes écoles, les différents métiers sont exercés par les membres des différentes communautés. La participation aux événements culturels est une autre occasion de rencontre. Lors des circonstances heureuses ou malheureuses, les membres des différentes communautés s'entraident. Ainsi, par exemple lorsque survient un décès d'un chrétien, les musulmans peuvent participer à son enterrement et ce, non sans sacrifice. En effet, il est interdit aux musulmans d'aller à la suite d'une croix. Comme stratégie, les musulmans devancent le cortège funéraire pour que la croix soit derrière eux.

Les fêtes de fin du ramadhan et celles chrétiennes telles que Noël et Pâques se présentent comme étant des occasions exceptionnelles. Chrétiens et musulmans s'invitent mutuellement pour célébrer ensemble. Toutefois les membres des deux communautés ne répondent pas de la même façon aux invitations comme le dit cet informateur :

« Nous par exemple musulmans, nous ne répondons pas massivement (surtout les connaisseurs en matière religieuse) parce que souvent nous doutons de la façon dont les animaux (chèvres, moutons, poules, etc.) sont égorgés et avec quels produits les aliments sont préparés; mais également les hommes et les femmes ne sont pas séparés chez les chrétiens. »[93]

Dans le même sens de renforcer les relations avec les musulmans, la paroisse Saint Augustin distribue chaque année à l'occasion des fêtes de clôture du mois de Ramadhan à toutes les mosquées de Buyenzi des copies d'un texte de félicitations écrit en kiswahili, en arabe et en français en provenance de la Nonciature (voir en annexe).

[93] Entretien avec MUPENDA Mohsin, Op. cit.

2. Le phénomène de conversion

a. La conversion et la place des convertis à l'Islam

1°.La conversion à l'Islam

L'une des différences entre l'Islam et les religions chrétiennes porte sur le baptême. Cette pratique par laquelle chaque personne doit passer pour être reconnu comme membre de la communauté chrétienne ne se fait pas dans la religion musulmane. Un enfant qui naît d'un musulman est automatiquement musulman. Néanmoins, certaines pratiques telles que la circoncision chez les garçons sont exigées

Toutefois, cette religion n'est pas composée que par des musulmans de naissance. Des personnes appartenant à d'autres religions peuvent également devenir musulmans. D'ailleurs la conversion des « infidèles » à l'Islam est considérée comme un grand exploit. A Buyenzi ce phénomène est monnaie courante. Ils passent par plusieurs moyens. Certains de ces derniers sont moins actifs. C'est le cas des personnes qui sont installées à Buyenzi comme employés chez les musulmans (les domestiques, serveurs de restaurant, etc.).

Le contact quotidien des musulmans de leur entourage a suffi pour qu'elles se convertissent sans qu'elles subissent beaucoup de pressions. Ce qui leur a permis d'ôter le costume « d'étranger » pour endosser celui des membres à part entière de la nouvelle communauté.

Un autre cas du genre est celui des femmes qui se sont convertis par le mariage. Elles sont nombreuses à Buyenzi d'autant plus qu'un musulman peut facilement se marier à une non musulmane.

Le prosélytisme musulman passe par certaines organisations telles qu'AL'BURUJ (Rassemblement des étoiles). Fondée en 2000, cette dernière a vu le jour sous l'initiative des musulmans qui se sont donné comme objectif d'enseigner l'Islam aux non musulmans (chrétiens) par une comparaison entre le Coran et la Bible. Cette association organise souvent des journées d'échange sur les deux livres saints auxquelles elle invite les chrétiens (surtout les pasteurs). Les membres de cette association ont suivi des formations en Bible :

« Jusqu'à présent, nous n'avons pas encore eu aucun pasteur de notre taille en Bible. Ils (les pasteurs) connaissent certains versets et non pas la Bible

entière. Certains d'entre nous ont appris la Bible au Kenya et d'autres l'apprennent ici même. »[94]

A en croire notre informateur, ces débats publics connus sous le nom de MUHADHARA organisés dans la rue pendant 2 à 3 jours se terminent souvent en faveur des organisateurs :

« *Nous pouvons dire que les musulmans gagnent souvent suite à leur connaissance à la Bible que lesdits chrétiens ignorent. »*[95]

Ce moyen est considéré comme étant le plus efficace quant à la conversion et selon toujours un informateur, des centaines de personnes se convertissent chaque année par le même moyen. Cependant, cette estimation peut, nous semble-t-il être mise à crédit. Ceux qui se convertissent reçoivent des parrains qui leur apprennent des pratiques religieuses.

2[0]. La place et la considération des convertis à l'Islam

Après sa conversion, le nouveau ou nouvelle musulman(e) est suivi(e) par son parrain ou sa marraine et les autres membres de sa nouvelle communauté. On lui apprend comment se font les prières et les règles y relatives (notamment les ablutions). En outre, des habits musulmans (kanzu, karamchini) lui sont offerts. Dans le cas ci-haut évoqué concernant des employés et les femmes mariées aux musulmans, la religion est apprise au fur et à mesure. Quant à ceux qui se convertissent par suite des débats publics organisés par AL'BUURUJ, ils sont suivis par cette dernière. Un enseignement du coran et de la Bible leur est réservé :

« *Certains deviennent plus forts dans la connaissance de l'Islam que ceux qui y sont nés.* »[96]

A chaque converti(e), une fiche d'identification est réservée. Elle comprend l'identité complète du converti(e) ainsi que son adresse. En cas de problème de quelque nature que ce soit, le(la) converti(e) ou ses proches peut ou peuvent présenter cette fiche pour qu'il(elle) soit aidé(e).

Parmi les facteurs incitant à la conversion à l'Islam, celui lié au souci matériel n'est pas à écarter. En effet, d'après un de nos informateurs, beaucoup de personnes voient leur situation évoluer après leur conversion :

[94] Propos recueillis au près de NSABIMANA Hussein à Buyenzi, 13è Av.no.10, le 12Juin2012

[95] Entretien avec MUPENDA Mohsin, Op.cit

[96] Propos recueillis au près de NSABIMANA Hussein, op.cit.

« J'ai grandi dans l'Eglise pentecôte et j'étais dans une famille pauvre. Quand j'allais demander de l'aide chez les pasteurs, ils me disaient seulement de continuer à prier. Maintenant que je suis devenu musulman, j'étudie à l'université privée et ce sont les musulmans qui m'en payent les frais. Ils m'aident aussi pour d'autres besoins. »[97]

La guerre semble également avoir joué en faveur de la conversion :

«Siku hizi kuna watu wengi maskini kutokana na vita. Wamoja wao wanaitika wazaliwe kidini kwakusema wapate namna ya kuishi. »[98]

Traduction :

« Aujourd'hui il y a beaucoup de personnes pauvres à cause de la guerre. Certains d'entre elles acceptent de changer la religion pour pouvoir vivre. »

Les musulmans font tout leur possible pour que le (la) converti (e) ne tourne pas casaque :

« C'est une sorte de signe de victoire sur l'autre religion. Donc il ne faut pas le froisser pour qu'il ne change pas d'avis. »[99]

Dans l'Islam, le (la) converti(e) est considéré(e) comme le fils (la fille) de sang par son parrain (sa marraine). Ainsi, il jouit des mêmes droits que les autres enfants comme l'affirme ici notre informateur :

« Mon père a parrainé quelqu'un qui venait de Karuzi quand j'étais encore très petit. Je n'ai su qu'il n'était pas mon frère de sang qu'après la mort de mon père. »[100]

D'après cet informateur cependant, cette situation semble avoir changé aujourd'hui à Buyenzi. En effet, les convertis ne bénéficient plus beaucoup d'avantages surtout en matière d'héritage. D'après un de nos informateurs la cause est que certains des convertis auraient voulu se considérer plus que même les enfants de sang.

[97] BUKURU Issa, Enquête orale faite à Buyenzi, 13è Av.no.10, le 12 Juin 2012

[98] SAIDI Sefu, Enquête orale faite à Buyenzi, 21è Av.no.43, le 15 Juin 2012

[99] Entretien avec HAMISSI DUNIA Ibrahim, Op.cit.

[100] Entretien avec MUPENDA Mohsin, Op.cit.

b. La conversion au christianisme

Si la conversion d'un chrétien à l'Islam est conçue à Buyenzi comme étant un phénomène naturel et sans beaucoup de surprises de par sa fréquence, celle d'un musulman au christianisme est plutôt rare et non sans intolérance de la part du reste de la communauté. A ce sujet, un de nos informateurs est très clair :

« *Muislamu mwenye kubadili dini na kuwa mukristo hutazamwa kwa jicho mbaya. Tunamuona kama bwege na ingeliwezekana kwasheria yetu angeuwawa.* »[101]

Traduction:

« Un musulman qui change sa religion pour devenir chrétien est mal vu. Nous le considérons comme un insensé et si c'était possible, selon notre loi, il serait abattu. »

Les musulmans de Buyenzi appartiennent à une communauté (Umma) très soudée sur un territoire réduit où presque tous les membres se reconnaissent grâce aux rencontres très régulières (à la mosquée, dans les clubs de café,...) ou par des liens de parenté. Leur bonne cohésion se manifeste quand il s'agit de venir au secours aux membres de la communauté en difficulté (la maladie, la mort,...). Dans ce contexte, il est difficilement envisageable qu'un musulman puisse se retirer des autres pour une autre religion.

En outre, pour certains, la facilité des relations entre l'Islam et certaines pratiques traditionnelles à la différence de la rigueur et la complexité caractérisant le christianisme dans ce domaine semble susciter beaucoup un intérêt pour l'Islam que pour le christianisme :

« ...dès son arrivée dans les sociétés traditionnelles, l'Islam a tenu à montrer aux populations à travers les actes de la vie quotidienne, que chaque croyant était libre de vivre comme il l'entendait, de continuer à pratiquer le rituel de ses ancêtres à condition seulement d'attester l'existence de Dieu et pratiquer les cinq prières. »[102].

Ainsi par exemple, le phénomène de « Kupiga Mzuka », une sorte de rite d'apaisement, se faisant en dehors des heures de prière à la mosquée destiné à

[101] MALIM Jaffar, Enquête orale faite à Buyenzi, Op.cit.

[102] LAFFERI B., L'Islam en Afrique Noire, in Croissance des jeunes nations, Juillet-Août 1982, p37 cité par NIYONDIKO Désiré, Op.cit.

calmer un esprit maléfique (le Mzuka) accablant un possédé est parfois considéré comme une preuve de superposition de l'Islam et des croyances traditionnelles.

Les Eglises chrétiennes de Buyenzi sont conscientes qu'elles sont en présence d'une communauté musulmane qui leur a devancé et qu'il ne faut par conséquent pas déranger :

« Dans un milieu aussi allergique au prosélytisme que l'Islam, il eut été un peu « lourd »de bâtir une église dans un quartier qu'ils considèrent comme leur étant réservé exclusivement. »[103]

Cette prise de conscience crée un climat de timidité chez les chrétiens qui évitent des actes visant la conversion des musulmans. Les activités des chrétiens auxquelles participent (bénéficient) les musulmans ne le sont pas d'après ces derniers (chrétiens) dans le but d'amener les musulmans à changer leur religion selon le curé de la Paroisse Saint Augustin:

« Nos œuvres sociales ne sont pas pour convertir les musulmans mais c'est pour que notre vie à tous soit meilleure. »[104]

3. Relations Islamo-chrétiennes à Buyenzi : Quel bilan ?

Au moment où des actes dus aux extrémismes religieux occupent souvent la une des médias du monde, il nous semble plus que nécessaire de faire une sorte d'évaluation des rapports existants entre les chrétiens et les musulmans dans notre commune d'étude.

Jusqu'à ce jour, les uns et les autres s'accordent pour dire que la cohabitation entre les deux communautés est bonne. Comme nous l'avons montré dans les pages précédentes, les membres de ces deux communautés se rencontrent à travers les différentes circonstances de la vie quotidienne.

Si donc aucun incident majeur ne s'est pas produit, certains cas, du moins isolés peuvent être considérés comme relevant de l'intolérance.

Certains musulmans n'acceptent que très difficilement des locataires chrétiens. La raison souvent avancée est que la religion des propriétaires de la maison est incompatible de la prise des boissons alcoolisées que certains chrétiens ne pourraient se priver.

[103] Rapport annuel d'activités de la communauté missionnaire de Buyenzi de 1993, p1

[104] Entretien avec père Benno Baumeister, Op.cit.

Certaines circonstances de la vie religieuse ne trouvent pas toujours de la sympathie des membres des différentes communautés :

« *Les processions organisées par les différentes communautés notamment lors des fêtes religieuses comme celle du Christ-Roi, du Saint Sacrement sont mal vues par les musulmans.* »[105]

En outre, les jets de pierres sur l'église pentecôte se trouvant à l'intérieur de Buyenzi à quelques pas d'une mosquée au début de son implantation ont été jugés par les fidèles de cette église comme un signe de haine de la part des musulmans. Signalons que ces actes qui étaient posés par les jeunes ont cessé grâce aux sages de la religion musulmane en collaboration avec des forces de la sécurité publique. Cependant, ces incidents n'ont pas découragé cette église en même temps qu'ils ont créé un sentiment d'indésirabilité chez ses fidèles :

« *Nous continueront de prêcher la Bonne Nouvelle malgré tout, en nous appuyant sur les lois de l'Etat.*»[106]

A part ces quelques cas de méfiance ou de crainte que nous venons d'évoquer, il n'ya jamais eu des heurts remarquables à base de la foi à Buyenzi. Il faut noter qu'aucun mouvement radicaliste religieux n'a été jusqu'aujourd'hui signalé sur le sol burundais.

Toutefois, on ne peut douter que les mouvements intégristes qui se sont déclarés dans d'autres pays ne fassent tâche d'huile :

« *Avec l'infiltration du radicalisme en Afrique, il ya lieu de se demander s'il ya la paix ou s'il ya seulement la tranquillité entre les chrétiens et les musulmans. Au moindre geste, tout risque de s'embraser. Il faut bien tirer l'attention pour qu'il n'y ait pas de provocations de part et d'autre.*»[107]

L'Eglise catholique qui s'est implantée à Buyenzi dans le but du dialogue comme nous l'avons vu dans les pages précédentes continue à œuvrer dans ce sens surtout à travers les activités para-ecclésiastiques également évoquées et un certain évitement quant aux provocations est décelable :

« *Quand on a fini de construire une nouvelle église, on a voulu collecter l'argent pour acheter la cloche. Moi, j'étais mal à l'aise. Mon idée était celle-ci : notre cloche est l'aide aux pauvres, qu'ils soient musulmans ou chrétiens. L'évêque a été d'accord avec moi et on a laissé tomber la cloche.*»[108]

[105] MUKURI, (M.) et NIYONIZIGIYE, (P.), Op.cit, p.126

[106] Entretien avec le Pasteur BARANKENGUJE Venant, Op.cit

[107] Entretien avec le Père Patrice Bélem, Op.cit.

[108] Entretien avec le Père Benno Baumeister, Op.cit.

F. L'UNIVERS DE « L'INFORMEL » ET DE « L'INVENTIVITE » ECONOMIQUE

Bien ancré dans la capitale du Burundi où beaucoup d'habitants sont fonctionnaires de l'Etat ou travaillent dans les sociétés industrielles dont certaines sont d'ailleurs implantées dans la commune de notre étude à l'instar de la BRARUDI, de l'usine à mousse (EXIM), ou de l'usine de tabac (BTC),pour ne citer que celles-là, Buyenzi s'est tourné vers d'autres types d'activités économiques. Après la création du centre extra-coutumier de Buyenzi, rappelons-le, les swahilis ont été expropriés de leurs terres d'exploitations agricoles. Dans cette situation, ces derniers devraient trouver d'autres moyens pour survivre. En outre, une certaine méfiance envers les musulmans aurait également joué un rôle dans ce sens :

« *La privation de l'accès facile aux emplois salariés due à la marginalisation des musulmans dans tous les domaines conjugués au taux de croissance élevé de la population, a entrainé le développement d'une multitude de métiers et d'occupations divers.* »[109]

L'adaptation des swahilis a été favorisée par leur esprit cosmopolite ainsi que leur ouverture sur le monde :

« *Les musulmans sont avant tout un peuple qui voyage et donc en contact avec l'extérieur. Là, ils apprennent de nouvelles choses qu'ils viennent appliquer ici.*»[110]

[109] NIYONDIKO, (D.), Op.cit., p34

[110] Entretien avec HASSAN Claude à Buyenzi, 12è Av.n°.29, le 5 Mai 2012

1. Un dynamisme économique évident.

Quand on évoque la commune Buyenzi, son image est souvent associée à un savoir-faire caractéristique de ses habitants.
Comme nous venons de le voir, la plupart de ces derniers ne vivent pas du salaire mensuel. Ils se retrouvent dans le commerce et dans l'exercice de métiers divers.

Beaucoup de maisons de la commune ont au moins une pièce réservée pour un petit commerce (surtout les boutiques). Le marché de Buyenzi compte parmi les plus importants et les plus modernes de la capitale. A l'intérieur de la commune, on trouve d'autres centres de commerce le plus souvent sur les trottoirs (kasoko=petit marché), où les femmes étalent de produits alimentaires de première nécessité. A côté du petit commerce local, certains swahilis ont entrepris des affaires qui dépassent les limites de la commune :

« *Ils jouent un rôle non négligeable dans l'approvisionnement de la ville de Bujumbura en produits de première nécessité.* »[111]

A part ceux qui se rendent à l'intérieur du pays pour amener les denrées alimentaires, d'autres arrivent dans les pays de la sous région comme la Tanzanie, le Kenya, l'Ouganda,... pour importer des produits de valeur comme les véhicules. D'autres encore arrivent jusqu'en Asie (Doubaï et Chine surtout) dans le même cadre commercial.

Une autre partie importante de la population de Buyenzi s'investit dans le domaine des métiers. Les principaux de ces derniers sont : la réparation automobile, la menuiserie, la réparation d'appareils divers (radio, télévisions, téléphones portables,...), la boulangerie, la couture,...Certains sont exclusivement réservés aux hommes (mécanique, réparation d'appareils,...) d'autres aux femmes (c'est le cas du tissage des draps).

De tous les métiers précités, celui de la réparation automobile est considéré comme étant le plus important. En effet, il existe plusieurs petits garages à Buyenzi où on trouve des services variés : la soudure, la tôlerie, la peinture, la révision du moteur,...

L'Association des Artisans de Buyenzi (AAB) a été créée par l'initiative des mécaniciens. Ainsi, la majorité des membres de cette dernière sont des réparateurs automobiles.

[111] MUKURI, (M.) et NIYONIZIGIYE, (P.), Op. cit., p.113

N'ayant pas pour la majorité fait beaucoup d'études, les habitants de Buyenzi sont arrivés à survivre par l'organisation économique où « l'informel» est prédominant.

2. Une débrouillardise qui renforce l'informel

Le dynamisme économique reconnu à la population de Buyenzi est inséparable du secteur « informel » définie comme :
« Secteur économique non soumis aux normes d'organisation et de gestion. »[112]

Egalement dite marginale, ce type d'économie qui est la source principale de survie des habitants de notre commune d'étude est pourtant importante pour le pays :
« *Buyenzi peut être considéré comme le grenier de la Mairie de Bujumbura* »[113]

Certaines mesures visant vraisemblablement à limiter les pratiques de l'économie informelle tels que le démantèlement des kiosques implantées devant les maisons pour des services divers (vente de lait, restauration, vente des unités de téléphones,...) ont été prises. Cependant, les autorités administratives ne se sont pas montrées très rigoureuses dans leur application et le résultat n'a pas été très rassurant. Ce manque de rigueur peut être compréhensible au moment où aucune mesure de substitution n'a été proposée à la population concernée pour l'aider à subvenir à ses besoins :
« *Ceux qui s'adonnent à ces pratiques informelles créent des stratégies de survie au moment où l'Etat affiche l'incapacité de subvenir aux besoins de la population quand il ne déclare pas lui-même que la population doit « se débrouiller » parce que l'Etat est pauvre.*»[114]

La culture de la débrouillardise est souvent accompagnée par des pratiques irrecommandables. Ainsi, les faussaires des pièces d'identité, et d'autres documents divers ainsi que les fabricants de la fausse monnaie ont été appréhendés à Buyenzi à maintes reprises.

Dans le même cadre des problèmes liés au mode de vie de notre commune d'étude, nous ne pouvons pas ignorer les mauvaises conséquences dues à certains métiers exercés en particulier celui de la réparation automobile.

[112] Dictionnaire Universel, Op. cit., p.643
[113] MUKURI, (M.) et NIYONIZIGIYE, (P.) , Op.cit. p113
[114] Idem, p.118

En effet, la réparation se faisant dans les rues, certaines d'entre elles qui avaient étés construites en pierres (pavage) commencent à être détruites à cause de la lourdeur des outils utilisés.

En plus, certains produits utilisés peuvent également être nuisibles à la santé :

« *La peinture de voitures peut causer de maladies. Certains peintres en sont déjà morts. On ne sait pas ce qui arrive à ceux qui passent ou qui habitent aux alentours des garages.* »[115]

Enfin, des véhicules en réparation ou ceux délaissés dans les rues peuvent devenir un abri de malfaiteurs.

Consciente de tous ces problèmes, l'association des artisans de Buyenzi a fait des démarches pour avoir un terrain en dehors de Buyenzi pour y exercer les différents métiers. Apres l'avoir reçu du ministère des travaux publics, ce terrain a par après été cédé à « une autorité » par le ministère qui a remplacé le premier en matière d'octroi des parcelles, ce qui n'a pas été sans décevoir les membres de l'association :

« *Nous voulions rendre sain l'environnement mais voilà que le ministère de l'environnement même est venu nous en empêcher.* »[116]

[115] Entretien avec Mzee SAMBA à Buyenzi, 4è Av.no.18, le 9 Juin 2012

[116] Entretien avec Mzee SAMBA, Op.cit.

CHAPITRE III. DES STATEGIES INDEPENDANTISTES DES ANNEES 60 AU NOUVEAU REVEIL POLITIQUE EN COMMUNE BUYENZI

La participation à la gestion des affaires de la cité (la participation à la politique donc) est un droit dont jouit chaque citoyen. C'est sans aucun doute cette motivation qui a poussé les habitants de la commune Buyenzi à participer dans la vie politique depuis longtemps, c'est-à-dire avant l'indépendance du pays. La part des habitants de Buyenzi dans la lutte pour l'indépendance est en effet bien connue. Par son statut de centre extra-coutumier et de cité musulmane, à l'époque coloniale, Buyenzi semblait mieux préparé à s'engager dans l'action anti-colonialiste. Bon nombre de chercheurs s'accordent pour affirmer que la communauté musulmane dont beaucoup de membres sont établis à Buyenzi a particulièrement souffert de la colonisation surtout en matière scolaire. C'est donc avec intérêt que les adeptes de l'islam participaient à la lutte pour l'indépendance. Signalons néanmoins qu'en matière de scolarité Buyenzi n'a pas pu faire un grand pas en avant même après l'indépendance pour des raisons que nous avons évoqué dans le deuxième chapitre. Ainsi à partir des mouvements sans apparence politique les habitants de Buyenzi ont adhéré et certains citoyens ont même participé à la fondation des partis politiques. La contribution des swahilis dans le combat pour l'indépendance apparait donc comme incontournable.

Mais, malgré cette participation à la lutte pour l'indépendance, les swahilis de Burundi en général et ceux de Buyenzi en particulier n'ont pas pu ni être représentés dans le gouvernement de Rwagasore ni prendre part active dans d'autres gouvernements du Burundi post-indépendant. L'absence des swahili dans le gouvernement de Rwagasore malgré leurs efforts dans la lutte pour l'indépendance n'est pas sans surprise même en tenant compte de l'effectif probablement moins important de cette partie de la population qui avait un niveau supérieur d'instruction. Ce qui est sûr, c'est que l'ère démocratique dans

laquelle le Burundi était entré à la veille de l'indépendance sera brouillée par les problèmes politiques qui vont surgir juste après l'assassinat du héros de l'indépendance. Avec la proclamation de la première République le 28 novembre 1966 commença une période de gouvernement militaire au parti unique qui a caractérisé beaucoup de pays africains après leurs indépendances et où seuls les militaires contrôlaient la réalité du pouvoir politique. Cette période se caractérisera par le régionalisme et la montée des clivages ethniques au Burundi. Dans ce contexte, les swahilis qui, grâce à leur religion n'appartiennent explicitement à aucun groupe ethnique se sont montrés réservés à la prise de position dans les différents conflits politico-ethniques du Burundi. Cette particularité de la communauté swahilie s'est bien manifestée avec la grande crise de toute l'histoire du Burundi, celle d'octobre 1993.

Alors que Bujumbura s'était vu balkaniser en hutuland et en tutsiland après l'assassinat du Président Melchior NDANDAYE, Buyenzi resta neutre. Bien plus, elle se transforma en cité-refuge pour les populations qui étaient chassées des autres zones de la capitale. Avec la restauration de la paix qui a suivi la période de la transition, la population swahilie de Buyenzi fit son retour dans la vie politique surtout dans le parti CNDD-FDD qui avait parmi ses dirigeants certains membres de religion musulmane donc proches de la population swahilie. C'est dans ce contexte qu'on eut beaucoup d'élus natifs de la commune qui vont participer dans l'administration locale mais également au niveau national.

A.UN MILIEU GAGNE A L'EMANCIPATION POLITIQUE A LA FIN DES ANNEES 50

1. La préparation du terrain politique par les Swahilis au sein des associations « apolitiques »

Avant d'adhérer aux partis politiques pour participer à la lutte pour la souveraineté du pays, les musulmans du Burundi en général et ceux de Buyenzi en particulier ont fondé des associations sans but politique apparent mais qui, à y voir de près, étaient des lieux de rencontre des membres de la communauté musulmane pour réfléchir sur les moyens à adopter face aux abus qu'ils subissaient de la part du colonisateur. Le mouvement associatif musulman observé dans les territoires colonisés aurait comme origine un réveil islamique assisté en Afrique et en Asie sous la houlette de certaines autorités de pays musulmans de ces deux continents dont le plus dynamique et le plus charismatique était l'égyptien Gamal Abdel Nasser. Le rôle de ce dernier dans la décolonisation a été d'une ampleur remarquable : « *Nasser tout en propageant la parole du prophète, invitait les peuples dominés à se libérer du joug colonial. Son action eut un impact sur la vie politique dans les colonies belges* »[117].

Toutefois, la restriction du droit de fonder ou de participer aux associations politiques dans les territoires sous domination belge obligeait les musulmans du Congo-Belge et du Ruanda-Urundi à camoufler leurs actions dans des associations aux autres visées que la politique dont l'agrément était toutefois souscrits à l'accord préalable des autorités des régions concernées : « *Jusqu'à la mise en œuvre dans le Territoire sous Tutelle des premiers décrets*

[117] GAKUMBA, (C.), op. cit., p.2.34

supprimant l'autorisation préalable pour la constitution des associations en juin 1959, il eut été inconcevable qu'un agrément puisse être accordé à un quelconque groupement affichant des objectifs politiques »[118].

a. La fondation et le rôle de l'ASMARU

Par un concordat conclu entre la Belgique et le Vatican, l'enseignement dans tous les territoires sous domination belge était attribué aux missionnaires catholiques. C'est ainsi que presque toutes les écoles Burundaises vont se retrouver dans les amins de ces missionnaires à côté de celles qui étaient tenues par les protestants ainsi que l'école officielle de Muramvya qui était de caractère laïque. Cette situation ne pouvait ne pas créer une certaine frustration pour les adeptes de l'Islam dans les dits territoires comme il apparait dans le quotidien nommé « UHURU »qui était tenu par les partisans du leader congolais Lumumba : « *Nous nous demandons encore aujourd'hui le fait que le Congo devenu libre et indépendant, confie encore l'instruction et l'avenir de sa jeunesse aux mains de ces missionnaires désireux avant toute chose de transformer nos écoles en vraies petites églises [...]* »[119].

C'est la prise de conscience de la discrimination scolaire dont étaient objet les musulmans du Ruanda-Urundi qui les a amené à créer l'association scolaire musulmane du Ruanda-Urundi(ASMARU). L'initiative de sa création est celle d'un certain chef religieux Amrani Bin Juma habitant au CEC de Buyenzi après son voyage au Maniema. La situation discriminatoire des musulmans des territoires colonisés par la Belgique était en quelque sorte nourrie par les clivages politiques qui régnaient dans la métropole : « *Lorsqu'en Belgique le ministre des colonies était de tendance libérale, le problème de la laïcisation scolaire était mis à l'ordre du jour ; et lorsque les catholiques occupaient le*

[118] DESLAURIER, (C.), Un monde politique en mutation : le Burundi à la veille de l'indépendance (±1956-1961), volume 2, Thèse, Université de Paris, p.349

[119] Article du « UHURU » cité par GAKUMBA, (C.), op.cit., p.

même ministère, le problème de l'école laïque était renvoyé aux calendes grecques »[120]

A l'époque où l'expression des idées des populations opprimées était très difficile, les musulmans du Ruanda-Urundi à travers cette association à caractère scolaire se montrèrent courageux : « *l'ASMARU fut la première association à revendiquer de manière publique, légale et avec une certaine force, des droits que la colonisation avait toujours refusés à la communauté musulmane du Burundi* »[121]. Les membres de l'ASMARU espéraient résoudre le problème de la scolarisation musulmane par la création des écoles par l'Islam. C'est ainsi qu'ils songèrent à demander des subsides pour pouvoir réaliser leur dessein.

Si les autorités tutélaires ont été favorables par rapport aux sollicitations de l'ASMARU, José Hamim KAGABO précise que les subsides accordés par le gouvernement tutélaire aux musulmans ne furent ni régulières ni suffisantes. Celui-ci justifie la stratégie du colonisateur par la prudence de ne pas favoriser l'expansion d'une communauté dont l'hostilité envers lui était évidente.

Cependant, dans sa démarche courageuse, l'ASMARU sera fauchée dans la fleur de l'âge par les problèmes internes de la communauté musulmane liés notamment à une mauvaise organisation ainsi qu'aux divergences doctrinaires entre Chiites et Sunnites.

b.D'autres types de cercles d'échanges d'idées des swahilis

Toujours dans le but d'essayer de trouver des moyens de sortie de la situation de domination dans laquelle se trouvaient les autochtones du Ruanda-Urundi en général et des musulmans en particulier, ces derniers arrivèrent à créer des lieux de rencontre et d'échanges d'idées. La facilité en cette matière

[120] KAGABO ,(J.), L'Islam et les « swahilis »au Rwanda, Paris, Ecole des Hautes Etudes en sciences sociales, 1988, p.234(P.T.273)

[121] DESLAURIER, (C.), op. cit., p.355

de la communauté musulmane par rapport aux autres citoyens tient au caractère conciliant naturellement reconnu à cette communauté.

On est ici amené à embrasser l'avis de Christian COULON qui, parlant de l'unité des membres de la communauté musulmane(Umma) s'appuie sur ces idées : « *Ils ont des pratiques et des comportements qui les unissent entre eux et avec le monde islamique plus large : ils ont un même livre, un même système de croyances, des pratiques (fêtes musulmanes, pèlerinages, aumône légale, etc.) communes et donc un système qui les sépare des non-croyants, délimite une identité propre et crée une fraternité particulière entre tous ceux qui prient tournés vers la quibla. C'est de là que vient la grande force de l'islam* »[122].

Les associations musulmanes créées en Urundi dans le but précité dans lequel participèrent les musulmans de Buyenzi sont notamment la MuslimWelfare Society, le comité-musulmans Buyenzi réunissant les swahilis de la sous-région et des « Asiatiques » professant l'islam. A côté des musulmans vivant dans la capitale du Ruanda-Urundi, leurs coreligionnaires vivant dans d'autres contrés du pays surtout à Rumonge et Nyanza-lac faisaient cause commune avec les premiers dans des associations secrètes y compris celles féminines ayant de but politique sous l'ombre des activités culturelles et de loisirs. On signalera ici un mouvement basé à Nyanza-lac et crée en 1957 dénommé « Nujum l'Adh'Hary » et un autre basé à Rumonge exclusivement féminin mais surveillé par les hommes qui portait le nom de Barafunyeupe, neige blanche en français mais qu'on appelait aussi « Snow White Ben ». Dans beaucoup de cas, on retrouve des noms des associations qui font songer à une provenance extérieure. Ceci est particulièrement vrai pour les associations portant des noms anglais à l'époque où la langue de Shakespeare n'avait pas une influence aussi remarquable par rapport à la langue utilisée par le colonisateur à savoir le français.

[122] COULON, (C.), Les musulmans et le pouvoir en Afrique noire, Paris Karthala, 1983, p.146

En essayant d'y réfléchir beaucoup , on ne peut ne pas penser à une mobilité des adeptes de l'islam favorisée par leur unité qui fait de cette religion, une religion à visée universelle ainsi que le précise Christian COULON : « *Cette unité (et cette solidarité) musulmane détermine donc une identité et des réseaux de communication qui vont bien au-delà des groupes ethniques et des Etats* »[123].

Ainsi dans toutes ces associations, on retrouvait en plus des burundais, les tanganyikais, les ougandais, les congolais, les rwandais et même les asiatiques qui s'étaient établis au Burundi.

Même si l'on ne peut parler d'un impact politique remarquable de ces associations, on ne peut cependant ne pas affirmer leur contribution à éveiller l'esprit revendicatif et à préparer la conscience des membres aux événements politiques qui allaient suivre.

2. L'ouverture des swahilis de Buyenzi à l'univers politique

La fin de la décennie 40-50 du siècle dernier a vu naître dans plusieurs pays africains sous domination étrangère un mouvement de revendication de l'indépendance vis-à-vis des pays colonisateurs. Les burundais en général et les musulmans de Buyenzi en particulier participèrent massivement à ce mouvement. En effet, ces derniers avaient une certaine avance dans ce domaine par rapport au reste de la population comme nous venons de le démontrer dans les pages précédentes. Grâce à leur mobilité, les musulmans se rendaient dans des régions où la revendication politique avait été précoce par rapport aux colonies belges et de retour de ces régions, ils ne pouvaient pas résister à la tentation d'imiter ce qu'ils y avaient vu : « *une grande partie des musulmans se rendirent fréquemment au Tanganyika Territory et au Zanzibar où ils avaient*

[123] COULON, (C.), Op.cit. P.146

de la famille. Il revenaient de ces pays, éveillés, fortement imprégnés d'idées révolutionnaires »[124].

Dans le cadre de la lutte pour l'indépendance, les swahilis de Buyenzi se montreront beaucoup plus déterminés notamment au sein de deux formations politiques à savoir l'union nationale du Ruanda-Urundi(UNARU) et l'UPRONA du Prince Louis RWAGASORE.

a.La fondation et la participation au sein de l'UNARU

La lutte pour l'indépendance a ouvert la voie au multipartisme au Burundi. Dans la gamme des partis qui ont été créés à cette fin figure le parti à caractère un peu particulier, l'UNARU (union nationale africaine du Ruanda-Urundi). Son particularisme tient à sa coloration « internationaliste »comme son nom le laisse apparaître.

L'idée de création de ce parti est venue des swahilis qui, pour la majorité, habitaient le centre extra-coutumier de Buyenzi dont le plus illustre est un certain Mashangwa, originaire de Kigoma au Tanganyika Territory qui deviendra son secrétaire général une fois agréé. Dès que le projet de création de ce parti se termina, les swahilis qui en ont eu l'idée et dont la plupart étaient des étrangers devaient chercher un burundais pour assurer la présidence de cette formation politique : « *nous voulions que RWAGASORE soit président de notre parti. Comme c'était impossible pour lui à cette époque, son père le roi MWAMBUTSA nous proposa NTUNGUKA Barnabé qui était un homme courageux. C'est lui qui devint notre président* »[125]. Cependant, RWAGASORE aurait participé dans ce parti en tant que membre non officiel comme les auxiliaires de l'administration tutélaire qui devaient se dissimuler pour participer à la vie politique.

[124] GAKUMBA,(C.), op. cit., p.34

[125] Entretien avec Idi Juma, ancien Secrétaire exécutif-adjoint de l'UNARU à Buyenzi, 3e AV.no.28 le 16/11/2012

Contrairement à ce que son nom peut laisser penser, ce parti ne semble avoir œuvré que sur le territoire burundais : « *il n'existe aucune trace d'une quelconque influence de l'UNARU au Rwanda alors qu'au Burundi son implantation, d'abord dans les centres urbains le long du lac Tanganyika, puis ensuite sur l'ensemble du territoire national est attestée tout au long de la période considérée et même plus tard encore* »[126].

Cependant, l'UNARU avait des relations solides avec d'autres partis indépendantistes des pays frontaliers du Ruanda-Urundi notamment le Tanganyika african national union (TANU) œuvrant à l'époque au Tanganyika Territory : « *il est certain que l'UNARU s'est édifiée en référence à la TANU à laquelle elle a emprunté des traits distinctifs, son appellation par exemple, ainsi que celle de sa feuille d'information en Kiswahili, sauti ya UNARU(« la voix de l'UNARU »), comparable à l'intitulé du journal de la TANU diffusé dans la région du lac Tanganyika(sauti ya TANU). Il est indéniable que l'évolution politique dans le Territoire du Tanganyika a fortement influencé les swahilis et les burundais « swahilisés » de l'UNARU, qui étaient aussi ceux qui avaient initiée les mouvements contestataires dans la plaine côtière en 1958 et s'étaient mobilisés en faveur des coopératives indigènes de RWAGASORE, deux types d'action qui s'inspiraient directement de la stratégie politique de la TANU. Un certain nombre de partisans de l'UNARU possédaient en outre une carte d'affiliation à la formation tanganyikaise et parmi ses fondateurs figuraient des membres influents d'une section TANU ouverte officieusement à Usumbura en 1957* »[127].

Les relations entre l'UNARU et les autres partis indépendantistes œuvrant hors des frontières du pays notamment la TANU étaient favorisées par des ressortissants tanganyikais ayant des liens de parenté avec certains membres influents de l'UNARU. C'est le cas notamment du frère cadet du secrétaire

[126] DESLAURIER, (C.), op. cit., p.401
[127] Idem, p.403

général de l'UNARU qui jouait les intermédiaires entre les milieux swahilis des deux pays et d'un certain Twaibu Songolo. Ce dernier, « *bien connu pour le rôle d'agent de liaison qu'il semblait jouer entre USA et D-e-s[sic : Usumbura et Dar -Es-Salaam]* » *est aussi représentatif de cet activisme transfrontalier s'appuyant sur les réseaux swahilis. Ressortissant du Tanganyika Territory où il était commerçant, il faisait passer au Burundi les documents et les messages de la TANU adressés à l'UNARU. Il pouvait aisément justifier ses fréquentes allées et venues entre les deux Territoires pour des raisons professionnelles, mais aussi parce qu'il était le beau-frère du chef du CEC Buyenzi d'Usumbura, Ramazani bin Makangira...* »[128].

La communication ou plutôt la collaboration entre l'UNARU et la TANU a fait penser à certains au téléguidage du premier parti par le dernier. Cette hypothèse ne semble cependant pas être bien vérifiable et selon l'ancien membre du comité de l'UNARU, les relations entre les deux partis étaient limitées : «*Watanganyika walikuwa wepesi kwa kusaidia vyama vya nchi zingine vyenye kutafuta uhuru. Lakini siyo kusema kama siasa yetu ilikua inatoka kwao. Tulikuwa tukishirikiana tu kwasababu tulikua na lengo moja* »[129].

Traduction :

« *Les Tanganyikais avaient de la souplesse à aider les partis des autres pays luttant pour l'indépendance mais cela ne signifie pas que notre politique venait d'eux. Seulement nous collaborions parce que nous avions un même objectif* ».

De part la composition de son comité central par un nombre important de non burundais et par son caractère un peu « trop swahili » (seul parti ayant un devise en swahili : Ukweli-Umoja-Amani qui signifie vérité-unité-paix), l'UNARU fut plus ou moins considéré comme parti étranger. Avec l'arrêté royal du 12 juillet 1960 interdisant les associations politiques étrangères,

[128] DESLAURIER,(C.), op. cit., vol 2 Infra p.403
[129] Idi Juma, op. cit.

RWAGASORE dut intervenir pour que l'UNARU ne soit pas frappée par cette mesure.

Aux élections communales du 15 novembre 1960, sur 6 partis auxquels il faut ajouter les majorités des voix et sur 2873 sièges à pourvoir, l'UNARU n'eut que 0,21% comme il apparait sur ce tableau.

Tableau n°7: Résultats des élections communales du 15 novembre 1960[130]

925 au PDC	32,20%
545 à l'UPRONA	18,97%
501 au PDR	17,44%
222 au PP	7,72%
156 à l'UNB	5,44%
109 au RPB	3,80%
40 au MRB	1,39%
32 au MPB	1,11%
102 au UPM	0,42%
10 au UHTT	0,35%
6 à l'UNARU	0,21%
4 au PEP	0,13%
4 au PTB	0,13%
1 au PC	0,03%

293 à des listes individuelles ou d'intérêts communaux soit 10,20%

Le score moins satisfaisant pour l'UNARU ne sera malheureusement que le meilleur de l'histoire de ce parti car aux élections législatives qui suivront au mois de septembre de l'année suivante, aucun candidat de ce parti ne sera élu député. Après cet échec cuisant et avec le monopartisme de fait qui va être instauré par le parti UPRONA après sa victoire, les responsables de l'UNARU vont conseiller aux membres de leur parti voulant continuer à faire la politique de regagner le parti vainqueur. Cependant, le secrétaire général de l'UNARU qui ne se réjouissait visiblement pas de la sympathie des adeptes de l'UPRONA

[130]Rudipresse no.202, p.5, cité par BUKURU Pamphile, L'organisation et le déroulement des élections communales et législatives au Burundi, Mémoire, Bujumbura, UB, 1990, p.55

fut obligé de retourner dans son pays d'origine : « *Baada ya RWAGASORE kuuwawa, MASHANGWA alishambuliwa na wanachama cha UPRONA akalazimika kukimbiliya Tanzania. Na huko akaruhusiwa kuendelea na siasa mpaka kua mkuu wa mkoa wa Tabora kwa muda mrefu* »[131].

Traduction :

« *Après l'assassinat de RWAGASORE, MASHANGWA fut attaqué par les partisans de l'UPRONA et fut obligé de s'enfouir vers la Tanzanie. Là bas, il fut autorisé de continuer la politique et il devint Gouverneur de la province de Tabora pendant un long moment* ». Toujours selon notre informateur, c'est seulement longtemps après sa fuite vers la Tanzanie que MASHANGWA est revenu vendre ses biens qui se trouvaient à Buyenzi notamment ses deux maisons situées, l'une à la 11^{e} av, n°23 et l'autre au n°24 qui étaient respectivement sa maison d'habitation et les locaux de son imprimerie.

b. Le soutien des swahilis à l'UPRONA dans la lutte pour l'indépendance

Même si nous ne pouvons pas le prouver statistiquement, il semble que les swahilis du Burundi, n'adhérèrent que dans presque seulement deux formations politiques à savoir l'UNARU dont nous venons d'énoncer supra ainsi que l'UPRONA. A la question de savoir lequel de deux partis comptait beaucoup de membres parmi les swahilis, un de nos informateurs Idi JUMA, nous a répondu qu'il y avait deux catégories parmi les swahilis à l'époque : la première était celle des swahilis qui étaient originairement ou qui aspiraient à être reconnus comme de vrais burundais. La deuxième était celle de ceux dont la qualification est le contraire de la première catégorie. D'après le même informateur, l'UPRONA a recruté dans les deux catégories tandis que les swahilis membres de l'UNARU étaient plutôt essentiellement dans la deuxième catégorie. De toutes les façons, les swahilis éprouvaient globalement de la sympathie pour le prince Louis RWAGASORE mais aussi et surtout pour son père le roi

[131] Idi JUMA, Enquête citée

MWAMBUTSA qui, semble-t-il, était l'habitué des milieux swahilis : « *uswahilini, ilikua kwa MWAMBUTSA kama nyumbani mwake* »[132].

Traduction :

« *Les milieux swahilis étaient pour MWAMBUTSA comme chez lui* ». Ainsi, par amour pour le roi, beaucoup des swahilis rallièrent les rangs du parti de son fils. D'un autre côté, le prince Louis RWAGASORE ne cachait pas son admiration pour les swahilis avant même le début des campagnes politiques surtout pour leur implication dans le commerce qui apparemment comptait beaucoup pour le prince comme on peut le voir en annexe. C'est donc avec grand plaisir que les swahilis luttèrent aux côtés du prince. Le fait que RWAGASORE était déjà ami des indépendantistes des territoires voisins qui suscitaient de l'admiration pour les swahilis tel que Patrice Emery LUMUMBA du Congo et surtout Julius NYERERE de Tanganyika est peut-être aussi un élément d'explication du soutien des swahilis à l'UPRONA. C'est d'ailleurs avec enthousiasme que ces derniers escortèrent le prince lorsqu'il alla rencontrer Julius NYERERE au Tanganyika après s'être engagé dans la lutte pour l'indépendance. Ainsi, les swahilis se donnèrent corps et âme pour aider l'UPRONA à acquérir la victoire. Une maison en étage sise à la 14^{e} avenue n°6 à Buyenzi fut donnée gratuitement par un certain congolais Salum BICHUKA à RWAGASORE qui d'ailleurs, au nom de coopérateurs de la coopérative des commerçants du Burundi (CCB) avait remis les clés d'une Ford Fairline au prince Louis RWAGASORE à son retour d'une visite éclair à Bonn et à Hambourg pour des contacts avec des financiers allemands[133].

C'est avec une grande inquiétude que l'autorité tutélaire assistait au soutien des musulmans à l'UPRONA : « *l'inquiétude de la Belgique tenait au fait que les indépendantistes qui avaient dans leurs rangs la quasi-totalité des*

[132] BARUANI MIKIDADI, enquête orale à Buterere le 11/11/2012

[133] DESLAURIER, (C.), Paroles et écrits de Louis RWAGASORE leader de l'indépendance du Burundi, Bujumbura et Paris, Iwacu et Karthala, 2012, p.225

musulmans étaient très soutenus sur le plan diplomatique par les milieux révolutionnaires de l'étranger qui, faut-il le souligner étaient en majorité musulmans et communistes »[134].

En parlant du soutien des swahilis à l'UPRONA, un accent particulier doit être mis sur le rôle des femmes de cette catégorie de la population.

En effet, avec l'impôt sur femme seule, les femmes swahilies appartenant à une religion tolérant la polygamie se trouvaient particulièrement visées par certaines mesures de l'autorité tutélaire.

Pour se révolter contre cette mesure d'autant plus injurieuse que l'impôt s'appelait en swahili « codi la malaya », en français impôt pour prostituée et que les autorités tutélaires s'étaient mis à lever avec grand zèle, les femmes swahilies de Buyenzi décidèrent d'assiéger l'issue du palais du gouverneur HARROY. Elles y restaient toute la journée. Elles se relayèrent pour aller manger[135].

Le courage et la détermination des femmes swahilies de Buyenzi impressionnèrent beaucoup le prince Louis RWAGASORE. Il se rendit compte qu'elles pourraient lui être utiles dans sa lutte politique. Elles se mirent à aider le prince dans sa campagne. Dans ses déplacements dans plusieurs régions du pays, elles l'accompagnèrent non seulement comme des observatrices passives mais en lançant des messages aux foules que RWAGASORE leur donnait à l'avance. L'on peut affirmer que leur part dans la victoire de l'UPRONA n'est pas négligeable : « *le message de ces femmes porta : si l'UPRONA a gagné, c'est en partie à cause de leur lutte courageuse [...]* »[136].

[134] GAKUMBA, (C)., op.cit., p.36
[135] ASHA, enquête orale à Nyakabiga, 30/12/1986 cité par GAKUMBA, C., op.cit., p.39
[136] GAKUMBA, (C.), Op.cit, P 36

B. UN DESINTERET APPARENT A LA « CHOSE POLITIQUE » A L'EPOQUE DU PARTI UNIQUE

Après avoir acquis leur indépendance, beaucoup de pays africains se tournèrent vers le système de monopartisme. Les partis politiques qui avaient permis l'acquisition de l'indépendance se transformèrent en partis-Etats. Le Burundi n'a pas fait exception. En effet, après avoir gagné les élections législatives du 18 septembre 1961, le parti UPRONA se retrouva presque seule formation politique active même si certains partis ne disparaîtront que quelques années après l'indépendance. L'unicité du parti UPRONA se confirma avec la proclamation de la République au détriment de système monarchique qui était connu depuis des siècles.

A l'ère des partis uniques, c'est exclusivement ces derniers qui fournissaient au pays leurs élites au pouvoir en collaboration souvent avec l'armée comme c'était le cas au Burundi. Comme nous venons de l'évoquer précédemment, les swahilis ont joué un rôle important dans la lutte pour l'indépendance au sein même du parti UPRONA. Dans ce contexte, la participation de cette partie de la population à l'exercice du pouvoir aurait été perçue comme un signe de reconnaissance à son égard. On est cependant amené à croire comme cet auteur que ça n'a pas était le cas : « *Leurs efforts joints à leurs compatriotes (sic) d'expression rundi furent récompensées par l'acquisition de l'indépendance. Dès cette époque, le peuple swahili a été victime de la privation de son droit à la citoyenneté et ses conséquences socioéconomiques à cause de l'origine de ses ancêtres* »[137].

L'auteur ici essaie de justifier l'absence remarquable de swahilis à l'exercice du pouvoir à l'époque du monopartisme par leur origine sans doute étrangère, d'après toujours l'auteur, qui aurait mis en cause leur citoyenneté. Ce problème

[137] LA COMMUNAUTE SHWAHILI DU BURUNDI, op.cit., p.5

de citoyenneté avait été, signalons-le, à la base de la non participation d'un certain nombre des membres de la communauté swahili aux élections communales et législatives de 1960 -1961. Le prince Louis RWAGASORE aurait pris conscience de ce problème et aurait promis aux swahilis de le résoudre aussi vite que possible. Ici la disparition précoce du prince Louis RWAGASORE nous semble avoir joué en défaveur des swahilis.

Cependant, à part le problème de la citoyenneté, certains auteurs trouvent ailleurs leur mise à l'écart par rapport au pouvoir : « *La quasi totalité de nouveaux dirigeants étaient issu des institutions chrétienne (Sic). Cela a eu pour conséquence de garder les clichés anti-islamiques entretenus pendant longtemps par les chrétiens et par le pouvoir colonial* »[138]. Ici apparait le problème lié à la religion qui aurait joué un rôle dans la préparation intellectuelle des élites du pays où l'islam auquel appartiennent beaucoup des swahilis qui habitent notre commune d'étude n'aurait pas joué un rôle remarquable dans ce domaine. En effet, il n'est pas nécessaire de rappeler les problèmes rencontrés par les musulmans sur le plan éducatif pendant la période coloniale.

Cependant, les mêmes problèmes n'ont pas vite disparus avec la période postcoloniale comme le précise ici BUTOYI Chantal : « *Les méthodes pédagogiques et les contenus de l'enseignement sont restés pendant longtemps calqués sur l'héritage colonial. La différenciation entre les structures de l'Etat et de l'Eglise catholique ne se concevait que très difficilement. Les écoles tenues par les religieux catholiques étaient les plus nombreuses à travers tout le pays. Mais ces écoles continuaient à exiger des non catholiques de se faire baptiser à partir de la 4e année. Cela a eu pour conséquence que les musulmans qui commençaient l'école primaire l'abandonnaient à partir de la*

[138] BUTOYI, (C.), op.cit., p.53

4e année, ou ils se faisaient inscrire dans les écoles tenues par les missions protestantes ou dans les écoles coraniques »[139].

Cependant, cette situation ne se serait pas remarquée au Burundi seulement mais se serait selon COULON généralisée dans presque tous les pays de l'Afrique noire : « *L'islam était synonyme de conservatisme. Le développement économiques ainsi que la construction d'un Etat-nation moderne impliquait donc qu'on limitât son impact social et politique et qu'on le ramenât au rang d'une pratique privée. L'islam fut donc marginalisé. Là où les musulmans cohabitaient avec les chrétiens, ce furent surtout ces derniers qui, parce qu'ils avaient été les premiers à recevoir une éducation « moderne », prirent les postes de responsabilité(...). Mais même dans les pays où la majorité de la population était islamisée, les nouveaux leaders ne réclamaient guère un l'islam militant : Ils optèrent pour un Etat laïc* »[140] .

Les pays dont fait référence ici l'auteur pour sa réflexion sont des pays où les musulmans sont en nombre plus ou moins élevé et où l'islam est traditionnellement connu tel que le Tchad et la Haute Volta (Burkina Faso). Au Burundi, la communauté musulmane a toujours été une minorité, ce qui fait du Burundi d'aucune exception quant à la non participation des musulmans (les swahilis) au pouvoir.

Les événements sanglants qu'a connus le Burundi auraient également créé chez les musulmans un sentiment de méfiance à l'égard de la « chose politique » en y voyant plus de mal que de salut.

[139] Idem, p.54

[140] COULON,(C.) , op.cit., p.46

C.BUYENZI FACE AU NOUVEAU MULTIPARTISME ET A LA CRISE POLITICO-ETHNIQUE DE 1993

1. Processus de démocratisation des années 1990 au Burundi

Comme il a été évoqué dans les pages précédentes, la majorité des pays africains se retrouvèrent après avoir obtenu leurs indépendances dans un système politique monopartite. Nous avons également vu que notre pays le Burundi n'a pas été en reste.

Néanmoins, au début des années 1990, s'engage un nouveau tournant dans certains pays africains sur la façon de gouverner avec la démocratisation des institutions comme mot d'ordre. Cependant, cette démocratisation était dictée par les pays occidentaux. En effet, ces derniers sont restés en coopération avec les pays africains après les indépendances. Il est évident toutefois que les partenaires de cette coopération n'étaient pas égaux sur les différents points de vue que cette dernière supposait. Ceux qui étaient bien placés étaient les occidentaux. Ce qui pouvait leur procurer une influence auprès de leurs partenaires africains.

Ainsi par exemple, on ne pouvait pas observer un mouvement à deux sens en ce qui concerne les aides. Ces dernières provenant presque exclusivement des pays occidentaux à destination de l'Afrique et non le contraire.

Pour ne pas voir ces aides coupées, les pays receveurs étaient disposés à se conformer aux exigences de leurs partenaires. Dans le mouvement de démocratisation amorcé en Afrique dans les années 1990, la France joua un grand rôle. En effet, il fut organisé dans ce pays un sommet franco-africain en dates du 19-21juin 1990, dans lequel le président de la France d'alors François Mitterrand intima l'ordre aux dirigeants africains qui y avaient participé d'instaurer le système démocratique dans leurs pays.

Au sortir de ce sommet, le président burundais Pierre BUYOYA qui y avait également pris part commença un processus de démocratisation du pays. Eu égard aux différents événements tragiques que le pays avait connus, il s'avéra nécessaire de se rassurer que tous les burundais étaient prêts à cohabiter et à partager le même destin avant d'entamer la démocratisation des institutions. Pour ce faire, l'approbation de la charte de l'unité nationale ainsi que celle d'une constitution pluraliste furent conçus comme étant des préalables par les autorités burundaises d'alors.

a. De la charte de l'unité nationale

Les différents événements sanglants qui se sont déroulés au Burundi ont mis aux prises les principales composantes ethniques (hutu et tutsi) de la nation burundaise.

Avec ceux de 1988 qui se sont déroulés dans les communes de Ntega et Marangara respectivement en provinces de Ngozi et Kirundo où le mouvement rebelle PALIPEHUTU avait sensibilisé la population Hutu à massacrer les Tutsi, le problème ethnique entre Hutu et Tutsi nécessitant le dialogue et le respect mutuel pour sa résolution ainsi que la nécessité d'un partage équitable du pouvoir entre les deux ethnies furent reconnus.

C'est ainsi qu'une politique d'unité nationale devint une priorité : « *Une commission de 24 membres fut mise sur pied par le président BUYOYA le 4 octobre 1988 en vue d'analyser la problématique de la cohabitation entre burundais et proposer des pistes de solutions* »[141].

Dans le contexte de démocratisation entamé après le sommet franco-africain, cette politique trouva une place particulière, l'unité se présentant comme étant une condition sine qua non pour une démocratie solide.

[141] KINYARWEZE, (S.), Evolution socio-politique de la « commune » Cibitoke en mairie de Bujumbura (1993-2005), Mémoire, Bujumbura, UB, p.42

La charte de l'unité soumise à référendum et adoptée avec 89,2% pouvait se présenter comme une réussite même si cela n'empêcha pas que vers la fin de la même année des éléments du PALIPEHUTU attaquèrent la capitale Bujumbura et les localités de certaines provinces telles que Kayanza et Cibitoke. Néanmoins, ces attaques survenues en novembre 1991 ne mirent pas en cause le processus de démocratisation qui était déjà engagé. L'année suivante, une autre étape allait être entamée à savoir l'adoption de la Constitution nationale par laquelle des réformes politiques importantes allaient être possibles.

b. La Constitution

Une véritable démocratie suppose la compétition politique qui généralement se fait à travers deux ou plusieurs formations politiques. Or, comme nous l'avons évoqué dans les pages précédentes, le pays s'était tourné depuis des décennies vers le système à parti unique dans lequel ce genre de compétition est impensable. Il fallait donc que le pays puisse se doter des textes légaux destinés à changer la situation. Le principal de ces derniers était la Constitution. Cependant, le retour au multipartisme ne rencontrait pas l'unanimité de tous les burundais. Ace propos, KAMUDEGE écrit : « *Pour ce nouveau système politique, les avis n'étaient pas partagés du fait que les uns pensaient que la démocratie allait ressouder le tissu social tandis que pour d'autres, elle était venue pour recouvrer l'identité de l'ethnie majoritaire* »[142].

Certains donc étaient sceptiques quant au multipartisme alors que d'autres en étaient favorables. Parmi ceux qui restaient sceptiques, il y a ceux qui avaient vécu le premier multipartisme au Burundi et qui se basant sur ce qui s'était produit consécutivement aux élections de cette époque redoutaient de voir revivre le même scénario : « *Les populations avaient de quoi s'inquiéter*

[142] KAMUDEGE, (A.), Etude comparative des partis politiques de 1959 et ceux de 1993, Bujumbura,UB,FLSH, p.75

l'UPRONA qui était connu dans le pays depuis la lutte pour l'indépendance ainsi que le Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU). A ces deux formations politiques, s'ajoutait le Parti pour la Réconciliation du Peuple (P.R.P).

Pour le parti UPRONA, le candidat n'était autre que le président de la République d'alors Pierre BUYOYA. Melchior NDADAYE dans ces élections, présidentielles défendait les couleurs du FRODEBU. Enfin Pierre Claver SENDEGEYA allait représenter le P.R.P.

La Mairie de Bujumbura était le terrain préféré par les partis politiques dans leurs campagnes. Pour l'UPRONA et le FRODEBU, l'ouverture comme la clôture de la campagne se dérouleront dans la capitale du pays.

Cependant, au fur du temps, on commença à observer un certain climat de non respect mutuel entre les membres des deux principaux partis durant la campagne. Une certaine diabolisation des membres du cas adverse pour chaque parti éclatait au grand jour. Cette diabolisation se basait surtout sur l'ethnie. En effet, comme le précise KINYARWEZE Serge, « *le FRODEBU était devenu le parti de la majorité Hutu et l'UPRONA celui de la minorité tutsi* »[146]

L'enclenchement du facteur ethnique dans la campagne électorale était pourtant en contradiction avec la charte de l'Unité qui avait été adoptée un an avant et bien évidemment avec la Constitution du pays.

Contrairement à certaines zones de la capitale où la tension monta pendant la campagne comme par exemple à Kamenge où pendant un meeting du FRODEBU un militaire fut désarmé, déshabillé puis tabassé par les membres dudit parti, la campagne se déroula à Buyenzi sans qu'aucun incident majeur ne soit signalé.

[146] KINYARWEZE, (S.), OP.cit,P.47

Les jeunes furent particulièrement encadrés pour éviter tout problème comme le précise NIYONDIKO Désiré :

« *Pendant la campagne électorale, certains jeunes de la zone qui affichaient le comportement ethnique se voyaient marginaliser par certaines personnes adultes qu'on peut appeler les sages de la zone.* »[147]

Tableau n°8 Les résultats des élections présidentielles du premier juin 1993 en Mairie de Bujumbura:

Provinces et Communes (Mairie)	Nombre d'inscrits	Nombre de votants par rapport aux inscrits	% des votants	Nombre et % des suffrages exprimés par candidat						Nul
				BUYOYA P.		NDADAYE M.		SENDEGEYA P.C		
Buyenzi	10.085	9.529	94,48	5.010	52,57	4.299	45,11	69	0,72	57
Bwiza	10.135	9.600	94,72	5419	56,44	3.991	41,57	86	0,81	96
Cibitoke	10.946	10.425	95,24	4701	45,09	5407	51,81	164	0,57	153
Kamenge	21.548	20.921	97,19	7249	34,64	12.930	61,80	146	0,69	596
Kinama	10.344	9841	93,57	2331	23,68	7.300	74,17	87	0,88	82
Musaga	21.732	20.820	95,80	11.739	56,38	8753	42,04	136	0,65	147
Ngagara	10.125	9803	96,80	8.492	86,62	1245	12,70	73	0,74	49
Nyakabiga	7524	7220	95,95	4.431	61,37	2711	37,54	43	0,59	-
Rohero	13.762	13.748	98,50	10.007	72,78	3303	24,02	100	0,72	81

Source: Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique cité par KINYARWEZE S., Op.cit., P49

En analysant les résultats figurant sur ce tableau, nous remarquons un net avantage du candidat de l'UPRONA sur les deux autres en général en Mairie de Bujumbura. Dans notre commune d'étude la faveur alla vers le même candidat.

[147] NIYONDIKO,(D.), Op.cit.,P.66

2°. Des élections législatives

Une véritable démocratie suppose l'existence de trois pouvoirs à savoir l'exécutif, le législatif et le pouvoir judiciaire. Après l'élection du Président de la République, chef de l'exécutif, les Burundais étaient appelés pour élire ceux qui allaient les représenter au sein de l'assemblée législative.

Les élections législatives étaient programmées à la fin du mois de juin en date du 29, soit après la proclamation des résultats des élections présidentielles. On peut affirmer sans se tromper que dans certains endroits du pays, l'ordre de succession des élections de 1993 a eu un impact sur celles législatives. En effet, pour certains, l'exécutif primait beaucoup sur les autres pouvoirs. Ainsi, après avoir perdu aux élections présidentielles, certains électeurs des partis autres que le FRODEBU ne trouvèrent plus nécessaire la participation aux législatives. A Buyenzi, l'on remarqua le renversement de tendance par rapport aux élections présidentielles. Sur six partis en compétition, c'est le FRODEBU qui a pu battre le record avec 51,53%. L'UPRONA qui avait gagné les élections présidentielles dans cette localité a vu ses résultats chuter de près de 10%. La forte participation observée lors des premières élections subit des modifications, soit près de 20% de moins de votants par rapport aux inscrits.

A côté du manque d'intérêt pour les partisans de l'UPRONA, le jeu ethnique aurait également été utilisé pour gagner davantage d'électeurs par le FRODEBU. Certains électeurs hutu auraient voté pour le FRODEBU aux législatives sous pression des propagandistes de ce parti au risque d'être mis dans le même paquet que les tutsi de l'UPRONA. Après les élections législatives, une chef de zone issue du FRODEBU fut nommée pour diriger la zone et actuelle commune Buyenzi.

2. Buyenzi face à la crise de 1993

a. Aperçu général sur la crise de 1993

A peine relancée, la démocratie burundaise subit un coup dur. Dans la nuit du 20 au 21 octobre 1993, un coup d'Etat mené par un certain nombre de militaires coûta la vie au président qui venait d'être élu démocratiquement et certains autres hauts dignitaires du pays. Les vrais commanditaires des ces assassinats ainsi que leurs mobiles restent cependant des mystères.

Néanmoins, comme nous l'avons montré dans les pages précédentes, les campagnes électorales au terme desquelles ces autorités ont eu des fonctions étaient teintées de caractère ethnique qui ne pouvait ne pas à notre avis avoir un impact sur l'avenir du pays. En outre, on nota pendant les quelques mois du mandat du président NDADAYE certains phénomènes à travers le pays qui n'étaient pas de nature à rassurer sur la bonne entente entre les habitants du Burundi.

En effet, dès le mois d'Août 1993, on assista à une chasse aux sorciers dans certaines régions surtout au Nord du pays. A y voir clair, l'accusation de la sorcellerie n'était qu'un alibi pour lyncher ceux qui appartenaient à l'opposition au parti présidentiel.

Dans certaines régions avoisinant la ville de Bujumbura, certains habitants se sentirent un peu en danger quand ils virent commencer un mouvement d'expropriation des terres par le pouvoir au profit des rapatriés dont la quasi-totalité était des hutu. Le sentiment de danger se traduisit par des mouvements de sitin observé devant les bureaux du président de la République. Un sentiment de panique et de crainte se manifesta aussi au sein des fonctionnaires de l'Etat lorsque certains d'entre eux furent licenciés abusivement comme le précise cet auteur :

« Ces fonctionnaires ont subi ce qu'on a appelé « gususurutsa », terme qui a été employé pendant les campagnes pour les élections du mois de juin 1993 par les militants du FRODEBU, dans le but d'éveiller les gens à participer aux activités politiques et surtout à adhérer massivement dans leur parti »[148]

On ne peut pas qualifier ces facteurs de causes directes du putsch du 21 octobre certes, mais toujours est-il qu'ils créèrent une atmosphère d'inquiétude généralisée au sein de la population et surtout pour ceux qui n'appartenaient pas au parti FRODEBU

En cherchant à savoir les vraies causes du coup d'Etat qui ôta la vie aux hautes autorités du pays et qui se traduisit en massacres de plusieurs personnes au sein de la population, on peut être tenté de se référer entre autre sur le rapport de la commission d'enquête internationale selon lequel *« ...les méfaits des medias incendiaires, la remise en question de certains intérêts économiques étroitement liés à l'élite de l'opposition ; les tentatives de restructuration des différents corps de sécurité et les exclusions des familles tutsi et hutu de l'opposition de leurs territoires suite au rapatriement des refugiés hutu de 1972 »*[149] auraient été sans doute des motifs majeurs du cataclysme Burundais de 1993.

Pour certains cependant, les causes évoquées ne peuvent pas primer pour expliquer l'assassinat de NDADAYE sur le simple fait qu'il soit né hutu.

[148] KINYARWEZE,(S.), op.cit.,p56.

[149] Commission d'enquête internationale des Nations –Unies au Burundi, Rapport final, citée par NIYUNGEKO, (A.), in Le quartier Ngagara face a la crise d'octobre 1993, évolution socio-économique(1993-2000), Bujumbura, U.B, 2004,p 49

b.Les retentissements du putsch d'octobre 1993 dans la ville de Bujumbura

1°. Des effets relativement lents sur la capitale

D'une façon quasi-automatique, le putsch contre les institutions démocratiquement élues fut suivi par une violence atroce au sein de la population surtout de l'intérieur du pays, une violence qui prit l'allure d'un véritable génocide. Une volonté de vengeance contre l'ethnie tutsi à laquelle la majorité de militaires qui avait fait le putsch appartenait éclata au grand jour. Pour certains, le parti au pouvoir d'alors n'est pas innocent dans tout ce qui a suivi le coup de force de 1993 comme le dit cet auteur en décrivant la situation : « *Dès jeudi 21, les ponts sont coupés, les arbres abattus pour barrer les routes, des cordes et des bidons d'essences sont distribués par les autorité(sic) du parti FRODEBU à des bandes de jeunes militants armés de machettes.* »[150]

Une véritable chasse à l'homme contre les tutsi mais aussi des hutu de l'opposition fut notée. La violence prit des formes jusque là inobservées :

« *Plusieurs milliers de victimes ont péri, coupés par des machettes, poignardés, brûlées vives, jetées dans les latrines ou dans les rivières, pilées au pilon, etc.* »[151]

Dans certains coins du pays, les militaires furent accusés de réagir brutalement face à cette situation contre les hutu.

Dans un premier temps, la ville de Bujumbura où s'était produit le moteur du malheur du pays restait relativement calme. Cependant, cette situation ne durera pas longtemps car une certaine méfiance de tous contre tous s'installa lentement dans la capitale pour aboutir à la balkanisation de celle-ci.

[150] NIYUNGEKO, (A.),Op.cit,P49

[151] KABANYANA, (M.E), Le discours politique de la campagne électorale de mai 1993 et son impact socio-politique au Burundi 1993-1996, Bujumbura, U.B , FLSH, mémoire, Histoire, 1996

car l'expérience des violences des années 1960 avait laissé des empreintes solides dans la mémoire des gens »[143]. D'autre part, le multipartisme était perçu comme une imposition pure et simple de l'Occident et donc une sorte de paternalisme. C'est ainsi que pour Nicolas MAYUGI par exemple : « *Le multipartisme a été imposé par les occidentaux et soutenu par une fraction de la population burundaise* »[144]. De toutes les façons, le Burundi était entrain d'agir dans le cadre de l'après la Baule (ville où s'était tenu le fameux sommet franco-africain de 1990) où le multipartisme se montrait presque inévitable pour les dirigeants africains y compris pour les burundais. A propos de ces derniers : « *ils disaient que le Burundi n'était pas une île dans l'océan et que par conséquent ne pouvait pas échapper à la théorie diffusionniste de la démocratie* »[145].

Ainsi, rien ne pouvait arrêter la machine de la démocratisation qui était déjà en marche d'autant plus que la première étape se présentait comme un succès rassurant d'ailleurs les autorités d'alors sur le problème ethnique.

Le référendum constitutionnel fut organisé le 9 mars 1992 et la constitution fut massivement adoptée à 90,23% par les burundais.

La commune qui nous concerne, encore zone à l'époque a été la première de toutes les zones de la capitale en ce qui concerne l'adoption de la Constitution. Ce qui nous montre à quel point les habitants de Buyenzi étaient partisans de l'unité.

c. Les campagnes électorales

1° La campagne pour les élections présidentielles.

Prévues pour le premier juin 1993, les élections présidentielles connaissaient deux principaux partis politiques en compétition à savoir

[143] Ibidem
[144] MAYUGI, N., Propos parus dans le Renouveau n°3790 cité par KINYARWEZE Serge, op.cit., p.43
[145] KINYARWEZE, S., op.cit., p.44

Les premiers effets du coup d'Etat manqué du 21 octobre sur la capitale furent les déplacements massifs des rescapés des massacres des provinces de l'intérieur du pays vers elle. Ce mouvement fut observé durant les mois de l'année 1993 qui ont suivi le putsch.

Cependant, dès le mois de janvier 1994, la situation changea et Bujumbura qui était devenu une sorte d'oasis allait être à son tour atteint par le mal dont souffrait déjà le reste du pays.

Avec la crise institutionnelle que connut le pays après le putsch, il fut difficile de contrôler à bien la situation du pays. En effet, le gouvernement s'exila à Kajaga et un certain cafouillage en matière de prise de décision s'installa. Ainsi, une crise de confiance entre les différents acteurs politiques se solda par la création et l'armément des mouvements des jeunes autant hutu que tutsi de la capitale.

2°. La purification ethnique et la balkanisation de la capitale

La balkanisation de la capitale qui a été observée depuis 1994 trouve son origine dans les violences qui ont commencé dans le nord de la capitale comme nous le montre cet auteur : *« Au cours du mois de janvier et de décembre 1993, des membres de GEDEBU qui ont évolué en FDD dont les membres se surnomment « INTAGOHEKA » ont purifié de Tutsi des quartiers de Kamenge et de Kinama dans le nord de la capitale... »*[152]

Le mois de janvier nous semble avoir été évoqué par l'auteur par erreur probablement à la place d'un autre parmi les mois qui ont suivi le putsch sachant que la violence du genre ne s'était pas encore manifesté avant cet événement malheureux. Juste après l'assassinat du président NDADAYE, ce sont les habitants de cette région qui se sont montrés très actifs dans les mouvements de marche manifestation pour montrer leur mécontentement. Cela

[152] NDAYISABA, (J.), L'action humanitaire en Mairie de Bujumbura (1993-1996) : essaie d'analyse, Bujumbura, U.B, FLSH, Mémoire, Histoire, 1996, p.10

est d'autant plus logique que c'est dans cette même partie de la capitale où le parti présidentiel avait eu beaucoup de voix à Bujumbura.

La situation s'est empirée avec l'instrumentalisation de la jeunesse depuis janvier 1994 par les hommes politiques dans les mouvements de paralysie des activités de la capitale qu'on appelait « Journées ville-mortes ». Ces mouvements qui étaient organisés par les partis de l'opposition engendraient non seulement la paralysie des activités de la capitale mais aussi entrainaient des violences. Ainsi, voici comment la situation était décrite suite à l'opération « ville-morte » du 06 janvier 1994 par le renouveau :

« Dix personnes ont trouvé la mort sans parler des maisons détruites au lendemain de l'opération baptisée « ville-morte » dont cinq à Cibitoke, quatre à Ngagara et une à Nyakabiga. Cette opération qui avait eu lieu le six janvier 1994 aurait à cet effet attisée les sentiments ethniques pendant que les gens réapprenaient à cohabiter. Nous avons vu d'ailleurs des gens qui se constituer en blocs ethniques en se regardant en chiens de fallaïnce, prêts à bondir les uns sur les autres ! »[153]

Dans tous ces mouvements, ce sont les jeunes qui seront des « hommes du match ». En effet, on observait, d'une part, des jeunes hutu regroupés dans le mouvement Génération pour la Démocratie au Burundi ainsi que, d'autre part les mouvements « Sans échec » et « Sans défaite » pour les tutsi.

Devant l'incapacité du gouvernement à arrêter les violences, les jeunes qui s'étaient procuré des armes continuèrent à semer la terreur et à aggraver l'antagonisme ethnique. Voici comment décrivait la situation la ligue Iteka dans un numéro du Renouveau du 24 février 1994 :

«En effet, les armes acquises sont utilisées pour amplifier la sanglante purification ethnique entamée au lendemain du 21 octobre 1993 qui, comme on

[153] Renouveau (note de la rédaction), n°4374, 11 janvier 1994, Bujumbura, 1994, p.1

vient de l'observer ces derniers jours à Bujumbura, se traduit par la mise à mort, le pillage de la destruction, la composante minoritaire dans tel ou tel village, dans tel ou tel quartier. Ainsi par exemple, à Kamenge et Kinama, des hutu s'en prennent aux tutsi tandis qu'à Musaga et Nyakabiga les tutsi s'en prennent aux hutu. Cette purification ethnique avec son lot de violences a comme conséquences graves la cristallisation de l'antagonisme ethnique et le maintien dans une spirale de violence. »[154]

Terrorisés par le mouvement de purification et se jugeant incapables de tenir, les hutus et les tutsi quittèrent leurs zones où ils étaient minoritaires pour échapper à la mort. La balkanisation était déjà une réalité comme le précise ici cet auteur : *« ...la situation devient aujourd'hui difficile avec des zones ethniquement réservées comme Nyakabiga, Musaga, Ngagara, Kamenge et Kinama. Les quatre premières zones étant devenues contre tout entendement des « Tutsiland » alors que l'on parle de « Hutuland » pour ces derniers quartiers. »*[155]

Jusqu'ici, nous constatons que le nom de notre commune d'étude n'a pas encore été évoqué. Toute laisse à se demander la situation qui y régnait au moment où ses voisins connaissaient des problèmes aussi sérieux

3°. Buyenzi : « une oasis dans le désert »

Tout juste après le déclenchement de la crise, Buyenzi a accueilli des personnes venues de plusieurs coins et de toutes les ethnies du pays fuyant les massacres qui s'étaient produits à l'échelle nationale. Ainsi, d'après cet article :

[154] Déclaration de la ligue iteka sur l'armément de la population et la purification ethnique in Renouveau, n° 4306, 24 février 1994, Bujumbura, 1994,p.7

[155] Masta,(S.), Le danger de la balkanisation des jeunes in Renouveau n°4325, 18 mars 1994, Bujumbura1994.p.5

« Plus de 750 personnes venues surtout de Musaga, Jabe, Gitega, Rugombo, Buganda, Ngozi...ont trouvé refuge dans la zone Buyenzi depuis le début des récents affrontements interethniques dans le pays. »[156]

Avec la dégradation de la situation sécuritaire dans la capitale due au phénomène de purification ethnique, cette zone n'a cessé de faire l'exception. De part le comportement de ses habitants, Buyenzi a impressionné et surtout émerveillé les autorités du pays a l'instar du Président NTARYAMIRA Cyprien comme le précise Gilbert BYAJE : *« ...le chef de l'Etat a salué hautement la zone Buyenzi pour avoir sauvegardé la paix et la sécurité. La zone Buyenzi, a-t-il souligné, qui a été non seulement à l'abri des affrontements inter-ethniques a été également une zone d'accueil de beaucoup de déplacés »*[157]

Par crainte de contagion du phénomène ethnique par les déplacés des autres zones installés à Buyenzi, les sages de cette localité sentirent la nécessité de développer une stratégie d'encadrement selon NIYONDIKO Désiré :

« Ceux-ci ont essayé de surveiller de près les « nouveaux venus » car le risque que certains d'entre eux pouvaient attiser la haine ethnique était évident »[158]

Mais, de quels atouts disposait Buyenzi pour ne pas sombrer dans le chaos comme d'autres communes de la capitale qui ont été balkanisées ?

Tout d'abord son caractère cosmopolite où beaucoup de nationalités se retrouvent représentées semble avoir favorisé la sauvegarde de la sécurité en ce temps de violence ethnique. Suivant le chef de zone de l'époque MISIGARO Pascal la population d'origine étrangère s'élevait à 54% tout juste avant le déclenchement de la crise.

[156] Masta, (S.), Pourquoi la zone Buyenzi est-elle surmontée « suisse » in Renouveau. N°4307.25 Février, 1994, Bujumbura,1994 P.3

[157] BYAJE, (G.), Le danger de la balkanisation ethnique des zones in Renouveau no 4325, 18 Mars 1994, p.3.

[158] NIYONDIKO, (D), Op.cit, p.66.

Une autre idée est, selon BUTOYI Chantal liée au mode de vie même qui a toujours caractérisé cette zone. En effet, selon l'auteur : *« L'imbrication des musulmans dans la crise aurait provoqué la perturbation de toutes ces activités qui font vivre beaucoup de familles. Ils ont donc évité de s'impliquer dans les massacres, d'une part parce qu'ils ne se sentaient pas directement concernés et, d'autre part, parce qu'ils n'avaient d'autre option que de poursuivre leurs activités à but lucratif pour leur subsistance »* [159]

C'est en fait l'appartenance de la majorité de la population de la zone Buyenzi à la religion musulmane que beaucoup attribuent la position manifestée lors des moments forts de la crise. En effet, les musulmans en plus d'appartenir naturellement aux ethnies en conflit, avaient fini à se forger une autre identité, celle religieuse par laquelle ils se reconnaissaient tous sans aucune autre considération. C'est donc cette identité particulière qui a constitué une sorte de bouclier pour les musulmans du Burundi en général et ceux de Buyenzi en particulier pour se protéger contre la maladie ethnique.

Au lieu de céder aux violences au même titre que d'autres Burundais, la population de Buyenzi adopta un comportement hors du commun *: « ...Par ailleurs, les musulmans ont fait preuve de l'amour qui les caractérise en offrant de la nourriture aux nécessiteux surtout aux déplacés et aux malades. Le premier ramadhan survenu après le déclenchement de la crise, l'association MUSUCOBU a distribué de la viande de bœuf aux déplacés venus de Kinama et de Kamenge et installés a Buyenzi. Cette même association achetait de la farine de manioc là où le manioc pouvait être trouvé à bas prix et la revendait sans intérêt. Cela a fait que le prix de ce produit, tant consommé par la population de Buyenzi, ait pu rester abordable ».* [160]

[159] BUTOYI, (C.), Op.cit, p.80.

[160] CHEIKH KAETEH, enquête citée par BUTOYI, (C.), Op.cit, p.75.

Toutefois, l'ampleur des violences qui s'observaient dans la capitale ne pouvait laisser Buyenzi sain et sauf. Ainsi, en Mars 1995, des affrontements ont malheureusement fait des victimes dans cette localité. En principe ces violences s'expliquent par une sorte de contagion en provenance de la zone Bwiza qui connaissait alors de troubles graves. Devant le drame jusqu'alors inconnu dans la zone de Buyenzi, ses habitants prirent la fuite vers Gatumba et certains autres vers Uvira au Zaïre. Mais là aussi les relations entre ces habitants ne furent pas beaucoup affectées grâce surtout aux chefs religieux : *« Pendant la fuite, la population était toujours gardée par ces chefs, Hutu et Tutsi se retrouvaient ensemble dans l'exil »* [161]

L'absence d'implication majeure dans le domaine politique des musulmans du Burundi en général et ceux de Buyenzi en particulier depuis l'accession du pays à son indépendance aura sans doute produit ses effets au moment de la crise que le Burundi a connu depuis 1993.

Avec le retour de la paix et le retour des mouvements rebelles transformés en partis politiques juste après leur arrivée au bercail au sein desquels on trouvait quelques musulmans influents et notamment au sein du parti CNDD-FDD, une certaine avancée en matière d'intérêt pour la politique s'observa. Cela se traduisit par la participation aux élections qui ont eu lieu en 2005 et en 2010.

[161] NIYONDIKO, (D.), Op.cit. p.67.

c. La participation de la commune Buyenzi dans les élections de 2005 et de 2010.

1. Les élections de la période post-transitionnelle.

D'après les accords d'Arusha signés entre les antagonistes du conflit politico-ethnique burundais en Tanzanie en 2000, une période transitionnelle durant laquelle les mouvements rebelles devaient déposer les armes et réintégrer la vie normale devait mener aux élections pour restaurer la démocratie qui avait été fauchée dans la fleur de l'âge depuis 1993. Ainsi, l'an 2005 marquera l'exercice des élections qui aboutiront à la mise en place des institutions démocratiques

a.Le référendum constitutionnel

Le pouvoir post-transitionnel devait être régi par une constitution jouissant d'une crédibilité unanime des burundais. Pour ce faire un référendum fut organisé en date du 28fevrier 2005 pour approuver ou désapprouver ladite Constitution. Une période de deux semaines fut accordée aux différents partis pour sensibiliser leurs membres.

A Buyenzi, la sensibilisation des partis politiques pour le référendum se passa dans le calme. Malgré l'opposition au projet de la constitution en question par des partis comme l'UPRONA et le PARENA, les résultats du référendum au niveau national furent largement en faveur de l'approbation de la Constitution, soit à 90,04%.

Aussitôt la Constitution approuvée, une série d'élections allait suivre pour la mise en place des institutions.

b.Elections communales

Sur les cinq élections qui étaient prévues à savoir, les présidentielles, les législatives, les sénatoriales, les collinaires et les communales, ce sont ces dernières qui furent mises en première position.

Le but des élections communales était la mise en place d'un conseil communal composé de 25 membres parmi lesquels étaient élus l'administrateur communal. Des listes bloquées composées chacune d'au moins 25 et au plus 50 candidats devaient être acheminées par les partis politiques et les indépendants à la Commission Electorale Provinciale Indépendante (CEPI) pour validation.

Cependant, les listes bloquées devaient être en conformité avec les conditions exigées par le code électoral : « chaque liste doit tenir compte de la diversité ethnique et de la participation du genre » [162]

Au sortir des élections, sur six partis représentés à Buyenzi à savoir l'UPRONA, le FRODEBU, le CNDD, le PARENA, le MRC et le CNDD-FDD, c'est ce dernier qui vint en tête obtenant treize sièges suivi du FRODEBU avec huit sièges, les partis restants ne recevant chacun qu'un seul siège. C'est donc sans aucune surprise que l'administrateur fut élu parmi les conseilles du CNDD-FDD. Voici la composition des membres dirigeants du conseil communal de Buyenzi après les élections communales du 3 juin 2005.

[162] Code électoral promulgué le 20 avril 2005, extrait de l'article 104

Tableau n°9 Présidium du conseil communal de Buyenzi après les élections du 3 juin 2005.[163]

Zone	Fonction	Nom et Prénom	Appartenance	Ethnie	Sexe
Buyenzi	Chef de Zone	KABANO Idi- Rajabu	CNDD-FDD	H	M
	Président	KIBUNGERE Rashid	CNDD-FDD	T	M
	Vice-président	NDUWIMANA Suavis	CNDD-FDD	H	F

D'après ces résultats, nous pouvons dire que la diversité ethnique et la participation du genre recommandées par le code électoral ont été respectées au niveau de la tête du conseil communal

c.Elections législatives

Après les élections communales, il était prévu des élections législatives le 04 juillet de la même année.

Comme pour les élections précédentes, les partis politiques eurent une période de campagnes pour pouvoir séduire les électeurs. A cette fin, les différents partis politiques firent des descentes à Buyenzi les uns après les autres pour pouvoir conquérir l'électorat.

Au jour J, les élections se déroulèrent dans quatre centres de vote qu'il y avait depuis les élections précédentes à savoir le centre de l'école primaire de le

[163] Renouveau n° 6533,19 juillet 2005, Bujumbura, 2005.p3

COMIBU, le centre de l'école primaire du Bassin ainsi que ceux du Lycée de la COMIBU et de l'école primaire de FOREAMI. Des irrégularités de moindre gravité se manifestèrent à ce dernier centre : « Il s'agit de deux membres du parti FRODEBU qui ont été surpris avec les fameuses cartes d'identité de la commune Mutimbuzi…Un homme a été également arrêté après avoir été surpris avec les cartes de vote non choisies. »[164]

D'après le président de la Commission Electorale Communale Indépendante (CECI) de Buyenzi Monsieur Hilaire BARANSHARITSE, cité par le Renouveau du 5 juillet 2005, les résultats lors de ces élections pour chaque parti se présentaient comme suit : CNDD-FDD : 56,4% des voix, FRODEBU : 25,82%, UPRONA : 4,14%, CNDD : 3,56%, MSP-INKNZO : 3,13% et PARENA : 2,41%.

Par ailleurs, voici les résultats de ces mêmes élections centralisés en Mairie de Bujumbura.

[164] Renouveau n°6523,5juillet 2005, Bujumbura 2005, p6

Tableau n°10: Résultats des élections législatives de 2005 en mairie de Bujumbura.

Nom et prénom	Parti	Ethnie	Genre	Elu ou coopté
1. MUTABAZI J.de Dieu	FRODEBU	hutu	M	Elu
2. KIBAVU Pie	FRODEBU	hutu	M	Elu
3. RUKARA Hassani	FRODEBU	tutsi	M	Elu
4. RAJABU Hussein	CNDD-FDD	hutu	M	Elu
5. BASABOSE Mathias.	CNDD-FDD	tutsi	M	Elu
6. NTAGWIRUMUGARA Christine	UPRONA	tutsi	F	Elu
7. RUVAKUBUSA Chantal	MRC	tutsi	F	Elu
8. NZOMUKUNDA Alice	CNDD-FDD	hutu	F	Cooptée
9. NDAYISHIMIYE Etienne	-	twa	M	coopté

Source : Renouveau du Burundi n°6527 du 11juillet 20

Sur les neuf députés qui ont été élus en mairie de Bujumbura, un est originaire de Buyenzi.

d.Les élections sénatoriales

A la différence des élections précédentes, les sénatoriales ne nécessitaient pas la participation de tous les électeurs des scrutins déjà évoqués :

« Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par les conseillers communaux. »[165] Elles ont eu lieu aux chefs lieux des provinces en date du 29 juillet 2005. Deux sénateurs par province devaient être élus en tenant compte de la parité ethnique, c'est-à-dire que les deux candidats devaient être l'un Hutu et l'autre Tutsi. La femme devait également être représentée.

Pour la Mairie de Bujumbura, deux sénateurs dont un natif de Buyenzi ont été élus. Il s'agissait de Monsieur RUKARA Mohammed et de Madame INAKANYANA Générose, tous appartenant au CNDD-FDD.

e. Des élections collinaires

Les élections collinaires étaient préalablement prévues avant les autres scrutins mais, elles ont dû être placées à la fin à cause de la perturbation du calendrier électoral par les différents reports du référendum constitutionnel. C'est ainsi qu'elles se déroulèrent le 23 septembre 2005.

Il s'agissait pour ces dernières d'élire au suffrage universel cinq membres du conseil collinaire ou de quartier. Les campagnes se faisaient dans des réunions électorales organisées par la CENI où les candidats étaient appelés à se présenter publiquement pour exposer leurs programmes pour la colline ou le quartier.

Cependant, les partis politiques ont eu une certaine influence sur le déroulement du scrutin comme le fait comprendre HAKIZIMANA Olivier à-propos de notre commune d'étude : *« ... quand on demande ceux [sic] qui se sont rendus aux urnes, on trouve qu'ils avaient en tête l'espoir de voir au pouvoir leurs partis politiques. C'est ainsi qu'on voit dans cette commune que sur 7*

[165] République du Burundi, Commission Electorale National Indépendante (CENI), Rapport sur le processus électoral du Burundi 2004-2005, Bujumbura 2005, p61

chefs de colline, 6 proviennent d'un même parti politique. La victoire du CNDD-FDD aux élections législatives a influencé les élections locales. »[166]

Toujours au sujet de Buyenzi, la religion musulmane aurait également eu une certaine influence sur les élections locales : *« Certains disaient que comme leur religion était menacée dans le monde entier, il fallait voter les musulmans pour pouvoir protéger leur religion, au moins dans leurs quartiers (collines) »*[167]

Ainsi, sur 7 quartiers que compte la commune Buyenzi encore zone en 2005, 6 ont eu comme chef des adeptes de l'islam.

Pour les élections présidentielles nous ne pouvons pas dire grand-chose d'autant plus que le président de 2005 devait être élu par les deux chambres réunies à savoir l'Assemblée Nationale et le Sénat d'après l'article 190 alinéa 1 du code électoral qui stipulait que : *« ... le premier président de la République de la période post-transition est élu par l'Assemblée Nationale et le Sénat réunis en congrès, à la majorité des deux tiers des membres. Si cette majorité n'est pas obtenue au premier tour, il est procédé immédiatement à d'autres tours jusqu'à ce qu'un candidat obtienne le suffrage égale aux deux tiers des membres du parlement. »*[168]

Ainsi, ce scrutin n'avait pas de rapport direct avec notre commune d'étude.

[166] HAKIZIMANA,(O), Les élus de collines au Burundi : Nouvelles légitimités et conflit de représentations. Etude à partir des collines de MUKONI et quartier I de Buyenzi, Mémoire, Bujumbura, UB,FLSH, 2008,p53-54

[167] Idem p54

[168] Code électoral d' avril 2005

2. La participation des habitants de Buyenzi dans les élections de 2010.

Alors que les élections de 2005 s'étaient déroulées avant que tous les mouvements rebelles aient déposé les armes, celles de 2010 vont se dérouler en présence de tous les anciens mouvements combattants devenus partis politiques.

Ainsi, on notera la présence du parti FNL qui avait été le dernier mouvement à déposer les armes. D'autres formations politiques vont également faire leur apparition telle que le MSD et l'UPD. Dans notre commune d'étude, ce dernier parti se fera très remarquer lors des élections communales.

Les élections de 2010 seront ce pendant marquées par le refus des résultats des élections communales par certains partis politiques.

a.Elections des conseillers communaux

La campagne électorale pour les élections communales commença le 5 Mai pour se clôturer le 18 Mai 2010.

Suite à des problèmes d'ordre logistique, le scrutin prévu le 21 Mai 2010 fut reporté au 24 Mai 2010.

Contrairement au code électoral de 2005 qui fixait le nombre des conseillers communaux à 25, celui de 2009 en prévoyait seulement 15.

Sur un total de 27 963 inscrits sur la liste électoral en commune Buyenzi, on enregistra un taux de participation de plus de 80% .On trouve que ce taux est assez honorable et on constate une certaine particularité au sujet de Buyenzi par rapport à ce qui est d'ordinaire prévu pour les régions cosmopolites selon Jean Marie Denquin qui affirme que : *« Les citoyens d'origine étrangère votent moins que les autochtones, les fidèles des religions minoritaires moins que les fidèles de la religion dominante, ... »*[169]. Signalons que cette particularité avait

[169] DENQUIN, (J.M.), Science politique, paris, PUF, 1985, p 249

été manifestée par Buyenzi r ..e au moment de la lutte pour l'indépendance. Voici la composition du conseil communal de Buyenzi après le scrutin.

Tableau n°11 composition du conseil communal de Buyenzi après les élections communales du 24 Mai 2010.[170]

N°	NOM ET PRENOM	PARTI POLITIQUE	GENRE	ETHNIE	RESIDENCE
1	KIBUNGERE Rachid	UPD	M	T	ROHERO
2	NDUWIMANA Suna	UPD	F	H	BUYENZI
3	NSABIMANA Marc	UPD	M	T	BUYENZI
4	SIJENIWE David	UPD	M	H	BUYENZI
5	SHEMSA Sudi	UPD	F	T	BUYENZI
6	SINGIRANKABO Zainabu	UPD	F	H	BUYENZI
7	RUKARA Mohamed	CNDD-FDD	M	T	KABONDO
8	KAMARIZA Jacqueline	CNDD-FDD	F	H	BUYENZI
9	KABANO IddyRadjabu	CNDD-FDD	M	H	BUYENZI
10	NDUWIMANA Suavis	CNDD-FDD	F	H	KANYOSHA
11	HASABUMUTIMA Omar Radjabu	FNL	M	H	BUYENZI
12	NDIKUMANA Juma	FNL	M	H	BUYENZI
13	HARUNA Ramadhani	SAHWANYA FRODEBU	M	H	BUYENZI
14	HUMUZA Iddy	MSD	M	T	BUYENZI
15	NTAKARUTIMANA Yassin	UPRONA	M	H	BUYENZI

D'après ce tableau, nous constatons une nette avance des membres de l'UPD sur ceux des autres partis. On note notamment le cas d'élection des membres de l'UPD qui étaient élus en 2005 pour le CNDD-FDD. En effet, il faut dire que certains musulmans n'ont pas aimé le sort qui a été réservé à

[170] République du Burundi, Commission Electorale Nationale Indépendante(CENI) 2010

l'ancien président de ce parti Hussein Rajabu dont ils éprouvaient beaucoup de sympathie. Ce qui expliquerait à notre avis le renversement de tendances par rapport aux élections de 2005 à Buyenzi.

Cependant, les résultats de ce scrutin n'ont pas été bien accueillis par beaucoup de partis : *« ce n'est qu'au lendemain de l'annonce des résultats provisoires que certaines formations politiques de l'opposition ont contesté les résultats du scrutin. »*[171]

Pour les partis contestataires, les élections se sont déroulées avec beaucoup d'irrégularités. Ainsi, la contestation des résultats de ce scrutin allait faire un impact aux élections qui allaient suivre.

L'administrateur sortant fut réélu à Buyenzi car les membres de ce parti restaient majoritaires après le retrait de ceux des autres partis.

b.Election du président de la république.

7 partis politiques à savoir : le CNDD-FDD, le FNL, l'UPRONA, le SAHWANYA FRODEBU, le MSD et l'UPD ZIGAMIBANGA avaient présenté leurs candidats à la CENI pour les élections présidentielles. Cependant, la contestation des résultats du scrutin communal va changer le cours des événements : « *Après les élections communales, une coalition dénommée Alliance des Démocrates pour le changement « ADC-IKIBIRI» est née et a contesté les résultats de la compétition présidentielle. Le processus a toutefois poursuivi son cours normal avec un seul candidat du parti CNDD-FDD.»*[172]

Ainsi, le président sortant se retrouva candidat unique à sa propre succession. Il eut 13 jours pour faire la campagne, c'est-à-dire du 12 au 25 juin 2010 pendant laquelle il parcourut tout le pays. Signalons que des actes d'intimidation furent notés ici et là notamment des cas de grenades lancées dans

[171] République du Burundi, CENI, rapport général sur le processus électoral de 2010, Bujumbura, 2010,p 71
[172] Idem, p 72

des bistrots. A l'issue du scrutin organisé le 28 juin, Pierre NKURUNZIZA fut élu avec 91,6%. Son investiture solennelle se déroula le 28 Août.

c.Election des Députés

Les élections législatives ont eu lieu le 23juillet 2010 après une campagne électorale qui a eu lieu du 7 au 20 juillet 2010.

Sur 7 partis politiques en compétition, seuls trois ont pu avoir des sièges à l'Assemblée Nationale tandis que pour la Mairie, seulement deux partis ont pu avoir 6 sièges comme il apparait sur ce tableau :

Tableau n°12 Liste des députés en Mairie de Bujumbura après les élections législatives de 2010

N°	Nom et prénom	Parti	sexe	ethnie	Elu ou coopté
1	RUKARA Mohamed	CNDD-FDD	M	T	Elu
2	RURAHINDA Bénigne	CNDD-FDD	F	H	Elue
3	SINDAYIGAYA Eric	CNDD-FDD	M	H	Elu
4	BARAMPAMA Rémy	CNDD-FDD	M	T	Elu
5	MUDUGU Poppon	UPRONA	M	T	Elu
6	BUSOKOZA Bernard	UPRONA	M	T	Elu

Source : CENI, Rapport Général sur le processus électoral de 2010,p 122

On constate que le CNDD-FDD s'est taillé la part du lion avec 4 députés sur les 6 que compte la Mairie. Aucun député n'a été coopté. Un des 6 députés

est originaire de Buyenzi. Cependant il sera peu après nommé au poste d'Ombudsman.

d. Election des sénateurs

Comme en 2005, les sénateurs étaient élus par les membres des conseils communaux. Sa campagne fut prévue du 12 au 25 juillet 2010. En Mairie de Bujumbura les élections se sont déroulées dans les enceintes de la commune urbaine de Bwiza.

Alors qu'il était attendu 195 électeurs, seulement 109 ont pu se présenter : *« la grande partie des absents sont membres des partis qui se sont retirés de la course électorale. »*[173]

A l'issue de ce scrutin, un tutsi de l'UPRONA et une Hutu du CNDD-FDD ont été élus sénateurs.

e.Election des conseillers des collines ou de quartier et des chefs de collines ou de quartiers.

La campagne électorale pour les élections des conseillers de colline ou de quartier s'est déroulée sous la supervision des membres de la CECI comme en 2005. Le taux de participation pour ce scrutin n'était pas élevé à l'échelle nationale avec seulement 53,77% des personnes inscrites sur les listes d'émargement. D'après le rapport de la CENI sur les élections de 2010, ceci serait dû au fait que les enjeux de cette élection différeraient de ceux des scrutins précédents, à la fatigue des électeurs après 4 scrutins successifs serrés ainsi qu'à la nature du scrutin et la perte d'intérêt des électeurs.

Les résultats provisoires ont été proclamés après le dépouillement du scrutin par les président des CECI.

[173] Renouveau°7844,29juillet 2010, Bujumbura, juillet 2010, p 16

CONCLUSION GENERALE

Le travail sur lequel nous sommes prêt à mettre un cap s'était proposé d'essayer de faire comprendre des phénomènes aussi pertinents que fascinants à savoir le culturel, le social et le politique au sein d'une entité si riche de particularités dans la capitale du Burundi. En effet, la commune actuelle de Buyenzi a toujours été reconnue pour son cosmopolitisme. Elle a été également toujours considérée et pas à tort comme étant le haut-lieu de l'islam au Burundi. Ces traits de particularité ainsi que d'autres non évoqués font que l'analyse des domaines d'études ci-haut cités soit quelque peu particulière par rapport à celle des autres localités de la capitale.

A travers le premier chapitre, nous avons évoqué l'ancienneté de Buyenzi, entité créée par la politique coloniale belge teintée d'esprit ségrégationniste. Nous avons essayé de montrer l'organisation du centre extra-coutumier de Buyenzi et les rapports ambigus de ses habitants avec l'autorité coloniale.

Le volet socioculturel a été développé dans le deuxième chapitre. Cette partie était notamment axée sur le phénomène religieux et le phénomène culturel en montrant surtout les relations existantes entre les personnes de culture Swahili et celles de culture burundaise à Buyenzi.

La religion musulmane se retrouve toujours en première position par rapport aux autres religions qui, d'ailleurs ne se sont installés à Buyenzi qu'après l'islam.

L'église catholique s'est installée à Buyenzi avec des objectifs un peu particuliers. Aujourd'hui encore, la paroisse Saint Augustin s'efforce de poursuivre ses objectifs de départ : créer un dialogue avec la religion musulmane.

Notre commune d'étude n'a pas été affectée par la prolifération des sectes qui a éclaté au grand jour dans la capitale avec la crise de 1993. Seule l'église pentecôtiste s'affirme mais, elle n'arrive pas à étendre son influence sur Buyenzi malgré une présence relativement ancienne.

Malgré quelques problèmes pour lesquels il n'a vraiment jamais été nécessaire de tirer une sonnette d'alarme, les relations entre les chrétiens et les musulmans sont à saluer. Alors que dans d'autres pays des violences liées au fondamentalisme religieux font toujours la une de l'actualité, les habitants de Buyenzi ont toujours privilégié la tolérance. Il est cependant souhaitable que cet esprit soit entretenu notamment par les chefs religieux de Buyenzi. Certains d'entre eux en sont d'ailleurs conscients. Ce qui est une bonne nouvelle.

La culture swahili se montre toujours dominante. Il a été observé des cas où les locuteurs du Kirundi ont été traités de moins civilisés par rapport aux swahilis. Cependant on constate une évolution concernant la culture burundaise à Buyenzi.

Dans le troisième chapitre, il a été question d'évoquer la part des habitants de Buyenzi dans la vie politique du pays. Nous avons constaté une tradition patriotique des Swahilis notamment en nous référant sur leur rôle remarquable dans la lutte pour l'indépendance dans l'UPRONA aux côtés du prince Louis Rwagasore et au sein d'autres partis indépendantistes notamment l'UNARU.

Au cours de ce même chapitre, il a été souligné le comportement exemplaire des swahilis de Buyenzi lors de la crise d'octobre 1993. Presque la seule zone restée non balkanisée ; cette localité fut également transformée en cité-refuge pour les Hutu et les Tutsi. Cette attitude adoptée par les habitants de Buyenzi nous a montré combien le multiculturalisme est une richesse surtout quand elle peut aider à surmonter des problèmes graves.

Enfin, le troisième chapitre a analysé le comportement politique des habitants de Buyenzi dans la période post-transitionnelle. Il s'avère qu'avec la transformation des anciens mouvements combattants, les swahilis de Buyenzi ont retrouvé le goût pour la politique.

Ceci a été vérifié à travers la participation aux élections de 2005 et celles de 2010 à l'issue desquelles certains ressortissants de Buyenzi ont accédé à de hautes fonctions du pays.

La commune de Buyenzi est une localité dont l'originalité ne saurait être négligée. Cependant en analysant son état actuel (maisons très vieilles, infrastructures qui laissent à désirer) on s'accorde aux propos de Julien NIMUBONA quand il écrit : « *Le paysage actuel de la ville de Bujumbura, quartiers résidentiels «aisés » ici, et les autres là, est le résultat de l'Histoire même de cette ville »*[174]

Une revalorisation de cette commune est plus que nécessaire. Cependant, le projet actuel du ministère des travaux publics de reconstruire Buyenzi devrait prendre en compte les avis de ses habitants, si non on risquerait de rappeler à certains vieux (très peu certes) le périple qu'ils ont dû faire à l'époque coloniale pour enfin être installés au centre extra-coutumier de Buyenzi.

[174] NIMUBONA, (J.), op. cit, p 155

BIBLIOGRAPHIE

I. SOURCES ECRITES

A. LES OUVRAGES

1. ACHIKBACHE, (C.) et alii, la population musulmane de Bujumbura, ses caractéristiques démographiques et socio- économiques, Bujumbura, U.B, 1981,

2. BAECK, (L.) , Etude socio-économique du centre extra- coutumier d'Usumbura, Bruxelles, Académie royale des Sciences coloniales, 1957, 156P

3. COULON, (C.), Les musulmans et le pouvoir en Afrique noire, Paris, Karthala, 1983, 1982P

4. CHRETIEN, J.P et PRUNIER, G (sous la dir.), Les ethnies ont une histoire, Paris, Karthala, 1989, 435P.

5. DENQUIN, (J.M), Science politique, Paris, PUF, 1985, 453P.

6. DESLAURIER, (C), NIZIGIYIMANA, (D), Paroles et écrits de Louis Rwagasore leader de l'indépendance du Burundi, Bujumbura et Paris, Iwacu+ Karthala, 2012, 247P.

7. KAGABO, (J.H), L'Islam et les « Swahilis » au Rwanda, Paris, Ecole des Hautes études en Science Sociales, 1988, 273P.

8. Le GUENNEC-COPPENS, F et CAPLAN, P (sous la dir.), Les swahilis entre Afrique et Arabie, Paris, Karthala, 1991,214P.

9. NDAYIRUKIYE, (S.) et alii, La commune urbaine de Buyenzi d'hier à aujourd'hui ; Regards croisés, Bujumbura, U.B, 160P.

10. NDAYIRUKIYE, S. (sous la dir.), Bujumbura centenaire : 1897-1997, croissance et défis, Paris, Ed. L'Harmattan, 2002,376P

11. SIRVEN, (P.), la sous- urbanisation et les villes du Rwanda et du Burundi, Université de Bordeaux II, Bordeaux, 1984, 786P.

B. MEMOIRES ET THESES

1. Les mémoires.

1. BUKURU, (P.), l'organisation et le déroulement des élections Communales et législatives au Burundi :(1960-1961), mémoire, Bujumbura, U.B, 1990,126 P.
2. BUTOYI, (C.), Islam et politique au Burundi en marie de Bujumbura (1993-1998), Mémoire, Bujumbura, U.B, 2001. 107P.
3. GAKUMBA, (C.), l'Islam au Burundi, de 1896 à 1986, Mémoire, Bujumbura, U.B, FLSH, 1987, 77P
4. HAKIZIMANA, (O.), les élus de collines au Burundi : Nouvelles légitimités et conflit de représentations. Etude à partir des collines de MUKONI et de quartier I de Buyenzi. Mémoire, Bujumbura, U.B, FLSH, 2008, 75 P
5. HAVYARIMANA, (A.), les problèmes de la population et d'habitat urbain au Burundi : 1978-1996, Mémoire, Bujumbura, U.B, 1999, 77P
6. KABANYANA, (M.E), le discours politique de la campagne électorale de mai 1993 et son impact socio-politique au Burundi 1993-1996, Mémoire, Bujumbura, U.B, 1998, 186 P.
7. KABAYIZA, (A.), L'administration belge face à l'évolution démographique dans les centres extra-coutumiers d'Usumbura (1949-1960), mémoire, Bujumbura, U.B 1987, 119f

8. KALISA, (C.), Evolution démographique d'une zone urbaine d'après les registres paroissiaux : cas de Bwiza (1940-1990), Mémoire, Bujumbura, U.B, 1994,106p.
9. KAMUDEGE, (A), Etude comparative des partis politiques de n1959 et ceux de 1993, Mémoire, Bujumbura, U.B, 1998,167P
10. KAVUMBAGU, (J.C), Evolution démographique d'une zone urbaine d'après les registres paroissiaux : cas de Ngagara (1956-1990), Mémoire, Bujumbura, U.B, 1993,171P
11. KINYARWEZE, (S), Evolution socio-politique de la « Commune » Cibitoke en Mairie de Bujumbura (1993-2005), Mémoire, Bujumbura, U.B, 2007, 126P.
12. LUKOMBA, (D.), Attitudes des Burundais résidant a Bujumbura vis-à-vis de la langue Swahili au Burundi. Enquête menée dans les zones de Buyenzi et de Kinama, Mémoire, Bujumbura, U.B, 1984, 72f.
13. MANIRAZIZA,(R),Expansion territoriale, démographique et développement économique de Bujumbura : de 1995 à nos jours. Mémoire, Bujumbura, U.B, 2007, 120P.
14. MURARA, (J.), La population étrangère au Burundi : un fait social et, économique, Mémoire, Bujumbura, U.B, 1982, 170P.
15. MISIGARO, (I.), Que représentent les écoles coraniques pour les parents musulmans du Burundi : Mémoire, Bujumbura, U.B, 1990, 107P.
16. NDAYISABA, (J.), L'action humanitaire en mairie de Bujumbura (1993-1996), Essai d'analyse, Mémoire, Bujumbura, U.B, 1998, 92P.
17. NDUWAYO, (R.), Crises urbaines et développement local, exemple de la Mairie de Bujumbura et du quartier Buyenzi. Mémoire, Bujumbura, U.B, 2005.
18. NIMUBONA, (J.), Le peuplement séparé de la ville d'Usumbura et ses implications socio- économiques (1994-1960), Mémoire, Bujumbura, U.B, 1990, 169P.

19. NIYONDIKO, (D.), Mécanismes de régulation des conflits dans une zone multi- ethnique et multiculturelle, le cas de la zone de Buyenzi, Bujumbura, U.B, 2003, 99P.

20. NIYUNGEKO, (A.), Le quartier Ngagara face à la crise d'Octobre 1993, évolution socio-économique (1993-2000), Mémoire, Bujumbura, U.B, 2004, 101P

21. NTAROHA, (J.), Développement et dynamiques culturelles dans la ville de Bujumbura : De l'époque coloniale à nos jours, Mémoire, Bujumbura, U.B, 2008, 114P.

22. SAHINGUVU, (G.), Les droits fonciers dans les ex- centres extra-coutumiers de Bujumbura sous leur double aspect historique et juridique, Mémoire, Bujumbura, U.B, 1972, 114P.

23. SEBUTAMA, (C.), Contribution à l'étude du comportement des populations des zones NGAGARA et BUYENZI à L'égard de la langue KISWAHILI, Mémoire, Bujumbura, U.B. FLSH, 2004, 105P

24. SENGERA, (A.), Les bases psychologiques des conversions à l'Islam, Enquête à Rumonge, Bujumbura, U.B, 1984, 240P.

25. TANGISHAKA, (O.), Rencontre et échanges socio culturels entre étrangers et Burundi dans la zone de Bwiza, en marie de Bujumbura. De 1930 à nos jours, Mémoire, Bujumbura, U.B, 2003.

2. Les thèses

1. DESLAURIER, (C.), Un monde politique en mutation ; le Burundi à la veille de l'indépendance (+ 1956-1961), Thèse, Université de Paris I, Panthéon Sorbonne, 2002, 1166P

2. MARISSAL, (J.), L'Islam et les royaumes interlacustres de l'Afrique de l' Est au XIX^{è}s, T.2, Thèse, Paris, Université de Paris, Faculté des lettres et des Science Humaines, 1976, 880P

C. RAPPORTS, ARTICLES ET REVUES

1. BYAJE, (G.), « Le danger de la balkanisation ethnique des zones » in Renouveau no 4325, Bujumbura, 1994
2. MASTA, (S.), « Pourquoi la zone Buyenzi est-elle surnommée « Suisse » in Renouveau no 4307, 1994, Bujumbura, 1994
3. NYAMBARIZA, (D.), « L'occupation des terres de la plaine de Bujumbura par les Swahilis, 1993-1935 » in Cahiers d'Histoire, no3, Avril 1985
4. Rapport annuel d'activités de la communauté missionnaire de Buyenzi, 1993
5. Rapport annuel sur les centres extra-coutumiers, 1951
6. Renouveau no 4374, Bujumbura, 1994
7. Renouveau no 6523, 2005, Bujumbura, 2005
8. Renouveau no 6533, 2005, Bujumbura, 2005
9. Renouveau no 7844, 2010, Bujumbura, 2010
10. République du Burundi, Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), Rapport sur le processus électoral du Burundi 2004-2005, Bujumbura, 2005
11. République du Burundi, Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), Rapport général sur le processus électoral de 2010, Bujumbura, 2010

D. DOCUMENTS OFFICIELS

1. République du Burundi, Code électoral du 20 Avril 2005
2. République du Burundi, Constitution de la République du Burundi promulgue le 18 Mars 2005
3. République du Burundi, Loi communale du 20 Avril 2005

E. AUTRES DOCUMENTS

1. Archives nationales ; dossier AA 198, liasse 1
2. Dictionnaire Universel, Paris, Hachette, 2008, 1555P

II. SOURCES ORALES

1. Pasteur BARANKENGUJE Vénant ; Buyenzi, 24ème Av n° 22, le 19 avril 2012

2. Cheik MAKAME KITETE ; Buyenzi, 6è Av, n° 56, le 5/5/ 2012

3. Cheik MALIM Jaffor: Buyenzi, 12ème Av. n° 56, le 5/5/2012

4. HASSAN Claude: Buyenzi, le 5/5/2012

5. JUMA SEFU: Buyenzi, 8emè Av n° 42, le 6/5/2012

6. NIYONIZIGIYE Emmanuel ; NOUVELLE ESPERANCE, LE 27 Mai 2012

7. Père Patrice Belém : Paroisse Saint Austin, le 5/6/2012

8. Mzee SAMBA ; Buyenzi ; 4emè Av n° 18, le 9/6/2012

9. Père Benno Baumeister ; Paroisse Saint Augustin, le 9/6/2012

10. BUKURU Issa ; Buyenzi, 13è Av n°10, le 12/6/2012
11. NSABIMANA Hussein ; Buyenzi, 13ème Av n° 10, le 12/6/2012
12. SAID Sefu ; Buyenzi, 21èmeAv, n° 43, le 15/6/2012
13. Soeur NDIZEYE Alice ; Buyenzi, 17ème Av, n° 13, le 15/6/2012
14. HAMISSI Dunia Ibrahim ; Buyenzi, 8e Av n°14, le 15/7/2012
15. MUPENDA Mohsin ; Buyenzi, 7è Av n° 26, le 20/7/2012
16. GAHUNGU Hassan ; Buyenzi, 21è Av n°28, le 20/8/2012
17. BARUANI MIKIDADI ; BUTERERE, le 11/11/2012
18. Idi JUMA ; Buyenzi, 3è Av n° 28, le 16/11/2012
19. MISIGARO Pascal, Ngagara, le 15/11/ 2012

ANNEXES

LA COMMUNAUTE SWAHILIE DU BURUNDI

A son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi
Avec les assurances de notre plus haute considération
à
Bujumbura

TRANSMIS COPIE POUR INFORMATION A :

- Son Excellence Monsieur Le 1er Vice Président de la République du Burundi
 Avec les assurances de notre très haute considération.
- Son Excellence Monsieur Le 2ème Vice Président de la République du Burundi
 Avec les assurances de notre très haute considération.
- Honorable Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale
- Honorable Monsieur le Président du Sénat
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur
- Monsieur le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux
- Madame la Ministre des Droits de l'Homme
- Mesdames, Messieurs les Représentants des Ligues des Droits de l'Homme
- Honorable Monsieur le Président de l'Assemblée de la Communauté Est-Africaine
- Mesdames, Messieurs les Représentants de « Open Society Justice Initiative », basée à Londres et à New York.

Objet : **Droits des minorités – Place de la Minorité Swahili dans la Nation burundaise**

Monsieur le Président,

Nous, membres de la communauté Swahili du Burundi, agissant par le biais d'un comité librement choisi ;

Conscients de nos responsabilités et devoirs face à l'histoire et aux générations à venir ;

Soucieux de l'unité des peuples qui constituent la population nationale du Burundi ;

Ayant foi à l'indivisibilité du territoire national ;

Respectueux des institutions et du gouvernement de la République ;

Vu la situation de détresse, de frustration et de désolation, voir celle de perpétuelles menaces d'expatriation dans laquelle évolue la minorité Swahilie, suite à sa privation de la citoyenneté burundaise, et ses conséquences socio juridiques et cela depuis l'indépendance ;

Saisissons votre suprême magistrature, pour vous demander d'user, de vos prérogatives présidentielles pour mettre fin aux violations répétées de notre droit légitime, le droit à la nationalité burundaise.

En effet, Monsieur le Président, la communauté Swahili du Burundi est constamment victime d'une marginalisation injuste basée sur nos lointaines origines. Juste après l'indépendance, une puissante oligarchie profitant de la mort du Prince Louis Rwagasore avait confisqué le pouvoir et a mis en place un système pour nous écarter de la gestion du pays. Faisant fi des cartes d'identité de l'époque coloniale que détenaient nos parents, et prenant comme référence les origines de nos ancêtres, ces nouvelles autorités, en violation de notre droit à la nationalité burundaise, avaient distribué, presque gratuitement, (100F) les cartes pour étrangers, sans délai de validité, ni visa d'établissement.

Tout avait l'air normal et personne ne pouvait s'imaginer que dans le futur, à cause de cette carte, son détenteur ne pourra plus désormais se prévaloir des mêmes droits que son compatriote. Donc, partout où il sera question de compétition, il se verra, à cause de cette carte d'office disqualifié.

Ce système avait pour but d'écarter, en douceur, cette minorité active de la population burundaise. Ceci s'est d'ailleurs matérialisé par l'instauration du paiement de visa d'établissement depuis la période du Président Jean Baptiste Bagaza jusqu'au aujourd'hui. De 2000 F par an à ses débuts, le coût de ce visa est passé à 30 dollars tous les 2 ans ; il est à 300 dollars à nos jours. En principe ces mesures ne devraient toucher que des étrangers qui viennent s'installer au Burundi après son indépendance et non pas nous, Burundais qui avons subi les humiliations de la période coloniale, avons mené la lutte pour l'indépendance de notre pays et avons ensuite participé à sa construction pour faire du Burundi ce qu'il est aujourd'hui.

D'où tenons-nous ce droit ?

Nous tenons ce droit par le fait que l'implantation de la communauté swahili sur le littoral du Tanganyika a précédé le découpage des frontières du Burundi actuel issues de l'Acte général du Traité de Berlin signé le 23 Février 1885 ; et aussi par le fait que ce territoire a recouvré sa souveraineté le 1er juillet 1962, date de son indépendance et de l'acquisition du statut de la nation indépendante qui, de ce fait, confère à sa population, sans discrimination aucune, la nationalité burundaise. Il est donc clair que toutes les communautés ont, ensemble, acquis la qualité de Burundais avec le recouvrement de leur souveraineté.

Il serait donc absurde que de vouloir situer la qualité de Burundais, de Tanzanien, de Congolais, de Rwandais, d'Ougandais etc. avant le découpage des frontières et avant la proclamation de leurs indépendances. Toutes les Lois sur la Nationalité à travers le Monde sont basées sur ce principe fondamental. D'ailleurs, à sa création, l'Organisation de l'Unité Africaine en avait fait son credo en proclamant notamment le respect de l'intangibilité des frontières. Nous catégoriser en tant qu'étrangers constitue donc une violation flagrante de notre droit à la nationalité et même une déconsidération manifeste pour tous ceux de notre communauté qui se sont donnés corps et âme pour la reconquête de l'indépendance et que vous-même, par votre geste de bienveillance et de patriotisme, en guise de reconnaissance, les avez récompensés, avec des cadeaux bien mérités en 2006. A titre d'exemple Monsieur Mdanzi Hamissi de Nyanza-lac et bien d'autres.

C'est pour cette raison que nous avons décidé de recourir à votre esprit de justice et d'équité pour tous, vous qui êtes le garant de la constitution, pour que vous nous assuriez la protection et la garantie de ce droit qui nous est si cher. Ceci dit, nous avons le sentiment que seule, une protection basée sur des lois solides prenant leurs sources dans la charte nationale et matérialisées par des textes clairs et sans équivoque, peut apporter une solution durable et définitive à notre situation déplorable.

Ci-joint nous vous transmettons l'exposé des motifs de notre revendication.

Espérant que notre requête pour *la restitution de notre citoyenneté au Burundi à titre d'égaux* retiendra particulièrement votre attention, nous vous prions, Excellence Monsieur le Président de la République, d'agréer l'assurance de notre plus haute considération.

Fait à Bujumbura le 29 juin 2009

Pour le Comité du Rassemblement de la Minorité Swahili du Burundi

HAMISSI Dunia Ibrahim

Président

LA COMMUNAUTE SWAHILI DU BURUNDI

EXPOSE DES MOTIFS DE NOTRE REVEDICATION

1. De la présentation du problème
2. De l'identification de la communauté Swahili Burundi.
3. Des motifs de notre revendication
 a. De l'implantation du peuple Swahili Burundi.
 b. De la délimitation territoire de l'Etat du Burundi actuel.
 c. Du recouvrement de la souveraineté des peuples Burundaise
 d. De la contribution de la communauté Swahili à la construction et à la lutte pour l'indépendance du Burundi.
 e. De la privation du droit de la citoyenneté de la minorité Swahili du Burundi.
4. Des obligation de la République du Burundi face à ses engagements aux normes internationales du respect des droits de l'homme.
5. Extraits des normes internationales.

1. De la présentation du problème

Tout d'abord, nous tenons à faire comprendre que cette requête, adressée à son Excellence Monsieur le Président de la République, n'a d'autres buts que celui de lui demander la protection de notre droit à la nationalité, ainsi que celui d'apporter un éclairage à toutes les autorité et à nos concitoyens qui font la confusion (car cela s'est toujours fait depuis l'indépendance) entre les étrangers qui viennent fraîchement des Etats Nations qui nous entourent (La République Unie de la Tanzanie, La République du Congo, La République Rwandaise,Ougandaise, Kenyane etc) pour s'installer au Burundi et notre Communauté Swahili constituée des descendants du peuple Swahili qui s'est installé sur ce territoire depuis les année 1800 voire même avant cette date, alors que les conquêtes tribales des territoires se poursuivaient pour prendre fin avec l'occupation des forces des puissances Européenne qui s'installent d'abord sur les côtes d'Afrique et annexent les arrières pays par la suite.

Nous considérer comme des étrangers est une attitude inacceptable et qui constitue même une offense aux valeurs de la république du Burundi, depuis 1966, se force à en faire sa fierté malgré ses différents conflits intestinaux. Il est donc grand temps sérieusement sur cette question et fassent preuve de courage politique pour faire justice à la minorité Swahili qui,elle, a fait ses preuves dans la constriction de ce pays et dans la lutte pour son indépendance. Il est inconcevable et indigne pour un Etat qui se veut de droit et démocratique de renier une partie de ses citoyens sous un prétexte qui ne tient pas debout,celui qui repose sur les origines des ancêtres. Aujourd'hui notre droit à la nationalité est contesté selon les humeurs et les avantages en vue, que l'on veut soutirer. C'est ainsi que certaines autorités n'hésitent pas à nous sommer de remettre à l'Administration les Carte d'identités nationales acquises par voie légale.

Tout le monde, à l'heure actuelle, salue la défense des droits des minorités comme un principe moral supérieur. Nous demandons donc, avec insistance, à tous ceux qui nous lisent en copie, de nous aider, par tous les moyens et prérogatives que leur confèrent leurs positions, aussi bien au niveau national qu'international, à trouver une solution adéquate qui nous permettra de nous tirer pacifiquement de ce joug de marginalisation qui n'a que trop duré.

2 De l'identification de la communauté Swahili du Burundi

C'est une communauté composée des gens d'expression et de culture swahilie, majoritairement musulmans, dont les ancêtres sont issus de toutes les régions touchées par le commerce zanzibarite du 18e et 19e siècle et ralliés, un peu plus tard, par ceux d'expression rundi, provenant des contre forts qui bordent le littoral du lac Tanganyika. Ces derniers ont noué des relations très fortes avec les premiers à tel point que, lors du refoulement honteux de 1978 perpétré par le régime du Président Bagaza, hutu et tutsi confondus se sont joints au sors de leurs frères swahilis pour aller souffrir ensemble dans les contrées inconnues du Zaïre où rien n'avait été préparé pour les accueillir et commencer une nouvelle vie, comme des animaux qu'on parque dans de nouvelles savanes.

Parmi eux, on trouve un groupe qui ne s'est pas conformé totalement à la civilisation swahilie (Uungwana) mais qui y sont tolérés, connus sous le nom des wamburumburu (barbares). Ces derniers sont en majorité chrétiens avec des manières donc un peu différentes des premiers : ils ne mangent pas à même le sol comme les musulmans, utilisent indifféremment les deux mains, tandis que pour ces derniers, la main droite est sensée faire des gestes positifs tels que manger, saluer etc. et la gauche des gestes à caractère négatif tels que les soins dans les toilettes, etc. Malgré la séparation exigée par l'Administration de nos colonisateurs la tolérance et la collaboration étaient parfaites. On y observait même des mariages croisés entre ces deux communautés.

Un autre facteur qui les caractérise tous, en perdant tout contact avec leurs origines, ils ont aussi perdu l'usage de leurs langues d'origine, la langue swahili les a totalement supplantées. Cela est également vrai pour ceux d'expression rundi vivant à Bujumbura, à Rumonge et à Nyanza-lac. Ailleurs les gens ont su conserver leur Kirundi tout en utilisant le Kiswahili comme deuxième langue. Langue utilisée pour le besoin d'échanges commerciaux. C'est le cas des waswahili de Muramvya, Gitega, Ngozi, Kayanza, Muyinga, Kirundo, Makamba etc. D'une manière générale, ceux vivant dans les centres urbains et commerciaux de l'intérieur du Pays.

3. Des motifs de notre appel au respect de notre appartenance au Burundi

a. De l'implantation du peuple swahili au Burundi

Selon les récits de nos grands parents, l'implantation du peuple swahili remonte vers les années 1800 voire même avant avec l'avènement des arabes en quête de l'ivoire et des hommes pour en faire des travailleurs et des esclaves. Presque les mêmes récits nous les retrouvons, sous une présentation plus scientifique, dans un livre d'histoire écrit par des historiens de bonne expérience. (Voir l'Histoire du Burundi **« Des origines à la fin du XIXè siècle »**, écrit sous la direction de Mr Emile

Mworoha en collaboration avec le professeur Jean-Pierre Chrétien, Joseph Gahama, Claude Guillet, François-Xavier Nkurunziza, Philippe Ntahombaye, Christian Thibon et Claudette Vanacker. HATIER Paris, avril 1987).

A la page 237, nous lisons ceci : « *Un nouveau paysage humain apparut peu à peu dans l'imbo : premières maisons rectangulaires de type swahili, étoffes de calicot blanc (amerikani) ou de cotonnade bleu foncé (kaniki)* » etc. Et à la page 240 au point c). cette équipe d'historiens écrivant ce qui suit : « *Les principaux négociants étaient des Musulmans africains originaires de la côte de l'Océan Indien. Ils étaient entourés d'une foule d'auxiliaires et d'intermédiaires (colporteurs, chasseurs d'éléphants, porteurs, pagayeurs, mercenaires domestiques) composés d'esclaves, d'affranchis, d'enfants de concubines et d'aventuriers, **tous originaires des régions touchées par le commerce zanzibarite, pays nyamwezi, rives du Tanganyika, Est du Zaïre actuel**...Sans être forcément convertis à l'Islam, ils adhéraient à la culture swahili, par la langue, le vêtement du cotonnade cousu (le kanzu), l'usage des armes à feu, un habitat urbain. Pour se distinguer de la masse des paysans africains, qualifiés de washenzi (« sauvage, païen »), ils se définissaient comme **wangwana** (un terme à valeur aristocratique sur la côte et signifiant simplement les « civilisés »), ceux que les Burundi appelaient précisément les barungwana. **C'est ainsi qu'une véritable nouvelle ethnie s'implanta peu à peu dans l'imbo.*** »

Ces professeurs et chercheurs dont l'expérience ne fait point de doute en terrain burundais, reconnaissent même en nous, à travers cette dernière phrase, une nouvelle ethnie sur l'échiquier burundais. Visiblement la cinquième après les Baganwa, Bahutu, Batutsi, et Batwa.

Cette dernière phrase suffit amplement pour faire comprendre aux gens de bonne foi que le peuple Swahili est une partie intégrante de la nation burundaise.

b. De la délimitation du territoire de l'Etat du Burundi actuel

Le découpage des frontières du Burundi a été effectué selon les directives édictées par l'Acte générale du traité de Berlin signé le 23 février 1885 en son point 1.

« Toute puissance européenne installée sur la côte peut étendre sa domination vers l'intérieur jusqu'à rencontrer une « sphère d'influence » voisine. Mais le traité exclut le système de l'*hinterland* qui permet l'annexion automatique de l'arrière-pays par un État maîtrisant son littoral ».

Ainsi donc l'Afrique orientale Allemande comprenait le Tanganyika et le Rwanda-Urundi. Pour ne considérer que la frontière qui nous intéresse, en l'occurrence celle de l'Ouest, qui passe par le lac Tanganyika et la rivière Rusizi. Du coup la frange de terre où était implanté le peuple Swahili se retrouva incluse dans la nouvelle délimitation du Burundi, avec nos ancêtres dedans. Ceci démontre clairement notre appartenance au territoire l'actuel Burundi. La communauté swahilie du Burundi est donc une partie intégrante de la population burundaise. Il est donc clair que deux communautés, rundi et swahili vivent et se partagent un même territoire.

3/46 BIZ mondi

Ceci dit, nous tenons à faire comprendre que le problème de la difficulté qu'éprouvent certains, dans l'acceptation de la qualité de burundais de la communauté swahilie, réside plutôt dans la confusion de deux conceptions de l'identification des peuples en Afrique : celle qui est basée sur la langue qui nous permet de distinguer les différentes tribus d'Afrique et celle qui est fondée sur la notion de la nation définie et découpée selon les intérêts de nos colonisateurs. Pour la première conception, le peuple Nyamwezi qui parle le kinyamwezi, est facilement distingué du peuple Zulu parlant le zulu. De même pour les Ngoni, les Bwari, les Bembe, les Masanze, les Banyarwanda, les Barundi, les Baganda (tribu) les swahilis etc. Tandis que dans la conception basée sur la notion de la nation Etat, une nation peut comprendre plusieurs tribus, des centaines même, et adopter une ou deux ou trois langues nationales que tout le monde utilise au niveau national et langue tribale au niveau de la tribu. On peut aisément illustrer cela par un exemple d'un peuple parlant le Kirundi, vivant dans la vallée de la Rusizi en République Démocratique du Congo, qualifié de tribu « Rundi » ayant un Chef coutumier bien connu Mwami KINYONI et un territoire d'implantation bien connu mais de nationalité Congolaise. Sa langue, ses origines ne pouvant rien compromettre de son droit à la nationalité et à la citoyenneté congolaises ; Le refus de comprendre cela se solde souvent par des conflits graves et qui dégénèrent, dans la plupart des cas, en conflits armés. Les exemples autour de nous en sont très éloquents.

Penser que quelqu'un dont la langue maternelle est le Kinyarwanda,ou le Kiswahili par exemple, ne peut prétendre avoir droit à la nationalité Tanzanienne ou Congolaise ou Burundaise ou Ougandaise etc. est une ambiguïté qui trouverait sa place à l'époque des hommes des grottes. A l'heure où tout le monde aspire à la modernité y penser même tout bas est une honte pour tout homme qui se veut moderne et instruit.

c. Notre participation à la construction et à la lutte pour l'indépendance du Burundi

Après la défaite de Rumaliza, les Allemands ont rallié nos ancêtres dans leur armé pour assurer la sécurité du territoire. Ils ont aussi participé aux corvées qui consistaient à travailler gratuitement, une fois la semaine, pour débroussailler la région jadis infestée de la mouche tsé-tsé et des moustiques, et dégager les routes envahies, tout le temps, par la brousse. Cela a même coûté à certains de nos aïeux récalcitrants, des semaines de la détention à la chaîne. Et pendant la deuxième guerre mondiale, ils ont été mobilisés et envoyés au front en Ethiopie comme contribution du Burundi à l'effort de guerre aux cotés des alliés (Belges).

Ces mêmes ancêtres ont également travaillé comme les premiers maçons, menuisiers, chauffeurs, mécaniciens, tailleurs des routes dans les rochets etc. Ils ont aussi servi dans l'Administration de ce pays comme des baganwa et des ivyariho, à titre d'exemple : Messieurs Ramadhani Makangira, Simbandume Idi, Rajabu Sudi pour le Centre Extra coutumier d'Usumbura, Monsieur Saleh Hamissi (Senga) comme Chef du Centre Extra Coutumier de Rumonge, etc.

D'autres ont joué un rôle décisif dans la lutte pour l'indépendance, c'est le cas de Mashangwe, Masudi Siwatu, Sadi Masudi qui ont créé avec le Prince Louis Rwagasore le premier parti politique l'U.N.A.R.U. Union Nationale Africaine du Rwanda Urundi. Puis toujours avec le Prince, ils ont créé le parti UPRONA dont feu

Mzee Saluni Bichuka d'Usumbura dont sa maison a servi de 1er bureau du parti UPRONA (Buyenzi 14è av n° 6) et bien d'autres comme Mzee Mdanzi qui fut incarcéré à Bururi pour sa fidélité à la cause du Prince Louis Rwagasore.

d. Du recouvrement de la souveraineté des peuples burundais

Dès 1957, les idées de la lutte pour l'indépendance qui font rage au Congo Belge et au Tanganyika Territory gagnent l'Urundi par le biais des waswahili qui, avec le Prince Louis Rwagasore, créent le premier parti politique U.N.A.R.U. Union nationale Africaine du Rwanda-Urundi. Ce n'est que plus tard, toujours avec l'aide de waswahili qu'il créa l'UPRONA et gagne les élections du 18 septembre 1961. L'indépendance est acquise, après un travail d'arrache-pied, main dans la main avec les waSwahili. Ce recouvrement effectif de la souveraineté sur toute l'étenduc du territoire mit fin à la domination du colonisateur. Tous les colonisés, ceux d'expression rundi aussi bien que ceux d'expression swahilie sont libres et responsables de leur destin dès la proclamation de l'indépendance. Fini la chicotte, fini les contraintes de ne plus circuler, et éteindre toutes les lampes à partir de 21 heures pour le monde noir. Enfin les gens sont libres de se gouverner. Tout ce bon monde qui travaillaient pour l'Administration belge, a la compétence d'oeuvrer pour leur propre Administration.

Les belges pratiquaient donc une Administration indirecte par voie de l'aristocratie burundaise à l'intérieur du pays. Mais à Bujumbura, les Administrateurs Swahilis rendaient leurs comptes aux Administrateurs Belges. Buyenzi, par exemple, était administré par un Chef coutumier Ramadhan Makangira. Camp belge actuel Kwiza était sous l'administration du Chef Ramadhan Swedi, à Rumonge c'était le Chef Saleh Hamissi (Senga) etc.

Mais force est de constater que tous ces gents ont été rayés de l'Administration dès l'indépendance à cause des origines de leurs ancêtres. Nous voulons bien savoir pouquoi, et en vertu de quoi, on nous a fait cela. Pour nous, c'est de la violation pure et simple de nos droits. Qu'en pensent les burundais d'aujourd'hui ? Que disent les vrais Bashingantahe du Burundi sur ce problème ? Nous voulons bien les entendre dire quelque chose quand ils nous voient embarqués manu militari dans des camions militaires avec comme destination la frontière pour nous faire repousser dans de nouvelles contrées où nous n'avons plus aucun repère.

e. De la privation du droit de la citoyenneté de la minorité Swahilie du Burundi

Comme tout le monde le sait, le rôle des waswahili dans la lutte pour l'indépendance a été très déterminant. Leurs efforts joints à leurs compatriotes d'expression rundi furent récompensés par l'acquisition de l'indépendance. Dès cette époque, le peuple Swahili a été victime de la privation de son droit à la citoyenneté et ses conséquences socio économiques à cause de l'origine de ses ancêtres. Nous pensons que chaque peuple qui s'est installé quelque part a dû venir de quelque part.

A l'heure actuelle où la modernité fait ses preuves en matière de développement, il nous semble tout à fait absurde qu'un groupe des gens assoiffés de pouvoir et partisans du traditionalisme aveugle réussissent à imposer leurs idées d'exclusion qui fait honte à la République. La modernité qui caractérise tout Etat de droit ne peut en aucun cas s'accommoder de l'exclusion d'une partie de son peuple. Or c'est ce que nous observons au Burundi, avec différents degrés d'intensité selon les régimes qui se sont succédés à la direction de l'Etat, depuis l'indépendance jusqu'à ce jour.

Notre République a misé sur la modernité pour offrir un développement rapide à son peuple Tant que cette modernité évoluera sous l'emprise d'un traditionalisme camouflé, elle ne parviendra jamais à intégrer dans son développement toutes les composantes de la nation. La Minorité Swahilie en est une des plus oubliées. Depuis l'indépendance, elle a subi toutes les formes hideuses d'exclusion : du droit de la citoyenneté, en passant par celui du marché du travail, de l'accès à l'enseignement, de la confiscation des terres etc. Lors du régime du Président Jean Baptiste Bagaza, tous les lopins de terre des membres de notre communauté furent confisqués parce que leurs propriétaires sont considérés, à tors bien sûr, comme des étrangers. A Rumonge comme à Nyanza-Lac, les gens sont chassés et leurs propriétés bradées ou tout simplement redistribuées.

Une République qui se veut moderne doit pouvoir réhabiliter les victimes de ses erreurs, réparer les injustices commises et œuvrer pour une véritable unité nationale. Enfin une République qui se veut démocratique doit s'assurer que tous ses citoyens peuvent effectivement participer librement dans la vie politique de leur pays, en leur permettant à tous d'user de leur droit de citoyenneté avec équité et de pouvoir se présenter sur le marché du travail, et à l'enseignement sur le même pied d'égalité. Et ce sera justice.

4. Obligations de la République du Burundi face à ses engagements aux normes internationales du respect des droits de l'Homme.

La République du Burundi est l'un des chefs de la région en matière de ratification de conventions régionales et internationales des droits de l'Homme. Au niveau des Nations Unies, le Burundi a ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale en 1977 ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques en 1990 ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1992 ; et la Convention internationale des droits des enfants en 1990. Au niveau régional, le Burundi a, au même titre, ratifié la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples en 1989, et la Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant en 2004. Enfin, le Burundi a signé le Statut de Rome de la Cour pénale internationale en 2004.

À la lumière de ces obligations internationales, nous tenons à rappeler que la privation de la citoyenneté burundaise à la minorité Swahilie depuis l'indépendance est contraire à l'article 15 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Les obligations du Burundi à éviter l'apatridie d'enfants nés sur son territoire sont d'autant plus réaffirmées dans l'article 7 de la Convention internationale des droits des enfants et les articles

6(3) et 6(4) de la Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant, ainsi que dans l'article 24 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Plus encore, le fait que la privation arbitraire de la nationalité burundaise vise spécifiquement le groupe concerné sur la base de son identité ethnique et linguistique est contraire aux principes d'égalités enchâssés dans les articles 2, 3 et 19 de Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, et l'article 5(d)(iii) de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Enfin, les perpétuelles menaces d'expatriation auxquelles la minorité Swahilie fait face par conséquent de sa privation de la citoyenneté burundaise sont contraires à l'article 12(5) de la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples. Il importe de signaler que la déportation ou le transfert forcé de population, lorsque systématique, constitue un crime contre l'humanité selon l'article 7 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

C'est dans l'esprit de ces engagements internationaux que la minorité Swahilie fait appel à votre esprit de justice et d'équité pour tous. En tant que garant de la constitution, la communauté demeure confiante qu'une solution amicale puisse être négociée dans les plus brefs délais.

5. Extraits des normes internationales

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Article 15
Tout individu a droit à une nationalité. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Convention internationale des droits des enfants, Article 7
1. L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et être élevé par eux.
2. Les États parties veillent mettre ces droits en œuvre conformément à leur législation nationale et aux obligations que leur imposent les instruments internationaux applicables en la matière, en particulier dans les cas où faute de cela l'enfant se trouverait apatride.

Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant, Articles 6(3) et 6(4)
3. Tout enfant a le droit d'acquérir une nationalité;
4. Les Etats parties à la présente Charte s'engagent à veiller à ce que leurs législations reconnaissent le principe selon lequel un enfant a droit d'acquérir la nationalité de l'Etat sur le territoire duquel il/elle est né(e) si, au moment de sa naissance, il/elle ne peut prétendre à la nationalité d'aucun autre Etat conformément à ses lois.

Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Article 24(3)
3. Tout enfant a le droit d'acquérir une nationalité.

Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, Articles 2, 3, 19
Article 2:
Toute personne a droit à la jouissance des droits et libertés reconnus et garantis dans la présente Charte sans distinction aucune, notamment de race, d'ethnie, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.
Article 3:
1. Toutes les personnes bénéficient d'une totale égalité devant la loi.
2. Toutes les personnes ont droit à une égale protection de la loi.

vous-même, par votre geste de bienveillance et de patriotisme, en guise de reconnaissance, les avez récompensés, avec des cadeaux bien mérités en 2006. A titre d'exemple Monsieur Mdanzi Hamissi de Nyanza-lac et bien d'autres.

C'est pour cette raison que nous avons décidé de recourir à votre esprit de justice et d'équité pour tous, vous qui êtes le garant de la constitution, pour que vous nous assuriez la protection et la garantie de ce droit qui nous est si cher. Ceci dit, nous avons le sentiment que seule, une protection basée sur des lois solides prenant leurs sources dans la charte nationale et matérialisées par des textes clairs et sans équivoque, peut apporter une solution durable et définitive à notre situation déplorable.

Ci-joint nous vous transmettons l'exposé des motifs de notre revendication.

Espérant que notre requête pour *la restitution de notre citoyenneté au Burundi à titre d'égaux* retiendra particulièrement votre attention, nous vous prions, Excellence Monsieur le Président de la République, d'agréer l'assurance de notre plus haute considération.

Fait à Bujumbura le

Pour le compte du rassemblement de la Minorité Swahili du Burundi

HAMISSI Dunia Ibrahim

Président

ANNEXE II

HALMASHAURI YA KIPAPA KWA AJILI YA MAZUNGUMZANO NA DINI MBALIMBALI

Wakristo na Waislam: Tuungane kushinda vurugu miongoni mwa wafuasi wa dini mbalimbali

UJUMBE KWA AJILI YA MWISHO WA RAMADHAN
'Id al-Fitr 1431/2010 A.D.

Jijini Vatikani

sheria za haki zinazowahakishia usawa wa msingi kwa wote; kukumbuka umuhimu wa elimu kwa ajili ya heshima, mazungumzano na udugu katika nyanja mbalimbali za uelimishaji: nyumbani, shuleni, kanisani na misikitini. Kwa namna hiyo tutaweza kuzishinda vurugu miongoni mwa wafuasi wa dini mbalimbali na kukuza amani na mapatano miongoni mwa jumuiya za dini mbalimbali. Mafundisho ya viongozi wa dini, kadhalika vitabu vya shuleni vinavyoleta dini kwa namna iliyo halisi, pamoja na ufundishaji kwa jumla, vina msukumo imara juu ya elimu na malezi ya vizazi vipya.

6. Natumaini kwamba fikra hizi, hali kadhalika na majibu ambayo yatayaibuliwa ndani ya jamii, na pamoja na marafiki zenu Wakristo, zitachangia katika kuendeleza mazungumzano, kukua katika heshima na utulivu, kwa ajili ya hayo ninasihi Baraka za Mungu.

Jean-Louis Card. Tauran

Jean-Louis Kardinali Tauran
Rais

Pier Luigi Celata

Askofu Mkuu Pier Luigi Celata
Katibu

المجلس البابويّ للحوار بين الأديان

رسالة بمناسبة نهاية شهر رمضان
عيد الفطر 1432 هـ / 2011 م

مسيحيّون ومسلمون :
تنمية البُعد الروحيّ للإنسان

حاضرة الفاتيكان

أيها الأصدقاء المسلمون الأعزاء،

:

1. تتيح نهاية شهر رمضان فرصةً طيبة ليُعرب المجلس البابويّ للحوار بين الأديان لكم عن أطيب أمنياته أن يأتي السعي الدؤوب طوال هذا الشهر بثماره الروحية المنشودة.

2. رأينا من المناسب هذا العام أن نركّز على *البعد الروحي للشخص البشري*. إنه لواقع ذو أهمية أولية كبري بنظر المسيحيين والمسلمين في وجه تحديات المادية والعلمنة. لا تشكل صلة الانسان بالبُعد السامي مرحلةً عابرة من التاريخ، إنما تنتمي إلى الطبيعة البشرية، وإننا لا نؤمن بالمصادفة بل كلّنا قناعة – ولقد اختبرنا ذلك – أن الله يرسّم دروبنا !

3. يقرّ المسيحيون والمسلمون، رغم الفوارق القائمة بينهم، بكرامة الشخص البشري الذي له حقوق وعليه واجبات، كما ويرَون أن الذكاء والحرية هِبات ينبغي أن تدفع المؤمنين إلى الإقرار بأن تلك القيم مشتركة لكونها تنبع من الطبيعة البشرية ذاتها.

4. لذا تشكّل تنشئة الأجيال الصاعدة على تلك القيم البشرية والأخلاقية موضع اهتمام مشترك، وعلينا أن نجعلها تميز بين الخير والشر وتدرك أنّ الضمير مَقدِس ينبغي احترامه وأنّ ترقية البعد الروحي تزيد لدى المرء إدراكَه للمسؤولية وتعاضدَه وانفتاحَه إزاء الخير العام.

5. غالباً ما يشهد المسيحيون والمسلمون انتهاكات للقيم المقدسة وريبةً تجاه الأشخاص الذين يُشهرون إيمانهم. إننا نشجب كافة أشكال التعصب والتهويل والأحكام المسبقة والجدال والتمييز التي يتعرض لها أحياناً المؤمنون في الحياة الاجتماعية والسياسية كما في وسائل الإعلام.

6. نؤكد لكم، أيها الأصدقاء الأعزاء، أننا قريبون منكم روحياً ونطلب من الله أن يهبكم القوة الروحية المتجددة ونقدم لكم أطيب أمنياتنا بالسلام والسعادة.

Jean-Louis Card. Tauran

الكاردينال جان- لويس توران

الرئيس

Mieu Luigi Celata

كبير الأساقفة بيير لويجي شيلاتا

أمين السر

Chers Amis musulmans,

1. La conclusion du mois du Ramaḍan fournit au Conseil Pontifical pour le Dialogue interreligieux l'agréable occasion de vous adresser ses vœux les plus cordiaux afin que les efforts généreusement consentis durant ce mois portent tous les fruits spirituels escomptés.

2. Cette année, nous avons pensé opportun de privilégier le thème de *la dimension spirituelle de la personne humaine.* Il s'agit là d'une réalité que nos deux religions considèrent de première importance, face aux défis posés par le matérialisme et la sécularisation. Le rapport de tout homme avec la transcendance n'est pas un moment de l'histoire, il appartient à la nature humaine. Nous ne croyons pas au hasard, nous sommes convaincus – nous en faisons l'expérience – que Dieu fait notre route !

3. Chrétiens et musulmans, au-delà de leurs différences, reconnaissent la dignité de la personne humaine dotée de droits et de devoirs. Ils pensent que l'intelligence et la liberté sont autant de dons qui doivent inciter les croyants à reconnaître ces valeurs qui sont partagées parce qu'elles sont fondées sur la même nature humaine.

4. Voilà pourquoi la transmission de ces valeurs humaines et morales aux jeunes générations constitue une préoccupation commune. Il nous appartient de leur faire découvrir qu'il y a le bien et le mal, que la conscience est un sanctuaire à respecter, que cultiver la dimension spirituelle rend plus responsable, plus solidaire, plus disponible pour le bien commun.

5. Chrétiens et musulmans sont trop souvent témoins de la violation du sacré, de la méfiance dont sont l'objet ceux qui se disent croyants. Nous ne pouvons que dénoncer toutes les formes de fanatisme et d'intimidation, les préjugés et les polémiques comme les discriminations dont sont parfois l'objet les croyants dans la vie sociale et politique comme dans les mass media.

Rafiki Waislam,

1. Sherehe ya **"Id al- Fitr"**, Ina hitimisha mwezi wa Ramadhan , una tupa furaha ya kuwatakiya heri ya shauri la Baba Askofu kwa mazungumuzo ya ma Dini.

Pamoja nanyi , tunafurahiya wakati huu muhafaka uliyo wa ruhusu, kwa Mungu na yangine matendo ya utakatifu , ku komaza heshima kwa Mungu, samani yenye kuwa nali na kwetu piya.

Ndiyo kwa sababu, Mwaka huu,(Ime tuwe na fikira pamoja) tumefikiri ,kuweka fikira pamoja kuhusu elimu ya kijana WAKRISTU na WAISLAM KU HAKI YA AMANI, visivyo tengana na KWELI na UHURU.

2. Kama munavyo fahamu, kama kazi ya Elimu imekabiziwa jamii nzima, ni kwanza, na kwa namna ya pekee, kazi ya wa zazi na, pamoja nao, jamaa, ma shule na universty, bila kusahau wasimamizi wa Dini, utamaduni ,jamii, uchumi na ulimwengu wa mawasiliyo.

Ni mradi mzuri na ngumu ; kusaidiya watoto na vijana kugunduwa na kuendeleza karama Muumba aliwaamininisha na kusimika mawasiliyano ya utu. Akitizama kazi ya walimu, **Baba Mtakatifu Benedikto wa XVI** amekamillisha hivi : "Plus que jamaisqu'il propose ". (Ujumbe wa siku ya kimatalfa ya Amani 2012). Tukumbuke,kwamba, vijana wao piya ni wasimamizi wa elimu yao binafsi kama kufunzwa kwa haki na kwa Amani.

3. Haki ina julikanakwanza kwa kutambulika na mtu, ndiyo, sababu est distributive. Tusisahau kama mali ya uma(inawezekana) kuwepo bila umoja na upendo! Kwa waamini,haki halisi ina kuwa kwa urafiki na Mungu inadumisha mawasiliyano na mwenyewe na wengine na kiumbe chote. Pangine,wanakiri kama ina asili yake kwa kua watu wote wameumbwa na Mungu na wanaitwa kuunga umoja na piya jamaa moja. Hali hii ya kutazama vitu, kwa heshima pour la raison ouverte à la transcendance inahamasisha wanaume wote na wanawake wa niya nzuri kuruhusu kujiunga katika haki na mapendo.

4. Katika ulimwengu wetu unasumbuliwa, elimu ya Amani kwa vijana ni yalazima sana kila siku. Kwa kuingiya kwa hali nalisi,inapashwa kujua hali yakweli ya AMANI isiyo kuwa pasipo vita, wala usawa wa nguvu tofauti, ila ni mara zawadi ya Mungu na kazi ya mtu, kwa kujenga bila kuchoka. Ni tunda la haki na mapendo.

Niya muhimu kama waamini watakuwa watengaji kila siku ndani ya mashirika wana moshiriki :pratiquant la compassion,umoja,kuhusiyana na undugu,wanaweza kuchangiya kuinua shida kubwa za nyakati :kukua vizuri, maendeleo, kukinga na kutatua matatizo,kwa kutaja machache.

5. Kwa kumaliza, tunapendeleya kutiya chengamoto vijana waislam na wakristu watakapendeleya kusoma ujumbe huu, wakuze ukweli na uhuru maishani mwake wa haki na Amani na kuwa wajenzi wa utamaduni wa kuheshimu haki na dingite ya kila mtu. Tuna waharifu kuwa na uvumilivu na kushika yalazima katika mawazo yao. Wanaume na wanawake wenye kuamini hayo wanalimishwa wana weza taifa yenye haki na amani iwe ukweli.

Mungu awajaze mwanga na matumaini ya Roho, familiya na shirika ya hao wenye kuitaji kuwa « Vyombo Vya Amani»!Siku kuu njema kwa wote !

Vatikano le 3-08-2012

ANNEXE III

Tract « Prince Rudoviko Mwambutsa », imprimé et distribué à Buyenzi,

Usumbura,
non daté [décembre 1956-janvier 1957][1]

« J'ai été fort heureux de voir que vous vous réunissez tous au même endroit[2]. En ayant bien organisé vos affaires, vous avez fait preuve de maturité et avez manifesté un esprit d'entraide.

Le commerce est chez nous une activité insuffisamment appréciée, alors que ce travail constitue la richesse du pays.

Je vous fais savoir que ce travail que vous avez entrepris est un travail difficile mais je vous le dis encore, ce qui convient à ce genre d'entreprise est de s'entraider et d'avancer posément, avec intelligence.

Et si cela vous agrée, nous qui sommes ici, nous pouvons vous aider pour vous faire connaître et vous indiquer la bonne voie qui vous permettra de réaliser vos desseins.

Dans le travail que vous avez entrepris, ne songez pas seulement à l'état actuel des choses, ce qu'il convient surtout d'avoir sous les yeux c'est ce qui viendra demain et bien après. Les actions que vous entreprenez maintenant, vos enfants les continueront après encore plus vigoureusement.

1. Document conservé aux AAB, dossier BUR 6. Le texte original de ce tract était en kiswahili et nous remercions ici Abdul Mtoka pour en avoir vérifié la traduction kiswahili-français. Non daté, le document a été imprimé à Buyenzi par Salum Hasani Mashangwa, unique imprimeur africain de la ville et par ailleurs membre actif de diverses cellules ou organisations politiques nationalistes du Tanganyika Territory comme du Burundi. Le tract aurait été tiré à une centaine d'exemplaires et distribué localement en janvier 1957 selon les services de la Sûreté coloniale (bulletin d'information n° 18 du 26 janvier 1957).

2. Rwagasore fait ici moins référence au lieu où étaient supposés se réunir les Swahilis (on pourrait penser au quartier Buyenzi) qu'à la société d'entraide économique qu'ils avaient constituée de manière informelle (l' « association Rusizi ») et qui préfigurait à tous points de vue l'organisation des coopératives indigènes que le prince lança la même année 1957, avec leur aide (Harroy J.-P., 1987, p. 271-275 ; Deslaurier C., 2011 et 2012).

TRACT PRINCE RUDOVIKO MWAMBUTSA (1956)

Eu égard à ce qui précède, je vois qu'il faut des écoles de sciences commerciales. C'est pourquoi il est souhaitable que tous vous envisagiez la possibilité d'obtenir ces écoles commerciales en Urundi.

Je vous certifie que tout est possible, mais il faut progresser avec esprit et tout doucement. Chacun de vous doit s'abstenir de ne rechercher que son propre intérêt.

Je vous souhaite de tout cœur de bien progresser.

Prince Rudoviko Mwambutsa[3] »

3. L'usage du patronyme « Mwambutsa » à la place de celui de Rwagasore n'est évidemment pas innocent : il s'agit de rattacher la signature d'un jeune prince encore inconnu en 1957 dans les milieux swahilis du Burundi à la notoriété du *mwami* déjà plus fameux et honoré.

ANNEXE IV

RUANDA - URUNDI

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

DIENST DER TELEVERBINDINGEN

NUMERO *Nummer*	ORIGINE *Oorsprong*	MOTS *Woorden*	DATE *Datum*	HEURE *Uur*	VIA *Via*
648/621	Usumbura	51	31	1520	

Arrivée à : *Aangekomen te :* 31. 7. 61 S. T.

Heure : *Uur :*

Indications de service taxées. *Betaalde dienstaanwijzingen.*

D/7372.2

TÉLÉGRAMME

Telegram

urgent Président

Général Kitega

Ambassade Urundi

Explications des abréviations admises pour les indications de service taxées : *Verklaring van de afkortingen toegelaten voor de betaalde dienstaanwijzingen :*

RP = Réponse payée. *Antwoord betaald.*
LT = Télégramme lettre. *Brieftelegram.*
CR = Accusé de réception. *Kennisgeving van ontvangst.*
TC = Collationnement. *Te collationneren.*

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.
(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940.)
(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

par votre haute autorité administrante du ruanda urundi pour pouvoir permettre de S.M. le roi des belges stop prions annuler discriminations dans prochaines élections législatives stop car voulons pas gouvernement notre confiance des peuples comme gouvernement du sud afrique stop reclamons élections législatives pour tout habitant stop

unaru +

UNION NATIONALE AFRICAINE DU RUANDA-URUNDI

B.P. 3021
USUMBURA

BUREAU CENTRAL

13 ÈME AVENUE No 9
BUYENZI.

Usumbura, le 23 Juin 1960.

AP

Ref: No K.S. 48/3/8.

RECU
19 AOUT 1960
SECRETARIAT PROVINCIAL

8979

Madhumuni:

Kuchaguwa na Ku
Chaguliwa

Bwana
Resident Général wa Ruanda-Urundi
à
Usumbura:

Tunaheshima kuu juu yako, na tuna kuomba utukubaliy
Haya Maombi yetu ya Fuatayo hapa Chini:

1. UNARU Imeona baruwa ya bwana Résident wa Urundi ya tarehe IO.6.60. N°2513 yenye kuwa na Saini yake, baruwa hiyo ilieleza Mambo ya Uchaguzi kuchaguwa na kuchaguliwa:

2. UNARU Imesitushwa na Uchaguzi huu kwa Maana imetowa haki ya Kutenga Raiya waliomo Urundi, Asiye kuwa Mrundi asiwe na Haki ya kupiga Kur Ao kupigiwa kura katika Urundi, Hilo ni jambo la Kusikitisha Raiya UNARU ilipoona Saini ya bwana Résident, hapo ilifikiri waziwazi kua Seikali pia ni pamoja na Mawazo haya:

3. Nijuavyo nchi hii Mbeleji ndiye Mtawala, naye kapewa na Umoja wa- Mataifa ili kuchunga nchi hii, Mpaka sasa tunasangaa kuona Vyama Vikitawala nchi hii bila Raiya kujulishwa wote Nchini:

4. UNARU Inayakini kama Serikali yetu ya Ubeleji ilichukuwa Ahadi kwa Umoja wa Mataifa kama itafundisha watu wa Ruanda-Urundi mpaka Wafikiye Kujitawala katika njiya ya DEMOKRASII:

5. UNARU Inataka kujuwa kua tangu kipindi hichi Utawala wa Nchi hii Tangu tarehe IO.6.6O. Serikali ipo Mikononi mwa Raia ao Belge?

6. Muhishimiwa bwana Résident Général nina Sikitika juu ya bwana - Résident wa Urundi, Aliposhirikiana na Congrès alisahau Aya ya 75 - Ya Haki ya Binadamu:

7; Pia Comité ya UNARU Inapinga Uchaguzi usiyo kua Halali, ni lazima Usimamishwe, Chama cha UNARU kinakubaliana na Uchaguzi Ufanywe Kama Declaration ya Gouvernement ilivo sema ya tarehe IO Novembre- I959; Kama Declaration hiyo ya Tarehe IO.Novembbe I959 Haitumiki - UNARU Inaomba kujuwa N° gani ilio iyondowa :

Pour Le Comité UNARU,

Le Président Général
NTUNGUKA Barnabé

Le Vice Président
MASUDI Siwatu.

~~TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI~~ ANNEXE VI 151

RUANDA-URUNDI GEBIED

, le 9/12/1959.
, de

(1) N° 198/conf.

Réf. n° : 11.10 534 / M.225

Annexe / Bijlage : 18.Nm.59

Objet / Voorwerp : RAPT UMARU

8/12/12.

Monsieur le Résident de l'Urundi

KITEGA.

Monsieur le Résident ,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ,sous ce couvert un tract qui fut distribué en de nombreux exemplaires à l'aérodrome d'Usumbura lors du retour du Mwami Mwambutsa le 7 décembre 1959.

Les exemplaires étant signés "UMARU" aucune poursuites judiciaires n'ont été entamées.

Je vous signale également que les Mashwahili avaient organisé un tour de chants à l'aide de femmes et de fillettes. Ces dernières s'étaient groupées le long de la route d'accès de l'aérodrome ,à hauteur du château d'eau. Il n'entrait manifestement pas dans leurs intentions de s'introduire dans le programme réalisé par les autorités coutumières, programme qui s'est déroulé devant le hall des passagers .J'ajouterai que chaque strophe de la chanson se terminait par le cri "UHURU" avec la main levée. Ce groupe souleva peu d'intérêt car les chants débutèrent après le passage du Mwami et au moment où la débandade des coutumiers était générale.

Je ne crois pas inutile de vous signaler également qu'à 10 heures du matin le Muganwa Rwagasore m'a téléphoné en vue de s'enquérir s'il n'y avait pas d'objection à ce que les Mashwahili assistent à l'arrivée du Mwami à l'aérodrome J'en déduis qu'il était au courant des intentions des intéressés.

L'Administrateur de Territoire . a.i.

H. BELVOIS.

1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

ANNEXE VII

Questionnaire d'enquête

1. Pourquoi d'après- vous l'Islam s'est imposé à Buyenzi plus que dans toutes les autres parties de la capitale ?
2. Entre les communautés Shiite et Sunnite, quelle est la plus domninte à Buyenzi ? Pourquoi d'après vous
3. Quelles sont les relations existantes entre les deux communautés à Buyenzi ? Indiquez leur différence s'il y'en a
4. A côté de l'Islam, il existe d'autres confessions religieuses à Buyenzi. Comment qualifiez- vous les relations entre les chrétiens et les musulmans de Buyenzi en général ?
5. Quels sont les points communs entre les chrétiens et les musulmans de Buyenzi ?
6. Y' a-t-il ou y' aurait il déjà eu de problèmes entre Chrétiens et musulmans de Buyenzi ?
7. Quelles sont les circonstances qui occasionnent la rencontre entre les chrétiens et les musulmans de Buyenzi ?
8. Lors de fêtes religieuses telles que Laïd, Noël ou Pâques ; les membres des différentes religions de Buyenzi ont- ils l'habitude de s'inviter mutuellement pour célébrer ensemble ?
9. Comment les musulmans convertis au christianisme sont-ils considérés à Buyenzi
10. Quelle est la place de l'école Coranique à Buyenzi ?
11. Le parallélisme entre l'école coranique et l'école publique est-il possible
12. Beaucoup de personnes confondent le fait d'être musulman et le fait d'être Muswahili. Quelle est la différence entre les deux ?
13. Y a-t-il de musulmans non swahiliphones à Buyenzi ?
14. Dans quelle (s) langue (s) se font les prêches musulmans à Buyenzi ?

15. quelle est la place de la tradition burundaise à Buyenzi ?
16. Quelle est la valeur de la langue Kirundi à Buyenzi ?
17. Les swahilis de Buyenzi aiment-ils être considérés comme d'autres Burundais ou bien ils aiment être appelés des Swahili tout simplement ? Pourquoi ?
18. Les Burundais venus de l'intérieur du pays s'adaptent-ils facilement à la culture swahilie
19. Etre appelé « Murundi » porte souvent un sens péjoratif à Buyenzi ? Pourquoi à votre avis ?
20. Il existe beaucoup de nationalités à Buyenzi. Ya-t-il un avantage ou bien un inconvénient pour ça ? Expliquez.
21. Buyenzi est réputé pour son savoir- vivre. D'où vient son dynamisme ?
22. Les habitants de Buyenzi ont toujours été considérés par beaucoup de personnes de la capitale comme étant malins et avec un comportement peu recommandable. Qu'en dites-vous ?
23. A part le Kirundi et le swahili, y a-t-il d'autres langues utilisées à Buyenzi ?
24. Beaucoup d'habitants de Buyenzi ne sont pas fonctionnaires de l'Etat. Quelles sont leurs principales activités ?
25. Depuis un certain temps, les jeunes de Buyenzi émigrent vers l'étranger. Pourquoi d'après-vous ? Ce mouvement a-t-il d'avantages pour Buyenzi ?